
GRUPE INSTALLUX



RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2023



SOMMAIRE

ORGANIGRAMME	3
TABLEAU DES FILIALES CONSOLIDÉES	4
COURS DE L'ACTION INSTALLUX AU 31 DÉCEMBRE.....	4
RAPPORTS DU DIRECTOIRE	5
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	42
COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE	46
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	47
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL.....	48
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ	49
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉ.....	50
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	51
NOTES ANNEXES.....	52
RESULTATS DU GROUPE DES CINQ DERNIERS EXERCICES	94
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	95
COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIÉTÉ INSTALLUX.....	98
BILAN ACTIF.....	99
BILAN PASSIF	100
COMPTE DE RESULTAT	101
ANNEXES	102
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	118
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	119
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	122

ORGANIGRAMME

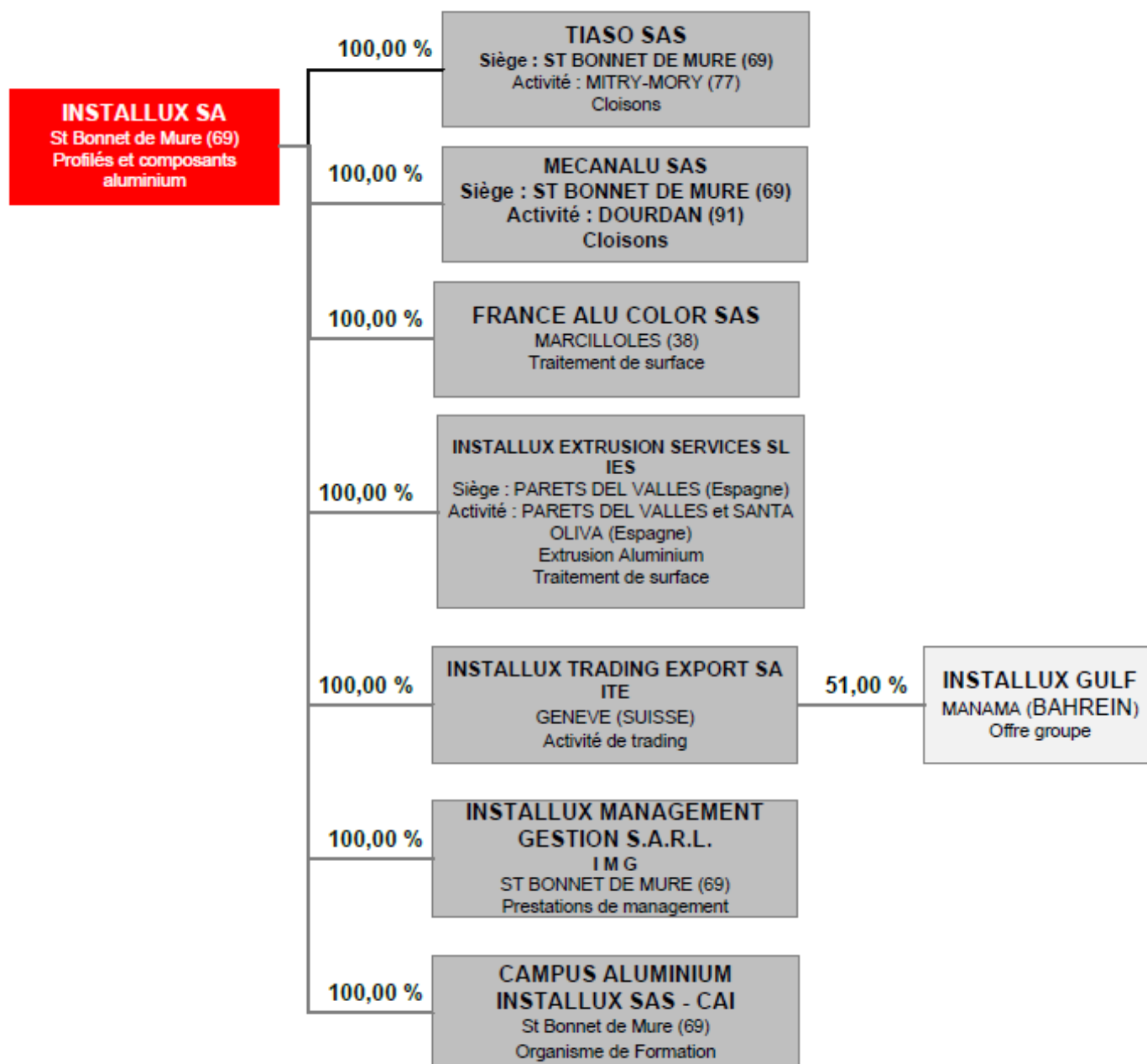


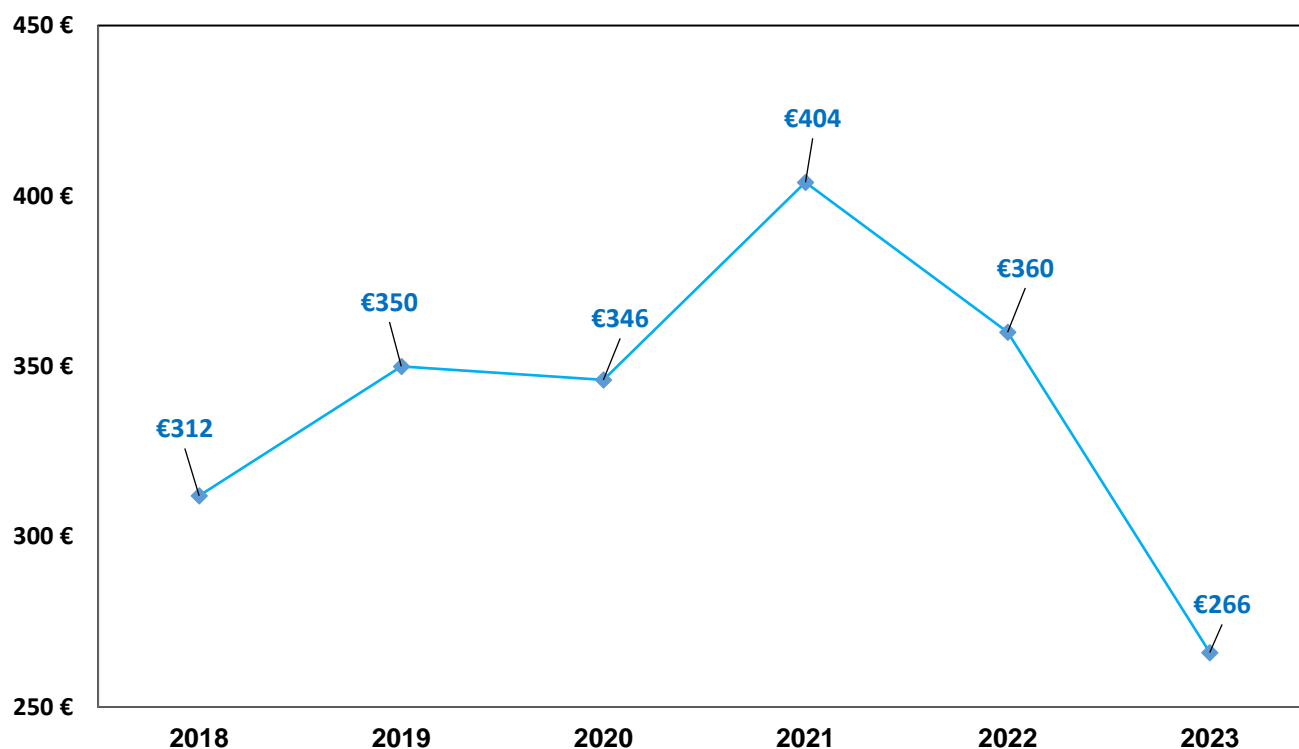
TABLEAU DES FILIALES CONSOLIDÉES

(en K€)

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	% DE DÉTENTION (*)	CAPITAUX PROPRES	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T.	RÉSULTAT NET
S.A.S. Tiaso	Cloisons	100	17 973	17 759	491
S.A.S. Mécanalu	Cloisons	100	2 106	10 267	706
S.A.S. France Alu Color	Traitement de surface	100	23 916	18 538	2 127
S.L. Installux Extrusión Services	Extrusion aluminium et Traitement de surface	100	6 833	54 120	182
S.A.R.L. I.M.G.	Prestations de management	100	1 343	5 529	118
BSC Installux Gulf	Offre Groupe	51	1 169	1 756	-488
S.A. Installux Trading Export	Activité de trading	100	2 167	685	-27
S.A.S. Campus Aluminium Installux	Organisme de formation	100	-53	324	29

(*) Directe ou indirecte

COURS DE L'ACTION INSTALLUX AU 31 DÉCEMBRE



RAPPORTS DU DIRECTOIRE

PRESENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2024

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous présenter les comptes annuels de notre société et de notre Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux comptes.

TITRE 1 – LE GROUPE INSTALLUX

1.1/ DESCRIPTION DU GROUPE

Au 31 décembre 2023, le Groupe Installux se composait des sociétés suivantes :

. Société mère :

Installux		France
-----------	--	--------

. Filiales :

Tiaso	100,00 %	France
Mécanalu	100,00 %	France
France Alu Color	100,00 %	France
Installux Extrusión Services	100,00 %	Espagne
Campus Aluminium Installux	100,00 %	France
Installux Management Gestion	100,00 %	France
Installux Trading Export	100,00 %	Suisse

. Sous-filiale :

Installux Gulf	51,00 %	Bahreïn
----------------	---------	---------

Au cours de l'exercice 2023, le périmètre de consolidation n'a connu aucune modification.

Il est cependant précisé que le Groupe avait acquis 100% des titres de la société Mécanalu en octobre 2022. Compte tenu des impacts non significatifs sur la fin de l'année 2022, la société Mécanalu n'avait été consolidée qu'à compter du 31 décembre 2022.

GRUPE INSTALLUX

En 2023, sa contribution au chiffre d'affaires consolidé s'élève à 10,2 M€ et sa contribution au résultat net part du Groupe est de 0,4 M€.

1.2/ COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Nous vous rappelons que, malgré le transfert sur Euronext Growth le 1^{er} septembre 2020, le Groupe Installux continue d'appliquer les normes IFRS.

Les principes de consolidation et les méthodes d'évaluation retenus pour l'établissement des comptes consolidés, qui sont exposés en détail dans la note 2 de l'annexe, sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent, à l'exception des nouveaux amendements applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 :

- Amendements IAS 1, Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables ; et mise à jour d'un guide d'application pratique de la matérialité (« IFRS Practice Statement 2 : Making Materiality Judgements »), adopté en mars 2022 par l'Union Européenne (UE) ;
- Amendements IAS 8, Définition d'une estimation comptable ; adopté en mars 2022 par l'UE ;
- Amendements IAS 12, Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction, adopté en août 2022 par l'UE ;
- Amendements IAS 12 - Pilier 2, adopté en novembre 2023 par l'UE, et d'application immédiate en 2023.

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2023.

Exploitation du Groupe

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 149,6 M€ en 2023, en baisse de 8 % par rapport à 2022. Cette variation s'explique principalement par une diminution des volumes, associée à un recul du cours de l'aluminium.

La marge brute est relativement stable en valeur absolue, à 74,0 M€ contre 73,7 M€ en 2022.

La baisse du résultat opérationnel courant de 0,5 M€ s'explique principalement par les variations suivantes : hausse des charges de personnel pour 2,7 M€ (dont Mécanalu : 2,0 M€) et recul des dotations nettes aux provisions pour 2,0 M€.

Le résultat opérationnel non courant 2023 enregistre les impacts de la cession de la marque Sofadi en dehors du Groupe, soit + 0,1 M€.

Le résultat net part du Groupe s'établit à 6,5 M€, relativement stable par rapport à 2022.

Situation financière du Groupe

Après déduction des dividendes versés en 2023 de 2,2 M€, les capitaux propres part du Groupe atteignent 114,4 M€ fin 2023.

La trésorerie nette du Groupe (trésorerie nette de l'avance en compte courant reçue de la société Financière CCE) s'élève à 41,0 M€ fin 2023. Son augmentation de 12,2 M€ se décompose ainsi : flux net généré par l'activité + 21,9 M€ (dont + 7,8 M€ liés à la diminution des stocks, corrélée à l'évolution du cours de l'aluminium), opérations d'investissements – 4,3 M€ et opérations de financement – 5,4 M€.

1.3/ LES ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS DU GROUPE

La société INSTALLUX :

Le chiffre d'affaires s'élève à 85 M€ en 2023, en repli de 12% par rapport à l'exercice précédent.

GRUPE INSTALLUX

Cette baisse résulte des volumes de ventes qui sont pénalisés par la crise du marché du bâtiment, en particulier sur la construction neuve. Le marché de la rénovation, s'il résiste mieux, ne permet pas de compenser la chute du neuf.

Le cours de l'aluminium a été moins volatile sur l'exercice qu'en 2022. Malgré la crise énergétique qui a impacté les achats et compte tenu des évolutions pratiquées sur les exercices précédents, il a été décidé de ne pas modifier le tarif de vente sur l'exercice.

L'année 2023 a démarré avec la bascule sur le nouvel ERP au 1er janvier. Ce nouvel outil a eu des impacts sur l'exploitation au 1er semestre : baisse du taux de service et augmentation des coûts d'exploitation (productivité dégradée, coûts de stockage externes et de transport en hausse). Toutefois, le travail de stabilisation et d'amélioration de la performance de cet ERP a permis un retour à la normale sur le 2ème semestre.

La société a été confrontée à un turnover plus important que par le passé, celui-ci restant toutefois inférieur aux moyennes nationales. Une nouvelle organisation avec un Comité de Direction en partie renouvelé est installée depuis la fin d'année 2023.

Le résultat d'exploitation ressort à 4,1 M€ soit 4,8% du chiffre d'affaires, en baisse par rapport à 2022 en raison du fait du recul de l'activité.

Le résultat net s'établit à 3,4 M€ soit 4,0% du chiffre d'affaires contre 5,3% en 2022.

Le contexte de marché pour l'exercice 2024 reste compliqué : la construction neuve est à son niveau le plus bas depuis de nombreuses années, ce que le relatif dynamisme de la rénovation ne peut pas compenser.

Dans ce contexte, les axes de travail pour l'année 2024 consisteront en l'efficacité commerciale, le retour à l'excellence opérationnelle (productivité, taux de service logistique), la stabilisation de l'organisation et la maîtrise des développements de produits.

Par ailleurs, les projets de transformation digitale se poursuivent ainsi que les engagements transverses liés à notre politique RSE.

La société TIASO :

Tiaso

En ces temps de turbulences économique et face aux défis auxquels est confronté le secteur du bâtiment, l'aménagement de bureaux n'est pas épargné. Les nouvelles organisations du travail, home office, flex office engendrent forcément une réduction des surfaces à aménager assez importante plus particulièrement dans les grandes périphéries urbaines.

Malgré cette conjoncture difficile, Tiaso a su résister, notamment grâce à sa capacité d'adaptation associée à son plan stratégique présenté à aux clients fin 2022. L'investissement réalisé en R&D, marketing et communication a permis de ne pas perdre de parts de marché.

Les avancées techniques et les innovations n'ont pas encore permis d'augmenter significativement le chiffre d'affaires pour compenser la baisse du marché. Elles ont cependant été essentielles pour redonner du dynamisme à la marque en prouvant une capacité à anticiper et à répondre aux besoins de ses clients. Il est important de souligner que ces nouveautés représentent plus qu'un simple développement des gammes, ils incarnent la volonté de rester pertinents et compétitifs sur un marché demandeur de nouvelles idées pour de nouvelles applications.

Enfin, notons que la présence de Tiaso dans les différentes instances représentatives du métier a permis d'anticiper et de s'organiser pour contribuer activement à l'organisation de la filière autour des enjeux les plus marquants de 2023 : la mise en place et l'accélération de la REP (Responsabilité Elargie au Producteur) ainsi que les travaux de

GRUPE INSTALLUX

renouvellement des FDES (Fiche de données Environnementale et Sanitaire) et la reconnaissance du métier de poseur de cloison au ministère du travail.

L'année 2024 s'orientera à 100% autour de Tiaso, avec une volonté forte de faire monter nos clients en compétences tant techniques que commerciales au travers du Campus Aluminium, avec l'objectif de continuer de prendre plus de parts de marché en France mais aussi à l'export.

Sofadi

Le marché de l'agencement de magasins restant toujours incertain, le Groupe a pris la décision de se concentrer sur le développement de la cloison suite à l'acquisition de Mécanalu, pour devenir le leader sur ce marché de cloisonnement.

C'est donc logiquement que nous nous sommes rapprochés de potentiels acquéreurs, dont FOUSSIER, client historique et distributeur de nos produits pour envisager une cession. L'accord a été conclu en décembre 2023, avec une reprise de l'activité commerciale à date suivi d'un transfert de compétence et de stock étalé sur 1 an maximum.

Aucun licenciement n'a eu lieu puisque le commercial Sofadi a été repris au même poste.

SOFADI-TIASO devient donc TIASO en 2024.

La société MECANALU :

Le Groupe Installux a acquis la société Mécanalu en octobre 2022, consolidant ainsi sa présence dans le secteur des cloisons en aluminium. Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie du Groupe qui vise à renforcer sa position en tant que spécialiste de la conception à la distribution de systèmes en aluminium, notamment dans le domaine de la cloison amovible. Mécanalu, tout en faisant désormais partie du Groupe Installux, maintient son indépendance opérationnelle, bénéficiant de la maîtrise étendue de la chaîne de valeur de l'aluminium du Groupe ainsi que des services transverses.

Malgré un marché du bâtiment en recul et une diminution des surfaces de bureaux, Mécanalu a su se positionner sur des marchés dynamiques de réaménagement, en proposant une gamme complète entre un cloisonnement de bureaux et le segment des « box autonomes ». Cela permet d'assurer une parfaite harmonie entre un cloisonnement classique et un espace plus architecturé, tout en assurant des espaces de confidentialité ou d'isolement lorsque cela est nécessaire.

L'intégration de Mécanalu s'est effectuée dans une dynamique de croissance qu'il a fallu accompagner en termes de personnel mais aussi en investissements (production et sécurité).

La croissance et le bon résultat de Mécanalu sont aussi le fruit de la collaboration avec quelques clients très bien implantés dans le domaine de la promotion immobilière de bureaux, qui s'appuient sur l'accompagnement et l'expertise technique du bureau d'études.

L'année 2024 sera placée sous le signe de l'investissement en capital humain, afin de continuer de répondre au niveau de qualité attendue par nos clients. L'organisation et le déploiement commercial seront deux axes forts de travail.

La société FRANCE ALU COLOR :

Le chiffre d'affaires 2023 s'établit à 18,5 M€ contre 18,0 M€ en 2022, soit une hausse de 3,1%.

Cette augmentation résulte d'un effet prix à la hausse, notamment lié à une « surcharge énergie », partiellement compensé par un effet volume à la baisse.

En effet, les contrats de fourniture d'énergie (électricité et gaz) ont connu une explosion de leurs coûts en 2023 (+1,2 M€ sur l'exercice). Face à cette conjoncture inédite, il a été décidé d'appliquer une surcharge énergie exceptionnelle en « pied de facture », révisable trimestriellement suivant les échéances contractuelles de fourniture de gaz.

Les volumes traités sont en baisse de 6,4% en conséquence du ralentissement économique du secteur du bâtiment. Toutefois, des gains de part de marché ont permis de compenser partiellement cette baisse. Ainsi, FAC a traité 2,1 milliers de m² en cumul sur l'année.

Les coûts d'achats de poudres et produits de chimie sont en hausse de 2,5% et le très bon niveau de consommation atteint en 2022 s'est légèrement dégradé sur l'exercice.

Face à la crise énergétique, un plan d'efficacité énergétique a été mené. Celui-ci a permis une économie de 13% des consommations de gaz (supérieure à la baisse de 6% de l'activité).

La société a été confrontée sur l'année à un turn-over plus important que par le passé entraînant des difficultés d'organisation. Mais il faut noter que ce turn-over reste inférieur aux moyennes nationales.

En conséquence, l'effectif salarié moyen s'est établi à 88 ETP, en baisse de 2 ETP ; l'effectif intérimaire est dans le même temps resté stable à 8 ETP.

En cumul annuel, le coût total du personnel (salarié et intérimaire) reste stable en pourcentage de la production.

Les pénuries et les délais importants d'approvisionnement d'aluminium rencontrés en 2022 avaient conduit les clients à sur-stocker et obligé à FAC à louer des bâtiments externes pour assurer son service de stockage. Les stocks clients ont globalement retrouvé leur niveau d'avant crise au cours de l'année 2023, permettant la réduction des locations externes.

Le résultat net s'élève à 2,1 M€ soit 11,5% du chiffre d'affaires, ratio stable par rapport à 2022.

Sur l'exercice 2024, la crise énergétique est passée sans toutefois permettre un retour des prix à leur niveau de 2021. La surcharge énergétique reste donc en vigueur (avec un montant revu à la baisse suivant les prix d'approvisionnement).

L'activité des clients de FAC est attendue en baisse sur 2024 en raison de la crise du secteur du bâtiment.

L'effort est donc porté sur l'activité commerciale, en se basant sur les atouts de qualité et de service de FAC pour gagner des parts de marché et compenser la faiblesse de la demande.

La société INSTALLUX EXTRUSION SERVICES :

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2023 s'établit à 54,1 M€, contre 73,5 M€ en 2022, en baisse de 26%. Cette baisse est la combinaison d'un effet volume (- 7%) et d'un effet prix, lié au cours de l'aluminium qui avait atteint des sommets au cours de l'exercice 2022, à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine.

L'activité a été marquée par le fort ralentissement des commandes des clients du secteur du bâtiment. La baisse a été variable suivant les lignes de produits : forte sur les produits outdoor et moins marquée sur les produits fenêtres, l'amplitude des variations étant accentuée par les stratégies de gestion de stock des clients (fort déstockage sur T1, commandes d'extrusion faibles).

En conséquence, la charge d'extrusion a été faible sur le 1^{er} trimestre, avec uniquement 3 équipes (capacité de 2 presses en 3x8 = 6 équipes) puis la mise en place progressive d'une 4^{ème} équipe à partir de mai.

Un fort recours à la polyvalence des opérateurs a été demandée sur le site de Santa Oliva pour basculer les effectifs sur l'activité de laquage lors de l'arrêt de la presse.

La ligne de laquage a été chargée entre 1 et 1,5 équipe tout au long de l'année.

GRUPE INSTALLUX

Le plan de progrès interne au Groupe permet de diffuser les bonnes pratiques en identifiant et transversalisant l'expertise de chaque société et/ou site.

L'effectif est stable sur la période à 148 salariés avec un recours faible à l'intérim compte tenu du niveau d'activité limité.

Le chantier d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture des 2 sites s'est terminé entre la fin 2023 et le début 2024 : le site de Parets est équipé et produit depuis décembre 2023 et l'installation à Santa Oliva est opérationnelle depuis avril 2024. Cet investissement de 1,1 M€ doit permettre de couvrir environ 25% des besoins des sites en électricité, limitant d'autant l'exposition aux variations de prix et réduisant l'empreinte carbone du groupe.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1,3 M€ en hausse de 0,7 M€ par rapport à 2022.

Le résultat net s'établit à 182 K€, pénalisé par les charges financières intra groupe.

En 2024, le projet de migration de l'ERP historique vers une version actualisée de Microsoft Dynamics 365 se poursuit, avec intégration des activités de laquage (aujourd'hui pilotées via un logiciel spécifique issu de FAC).

Les perspectives d'activité pour l'année 2024 reflètent la faiblesse du marché du bâtiment pour les clients existants. Toutefois, IES est engagé dans un programme de croissance grâce à des conquêtes de nouveaux clients. Ainsi, l'objectif de tonnage d'extrusion est supérieur de 10% au réalisé 2023. Le prix moyen d'aluminium devrait lui être plus faible qu'en 2023.

La société CAMPUS ALUMINIUM INSTALLUX :

La montée en puissance de l'activité de formation de cette société créée en 2019 s'est poursuivie en 2023. La majeure partie du chiffre d'affaires de 0,3 M€ réalisé en 2023 reste cependant composée de refacturations de frais à la société Installux.

La société INSTALLUX MANAGEMENT GESTION – IMG :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 5,5 M€ en 2023 contre 4,9 M€ en 2022.

Le résultat net est stable à 0,1 M€.

La société INSTALLUX TRADING EXPORT – ITE :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 0,7 M€ en 2023 contre 0,6 M€ en 2022.

Il devrait être stable en 2024.

La société INSTALLUX GULF :

Au début de l'année 2023, nous étions relativement optimistes quant aux perspectives économiques de la région du Golfe, anticipant une reprise de l'activité et le lancement de nouveaux projets. Cependant, nos attentes se sont assombries au milieu de l'année, avec une baisse significative des prises de commandes. Beaucoup de nos clients ont été confrontés à un ralentissement spectaculaire de l'activité et ont continué à être impactés par les effets persistants de la crise sanitaire du COVID-19. L'impact sur l'industrie de la construction a été plus long que prévu. A la fin de l'année, des signes de reprise ont commencé à apparaître. Le nombre d'appels d'offres et le volume des devis a augmenté, ce qui laisse présager une année 2024 plus positive.

En 2023, la région du Golfe a affiché une stabilisation économique, marquée par une reprise progressive de l'activité. Des pays comme l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont connu une reprise solide, les progrès ont été plus modestes à Oman, tandis que le Koweït et Bahreïn ont été confrontés à des défis importants.

L'Arabie saoudite a connu une dynamique importante avec le lancement de plusieurs mégaprojets, donnant lieu à d'importants appels d'offres. Cette forte croissance a entraîné un déséquilibre entre l'offre et la demande dans les

GRUPE INSTALLUX

secteurs de la construction et du logement. Les principales entreprises de construction sont engagées avec le Fonds souverain saoudien (PIF) pour des projets à Riyad, dans la région de la mer Rouge et à Neom, ce qui entraîne une flambée des coûts de construction en raison d'une demande accrue et du nombre limité d'entreprises. Les projets de logement financés par le gouvernement comme ROSHAN ont également connu une croissance, et notre société a obtenu des contrats pour plusieurs villas modèles, ce qui pourrait déboucher sur des accords plus importants avec des promoteurs immobiliers.

En revanche, des pays comme Bahreïn, le Koweït, le Qatar, Oman et les Émirats arabes unis se sont principalement concentrés sur des projets résidentiels privés. Nous sommes confrontés à une concurrence intense sur les prix et donc à une forte pression sur les marges, ce qui nécessite un virage stratégique vers l'achat direct des accessoires pour maintenir la rentabilité. La concurrence est élevée aussi en ce qui concerne les produits et nous prévoyons d'améliorer notre positionnement en tant que fournisseur européen haut de gamme avec une ligne de produits classiques.

Après deux années consécutives de résultats défavorables, nous avons suspendu notre projet de centre logistique, dans l'attente d'une reprise des commandes. Le marché reste difficile, mais nous sommes déterminés à surmonter la forte concurrence et les pressions sur les prix. Nous prévoyons que 2024 sera une année de transformation pour Installux Gulf sur plusieurs fronts.

1.4/ FILIALES ET PARTICIPATIONS

Cession de participation

Néant

Prise de participation

Néant

Activité des filiales et participations

Au-delà de la présentation détaillée de l'activité de chacune de nos filiales faite ci-dessus, les principales données chiffrées relatives à chacune desdites filiales se trouvent résumées dans un tableau annexé au présent rapport.

1.5/ INCERTITUDES LIEES A L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

Le Groupe doit composer avec les incertitudes économiques qui ont affecté le marché de l'immobilier en 2023 et qui restent d'actualité en 2024.

Le Groupe a été impacté par l'augmentation des prix de l'énergie en 2023. La charge d'énergie de la filiale FAC a en effet augmenté de 1,2 M€ et a donné lieu à une répercussion partielle au marché sous forme de surcharge énergie. Le Groupe s'efforce de conclure des contrats pour couvrir ses besoins en énergie au meilleur tarif et a par ailleurs investi 1,1 M€ en 2023 pour installer des panneaux photovoltaïques en toiture des deux sites espagnols. Cet investissement doit permettre de couvrir environ 25% des besoins en électricité de la société IES.

1.6/ ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler qui soit susceptible d'avoir une incidence sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2023.

1.7/ ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le montant des frais de recherche et développement et leur traitement comptable sont indiqués à la note 7 de l'annexe des comptes consolidés du Groupe.

1.8/ DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

I – Liste des principaux facteurs de risques

Risques liés au secteur d'activité	Lois et réglementations Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits Risques liés à la concentration des acteurs et à la concurrence sur un secteur développé Risques liés au changement climatique
Risques stratégiques et opérationnels	Ressources humaines et santé, sécurité au travail Propriété intellectuelle et innovation Continuité de l'exploitation Systèmes d'information et cyber-risques Risques juridiques (contractuels, procédures,...)
Risques de marché et risques sur les matières premières	Risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité Risque de contrepartie Risques liés aux cours des matières premières

II – Descriptif des principaux facteurs de risque

1) Risques liés au secteur d'activité

- Lois et réglementations

Le Groupe Installux est soumis à de nombreux règlements et législations dans les pays où il est présent. Il doit s'assurer du respect des obligations sociales en vigueur et de la conformité aux réglementations locales des produits commercialisés.

Pour cela, il s'appuie sur des conseils extérieurs et sur les compétences internes de ses techniciens et managers qui assurent une veille réglementaire et législative. D'autre part, le Groupe est présent dans des instances professionnelles afin de mieux anticiper les évolutions futures.

- Risques liés à la qualité et à la sécurité des produits

Le Groupe Installux a mis en place depuis de nombreuses années un suivi qualité de ses produits et veille au respect des normes en vigueur notamment en matière de sécurité. Il procède régulièrement à des essais auprès d'organismes accrédités pour certifier le respect de ces normes.

- Risques liés à la concentration des acteurs et à la concurrence sur un secteur développé

Le Groupe Installux est présent sur deux secteurs liés au métier de gammiste aluminium : le bâtiment/habitat et l'agencement de bureau.

Sur ces deux secteurs, nous assistons depuis plusieurs années à une diminution du nombre d'acteurs par le jeu des rachats, fusions, etc. et à une concentration verticale avec l'intégration des métiers amonts et parfois aval.

C'est pour faire face à cette évolution que le Groupe a acquis une société de laquage (France Alu Color) en 2003 et une seconde unité de laquage en Espagne en 2019, et investi dans l'activité d'extrusion (IES) depuis 2010.

- Risques liés au changement climatique

Les activités du Groupe n'ont pas de relation directe avec les risques liés au changement climatique. Néanmoins, le Groupe Installux est conscient qu'il évolue dans un écosystème globalisé et qu'il ne peut pas ignorer cette problématique.

L'ensemble du personnel du Groupe est sensibilisé sur ce risque qui est pris en compte notamment dans les réflexions « produits » et dans les programmes d'investissements.

2) Risques stratégiques et opérationnels

- Ressources humaines et santé, sécurité au travail

Conscient de l'importance du capital humain pour l'avenir du Groupe, la Direction Générale porte une attention particulière à la gestion du personnel et à la capacité des différentes filiales à maintenir un niveau de compétence et de qualification élevé. Les recrutements, les plans de formation, et la gestion des ressources humaines doivent prendre en compte ces éléments pour assurer l'avenir du Groupe.

Le Groupe, conscient de son rôle sur la santé et la sécurité de son personnel et de son impact sur l'environnement, se veut un acteur responsable. Une politique de sensibilisation débutée depuis plusieurs années auprès du personnel s'est traduite par une amélioration significative de la sécurité au travail et par une prise de conscience de ses collaborateurs de l'impact de leur activité sur leur environnement.

- Propriété intellectuelle et innovation

Le renouvellement des gammes et la mise au point de nouveaux produits est l'une des principales préoccupations du Groupe. C'est l'un des moyens essentiels d'assurer sa compétitivité, de maintenir sa croissance organique et d'accroître sa rentabilité. Certaines de ces innovations peuvent faire l'objet de brevets.

Pour cela, le Groupe veille au niveau de compétence de ses équipes au sein des différents pôles techniques et n'hésite pas à faire appel à des prestataires extérieurs pour élargir son socle de compétence et rester un acteur innovant sur son marché.

D'autre part, le Groupe est propriétaire de marques et noms de domaine. Conscient qu'il ne peut se prémunir totalement contre l'utilisation frauduleuse de ses droits de propriété intellectuelle, il pourrait être amené à prendre des mesures juridiques pour en assurer la protection et défendre ses droits.

- Continuité de l'exploitation

Comme tout acteur industriel, le Groupe Installux est exposé à la survenance d'incidents imprévus pouvant entraîner des arrêts temporaires d'activité susceptibles d'affecter significativement le site concerné. Ce risque est minimisé par l'éclatement géographique des sites.

Le Comité Exécutif, très sensibilisé à ce type de risque, est très vigilant sur l'application des consignes de sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe et veille au bon entretien des bâtiments et matériels. Des tests de sécurité sont réalisés pour sensibiliser le personnel et valider les procédures de sauvegarde.

- Systèmes d'information et cyber-risque

L'un des risques majeurs identifiés pour assurer la continuité de l'exploitation des unités du Groupe est le risque informatique. Ce dernier a fait l'objet d'investissements importants pour permettre une reprise très rapide de l'activité en cas de défaillance de l'une des salles informatiques ou sur le réseau de transport des flux numériques. La réplication en temps réel des données sur plusieurs lieux de stockages numériques et le doublement de nos flux avec tous nos sites contribuent fortement à cette sécurisation. Le Groupe veille également à la protection de ses données en mettant en place des systèmes de sécurisation, en formant son personnel informatique et en sensibilisant l'ensemble de ses collaborateurs sur les risques d'intrusion dans ses systèmes informatiques.

- Risque juridique

Litiges : comme tout acteur économique, le Groupe Installux peut être exposé à des risques de contentieux et réclamations dans le cours normal de ses activités. En l'absence de service juridique interne, le Groupe s'appuie sur des conseils extérieurs pour gérer ses réclamations contentieuses.

Un point régulier est fait avec la Direction financière et une synthèse des dossiers les plus significatifs est présentée régulièrement au Comité Exécutif et aux auditeurs du Groupe lors de leurs interventions semestrielles.

Contrats importants : ce risque est clairement identifié par le Groupe Installux. Tout au long de la phase d'étude préalable, les risques sont évalués, et le Groupe n'hésite pas à faire appel à des conseils spécialisés pour l'assister dans ces démarches.

3) Risques de marché et risques sur les matières premières

- Risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité

Ces facteurs de risque et leur méthode de gestion sont décrits dans la note 25.1 et 25.2 des comptes consolidés.

- Risque de contrepartie

Ce facteur de risque et sa méthode de gestion sont décrits dans la note 25.3 des comptes consolidés.

- Risques liés aux cours des matières premières

Ce facteur de risque et sa méthode de gestion sont décrits dans la note 25.4 des comptes consolidés.

III – Assurance et couverture des risques

Le Groupe Installux dispose de contrats d'assurance globaux souscrits auprès de compagnies de 1^{er} rang. Les contrats pour les risques de dommages aux biens, pertes d'exploitation et responsabilité civile sont négociés au niveau du Groupe pour l'ensemble de ses filiales. Ces contrats font l'objet d'une révision régulière en fonction d'évaluations techniques et de scénarios de sinistres probables.

Certains contrats peuvent être négociés directement au niveau d'une filiale pour répondre à une particularité locale ou à un besoin de couverture de risque spécifique.

L'objectif du Groupe Installux est de développer un programme de gestion du risque procurant un haut niveau de garanties assorties de franchises relativement faibles.

Pour le risque client, difficilement assurable à un coût raisonnable compte tenu du secteur d'activité, le Groupe Installux a fait le choix de n'assurer que le chiffre d'affaires réalisé à l'international et d'assumer le risque pour la France. Ce risque fait l'objet d'un suivi particulier et d'un reporting spécifique auprès de la Direction Générale du Groupe, sous la responsabilité de chaque Directeur de filiale supervisé par la Direction financière

1.9/ DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

La Performance Extra-Financière du Groupe Installux est dictée par ses valeurs : J.O.A.E (Justice – Ouverture – Authenticité – Engagement).

Le Groupe porte une attention particulière aux sujets sociaux, environnementaux et sociétaux et a pour objectif d'inscrire chacune de ses actions dans un enjeu responsable pour l'humanité et pour la planète, en s'inspirant des 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030 adoptés par les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies.

Cette volonté s'est tout d'abord manifestée par la démarche RSE engagée en 2022 par la société Installux, avec l'adhésion au Global Compact, la création d'un comité RSE, l'analyse de la situation actuelle et des bonnes pratiques à développer ou à mettre en place et la définition d'engagements au titre des prochaines années, notamment :

- améliorer la Qualité de Vie au Travail,
- réduire notre empreinte carbone,
- développer l'éco-conception et penser la fin de vie des produits,
- renforcer l'intégration territoriale.

En 2023, le recrutement d'une personne en charge de la RSE a permis d'initier un déploiement progressif de la démarche au niveau du Groupe. Ce déploiement se traduira en 2024 par la création de groupes de travail multi-sites et multi-entités sur les 4 thèmes indiqués ci-dessus.

GRUPE INSTALLUX

Organisation du Groupe et modèle d'affaires

Le Groupe Installux conçoit, produit et commercialise des gammes de produits aluminium, destinés au second œuvre du bâtiment.

Il est composé de :

- 3 marques commerciales en France :

- * Installux, concepteur gammiste de solutions sur-mesure de menuiseries, façades, vérandas et fermetures ;
- * Tiaso et Mécanalu, concepteurs gammistes de systèmes de cloisons pour l'aménagement intérieur d'espaces tertiaires.

- 2 entités industrielles :

- * FAC - France Alu Color en France, spécialiste du thermolaquage.
- * IES - Installux Extrusion Services en Espagne, spécialiste de l'extrusion aluminium et du thermolaquage.

Deux autres entités commerciales supportent l'activité commerciale du Groupe à l'international : ITE - Installux Trading Export (basée en Suisse) et Installux Gulf (basée à Bahreïn).

Le Groupe comprend par ailleurs la société CAI - Campus Aluminium Installux, qui est l'organisme de formation du Groupe, et la société IMG - Installux Management Gestion, qui fournit les services supports en interne.

Les phases clé du modèle d'affaires du Groupe, les principales ressources nécessaires correspondantes, les risques associés et les indicateurs de suivi sont les suivants :

Phases du modèle d'affaires	Ressources nécessaires	Risques associés	Indicateurs de suivi
Approvisionnement en billettes d'aluminium	Matières premières	Disponibilité, prix et impact environnemental des ressources	Taux de billettes vertes « bas carbone » dans les approvisionnements en aluminium
Extrusion et laquage	Energie Ressources humaines	Disponibilité et prix de l'énergie Production de déchets Dangerosité et pénibilité des postes	Energie consommée Quantité de déchets Taux de recyclage Age et ancienneté du personnel Absentéisme Taux d'accidents du travail
Logistique	Surfaces de stockage Ressources humaines	Disponibilité et prix du foncier Dangerosité et pénibilité des postes	Age et ancienneté du personnel Taux d'accidents du travail Absentéisme
Transport	Prestataires transport Carburant	Prix et impact environnemental du transport	Indicateur de l'impact environnemental du transport en cours d'élaboration

La Déclaration de Performance Extra-Financière comprend des indicateurs clés de performance (identifiables par la mention « ICP »), liés au tableau ci-dessus, et d'autres indicateurs quantitatifs (sans mention particulière).

Note méthodologique et périmètre des données de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF)

Les Directions impliquées dans la démarche sociale, environnementale et sociétale et dans l'établissement de la DPEF sont les suivantes : Direction générale, Direction des opérations, Direction des achats et de la qualité, Direction industrielle, Direction des ressources humaines, Direction des systèmes d'information et Direction administrative et financière.

GROUPE INSTALLUX

La société Mécanalu a fait son entrée dans le Groupe en fin d'année 2022, mais n'est prise en compte dans les données publiées au titre de la DPEF qu'à compter de 2023. Certaines variations constatées entre 2022 et 2023 s'expliquent notamment par cette modification du périmètre du Groupe. Lorsque c'est nécessaire, les § concernés comportent une note en ce sens.

Le tableau suivant détaille les entités prises en compte dans les indicateurs présentés :

Indicateurs	Installux	Tiaso	Mécanalu	FAC France Alu Color	IES Installux Extrusion Services	IMG Installux Managem ent Gestion	Installux Gulf	ITE Installux Trading Export	CAI Campus Aluminium Installux
Effectif									
Age et ancienneté	X	X	X	X	X	X	X	NC	NC
Embauches et licenciements									
Rémunérations et charges sociales									
Absentéisme									
Accidents du travail	X	X	X	X	X	X	NS	NC	NC
Formation									
Index égalité femmes / hommes	X	X	NC	ND	NC	X	ND	NC	NC
Déchets	X	NS	NS	X	X	NC	NS	NC	NC
Consommation d'eau									
Consommation d'énergie	X	X	X	X	X	X	NS	NC	NC
Mécénat	X	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC

NC : non concernée

NS : non significatif

ND : non déterminé

Contrôle de la DPEF

L'Organisme Tiers Indépendant en charge du contrôle de la DPEF est le cabinet BM&A. Son rapport est joint au rapport financier annuel.

I – Informations sociales :

a) Emploi :

	2023	2022
Effectif salarié au 31 décembre	507	482
Effectif salarié moyen	509	479

La hausse de l'effectif de 25 salariés s'explique principalement par la prise en compte de Mécanalu (32 personnes).

Au 31 décembre 2023, l'effectif du Groupe était de 507 salariés (126 femmes et 381 hommes), tous en CDI sauf 1 CDD et 2 contrats d'alternance.

Certaines activités du Groupe étant saisonnières, il convient de tenir compte pour évaluer l'effectif global moyen du Groupe, du recours à l'intérim, des contrats CDD et, le cas échéant, du personnel mis à disposition. L'effectif global moyen du Groupe Installux s'établit à 564 personnes en 2023 (contre 568 personnes en 2022).

GRUPE INSTALLUX

Effectifs par zone géographique

	2023	2022
France	341	314
Europe (hors France)	148	148
Moyen-Orient	18	20
EFFECTIFS TOTAUX	507	482

Age et ancienneté (ICP)

En 2023, les salariés du Groupe Installux ont un âge moyen de 45,0 ans et une ancienneté moyenne de 11,1 ans (contre respectivement 43,9 ans et 10,6 ans en 2022).

Âges 2023	Femmes	Hommes	Total
< 30 ans	12	45	57
30 à 39	24	71	95
40 à 49	51	116	167
50 à 59	34	127	161
60 et plus	5	22	27
Total	126	381	507

Anciennetés 2023	Femmes	Hommes	Total
< 5 ans	50	126	176
5 à 9	15	64	79
10 à 19	40	128	168
20 à 29	16	43	59
30 à 39	5	18	23
40 et plus	0	2	2
Total	126	381	507

Âges 2022	Femmes	Hommes	Total
< 30 ans	8	48	56
30 à 39	28	76	104
40 à 49	46	117	163
50 à 59	30	105	135
60 et plus	3	21	24
Total	115	367	482

Anciennetés 2022	Femmes	Hommes	Total
< 5 ans	41	128	169
5 à 9	20	64	84
10 à 19	36	120	156
20 à 29	13	35	48
30 à 39	5	17	22
40 et plus	0	3	3
Total	115	367	482

Embauches et licenciements

En 2023, le Groupe a recruté 64 personnes, dont 61 en CDI, 1 en CDD et 2 en contrats d'alternance.

Le taux de départ volontaire du Groupe est de 9 %. Ceci correspond à 39 démissions et 6 départs en retraite.

Le Groupe a procédé à 17 licenciements ou ruptures conventionnelles en 2023. Dans le cas de réorganisation des effectifs, la politique du Groupe est de garantir le respect des obligations légales locales et de favoriser le reclassement des personnes chaque fois que cela est possible.

Rémunérations et leur évolution

Le Groupe Installux cherche à développer un système de rémunération juste et motivant permettant de combiner compétitivité et attractivité. Ceci repose sur la reconnaissance de la performance individuelle et collective, et sur l'équité.

GRUPE INSTALLUX

Dans la mesure de ses moyens, le Groupe a pour objectif d'améliorer la situation de ses salariés par une rémunération supérieure aux minimas légaux et par la mise en place d'avantages sociaux importants (PERE – Plan d'Épargne Retraite Entreprise, couverture médicale Groupe, etc.).

Malgré un contexte économique difficile, le Groupe s'efforce de maintenir le pouvoir d'achat global de ses salariés tout en conservant une redistribution d'une partie du résultat d'exploitation par l'intermédiaire de l'intéressement et de la participation. Les personnes dont les fonctions évoluent bénéficient d'un réajustement individuel de leur rémunération.

Rémunérations et charges sociales

En euros	2023	2022
Salaire moyen / salarié	37 977	36 611
Charges sociales moyennes / salarié	16 211	15 320

Intéressement et participation

Le montant de l'intéressement et de la participation s'élève à 923 K€, ce qui représente 1,00 mois de salaire net pour les sites de Saint-Bonnet-de-Mure et de Mitry-Mory (en plus de la prime conventionnelle équivalente à 0,3 mois de salaire), et 1,00 mois de salaire net pour celui de Marcilloles (en plus des primes contractuelles équivalentes à 1 mois de salaire), soit au total 14,2 % du résultat net du Groupe.

En 2022, le montant de l'intéressement et de la participation s'élevait à 905 K€, ce qui représentait 1,23 mois de salaire net pour les sites de Saint-Bonnet-de-Mure et de Mitry-Mory et 0,98 mois de salaire net pour celui de Marcilloles, soit au total 13,8 % du résultat net du Groupe.

Les salariés des sociétés concernées peuvent adhérer à un Plan d'Épargne de Groupe. Le salarié a la possibilité de verser partiellement ou totalement les sommes allouées au titre de l'intéressement et/ou de la participation. Ce plan, géré par le Crédit Mutuel Epargne Salariale, propose une gamme de Fonds Communs de Placements d'Entreprises permettant au salarié une diversification de ses placements en fonction de critères de risque ou de durée de placement.

b) Organisation du travail :

Organisation du temps de travail

Le Groupe s'engage à respecter la réglementation en vigueur dans les pays où il est implanté. La durée du travail est de 38 heures en France et de 40 heures en Espagne et à Bahreïn. Les unités industrielles du Groupe emploient du personnel en équipes postées (2 x 8 ou 3 x 8).

Pour le personnel de bureau, le télétravail a été mis en place à raison de 1 jour par semaine et une flexibilité horaire à la semaine est possible. Ce qui permet de trouver un bon équilibre vie personnelle / vie professionnelle.

Absentéisme (ICP)

	2023	2022
Taux d'absentéisme (hors arrêts maladies, accidents du travail, maladies professionnelles de plus de 2 mois consécutifs)	3,5 %	4,7 %

Le recul de l'absentéisme concerne la quasi-totalité des entités du Groupe, et France Alu Color plus particulièrement.

c) Relations sociales :

Le Groupe Installux considère qu'un bon dialogue social permet d'améliorer et de maintenir l'engagement des salariés vis-à-vis du Groupe.

Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Pour atteindre cet objectif, le Groupe cherche à développer le dialogue directement, ou par l'intermédiaire du management ou des représentants du personnel.

La Direction générale du Groupe a engagé une démarche de management participatif pour impliquer encore plus les salariés du Groupe quel que soit leur statut.

Accords collectifs

Les accords collectifs suivants sont en vigueur dans les entités françaises du Groupe concernées :

- accords relatifs au droit à la déconnexion (signés selon les entités en 2017 ou 2018),
- accord de retraite PERE (signé en 2018).

Les accords collectifs suivants sont en vigueur dans les entités françaises et espagnole du Groupe concernées :

- accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (signés selon les entités en 2018, 2021 ou 2022).

d) Santé et sécurité :

La sécurité au travail est l'une des priorités du Groupe. Des actions de sensibilisation sont menées régulièrement auprès du personnel soit par des formations, soit par l'intermédiaire du CHSCT.

Conditions de santé et de sécurité au travail

La santé et la sécurité sont l'une des priorités du Groupe. Les CSSCT participent aux réflexions sur ce sujet et aux actions de prévention.

L'allongement de la durée de vie professionnelle et le vieillissement des salariés font partie des préoccupations du Groupe. Il a été mis en place un réveil musculaire, dans les ateliers puis dans les bureaux, ainsi qu'une flexibilité horaire à la semaine pour le personnel administratif.

La Direction Générale a demandé en outre au personnel d'encadrement de prendre en compte la pénibilité et la dangerosité des postes de travail dans leur gestion quotidienne et dans les projets d'évolution.

Sur le principal site du Groupe, un échauffement musculaire et articulaire a été mis en place en 2021.

Un audit préalable des postes a été réalisé par des ostéopathes/ergonomes pour analyser les postures liées aux activités et identifier les risques. Puis des référents internes à l'entreprise ont été formés pour animer les réveils musculaires.

Pour le personnel des ateliers, cela limite considérablement le risque de blessures à froid, la fatigue, ou encore les courbatures. Pour celui des bureaux, cela contribue à réduire le temps de posture statique.

L'objectif est aussi de mettre la sécurité au premier plan, de rappeler des règles, et de développer une attitude de prudence face au risque de blessure. Enfin, ce rituel quotidien renforce la cohésion d'équipe et développe le sens du partage et du collectif.

GRUPE INSTALLUX

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Aucun accord collectif n'a été signé en 2023.

Accidents du travail (ICP)

	2023	2022
Taux de fréquence (nombre d'accidents avec incapacité / million d'heures travaillées) (*)	36,8	53,5
Taux de gravité (nombre de jours d'incapacité temporaire / millier d'heures travaillées) (*)	1,8	1,5

(*) Ces données comprennent les accidents de trajets.

La sécurité reste l'une des principales priorités du Groupe et des actions de sensibilisation et de rappel des consignes de sécurité sont menées régulièrement. Chaque accident fait l'objet d'une analyse des causes et des plans d'actions sont menés si nécessaire.

e) Formation :

La formation est un outil indispensable pour améliorer les compétences de nos collaborateurs, développer leurs talents et favoriser les échanges des meilleures pratiques.

Politiques mises en œuvre en matière de formation

Les besoins de formation sont exprimés soit individuellement, soit à la demande des responsables pour leur équipe. Ils sont ensuite débattus au sein d'un comité regroupant des membres de la Direction et des représentants du personnel. La Direction peut également proposer des programmes de formation spécifiques dans des domaines jugés stratégiques.

Nombre total d'heures de formation

	2023	2022
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation	167	209
% de salariés ayant suivi une formation	34%	46%
Nombre d'heures de formation	2 731	2 094

Pour la société IES, les données prises en compte dans le tableau ci-dessus au titre de l'année 2023 sont incomplètes : elles n'intègrent pas 27 personnes formées et 427 heures de formation, car le Groupe n'était pas en mesure de les documenter lors de l'audit.

Si ces données avaient été intégrées, les totaux Groupe au titre de l'année 2023 auraient été de : 194 salariés formés, 39% de salariés formés et 3 152 heures de formation.

f) Egalité de traitement :

Le Groupe Installux s'engage quotidiennement à travers sa politique sociale dans le chemin de la diversité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la tolérance et de l'ouverture envers les salariés quels que soient leur origine, leur culture ou leur handicap.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Comme indiqué supra, des accords relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont en vigueur au sein des sociétés relevant de cette obligation. Ils ont été signés selon les entités en 2018, 2021 ou 2022.

L'index d'égalité professionnelle femmes-hommes a été calculé :

- au niveau de l'Unité Economique et Sociale formée par les entités Installux, Tiaso et IMG. Il s'établit à 78 sur 100, contre 75 en 2022.

- au niveau de la société France Alu Color. Il s'établit à 89 sur 100, contre 93 en 2022.

Emploi et insertion des personnes handicapées.

Le Groupe s'engage à ne faire aucune discrimination vis-à-vis d'un candidat à l'embauche porteur d'un handicap. Si le poste proposé est compatible avec un aménagement, le Groupe s'engage à le réaliser.

g) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail :

Le Groupe Installux a basé toute sa production en Europe et travaille essentiellement avec des fournisseurs européens. Il veille au respect des Droits de l'Homme au sein de ses sociétés et demande à ses commerciaux réalisant des ventes à l'international de travailler dans le respect des valeurs du Groupe. Il veille également au sein de ses sociétés au respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, même si, Bahreïn, pays où la société Installux Gulf est implantée, n'a pas signé l'intégralité de ces conventions.

Bien que la législation de Bahreïn autorise le travail des enfants ou des adolescents, le Groupe Installux s'engage à respecter scrupuleusement la convention fondamentale C138 de l'Organisation Internationale du Travail sur le travail des enfants et à n'employer aucun enfant ou adolescent de moins de 18 ans (sauf éventuel contrat de formation).

II – Informations environnementales :

a) Politique générale en matière environnementale :

Le Groupe Installux, sensible à son impact sur l'environnement, s'applique à respecter et mettre en œuvre les règles et législations dans tous les pays où il est présent. Les produits fabriqués et commercialisés par le Groupe sont déjà eux-mêmes issus de produits transformés. Ayant peu d'influence sur l'utilisation efficace des ressources, nos actions portent essentiellement sur l'amélioration de la performance énergétique de nos produits et sur la gestion de nos déchets.

Organisation du Groupe pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Certains sites industriels du Groupe utilisent des produits dangereux répondant à des normes environnementales spécifiques. Chacun de ces sites est autonome dans la gestion de son impact environnemental en conformité avec la législation locale.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Sur chaque site concerné, une personne est responsable du suivi des risques environnementaux et le personnel est sensibilisé à l'utilisation des produits pouvant avoir un impact sur l'environnement.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Sur les sites pouvant générer un risque pour l'environnement, des analyses sont réalisées régulièrement pour contrôler le respect des normes en vigueur.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

La société FAC rentre dans le cadre des installations soumises à autorisation. De ce fait, en application du 5° de l'article R. 516-1 du code de l'environnement modifié par l'arrêté du 12 février 2015, la société doit soit constituer une provision, soit contracter un engagement sous forme de caution bancaire. La société FAC est couverte pour ce risque par une caution bancaire d'un montant de 112 K€.

b) Pollution et gestion des déchets :

Le Groupe s'engage à minimiser les impacts de son activité industrielle en prévenant les risques de pollution, en respectant la législation, et en impliquant et sensibilisant son personnel.

Le composant de base des produits du Groupe, l'aluminium, est totalement recyclable.

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les sites utilisant des produits ou produisant des déchets potentiellement dangereux pour l'environnement possèdent soit des installations de traitement (des eaux par exemple), qui réduisent la dangerosité des déchets avant rejet dans l'environnement, soit des installations de stockage avant leur évacuation vers des sous-traitants spécialisés dans la gestion des produits dangereux.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Dans un but de réduction de l'impact environnemental et également de réduction des coûts, le Groupe Installux a engagé depuis plusieurs années un programme de réduction des déchets et de récupération des déchets recyclables avec des partenaires spécialisés.

Parmi les actions significatives, nous pouvons citer :

- la mise en place de contenants réutilisables pour transporter les profils aluminium entre notre usine d'extrusion et notre site de logistique,
- la mise en place d'une filière de recyclage des déchets de billettes (matière première de l'extrusion) qui a permis de réduire très nettement le volume de déchets d'aluminium de notre usine d'extrusion,
- la mise en place d'une filière de recyclage des déchets de soude d'aluminium (déchet lié à l'extrusion) qui a permis de réduire très fortement la part des déchets industriels dangereux non recyclables,
- d'autres actions pour réduire la part des déchets non recyclés sont menées chez FAC par exemple avec le recyclage des plastiques, papiers et cartons, ou sont à l'étude sur d'autres sites.

En ce qui concerne la Responsabilité élargie du producteur (REP), Installux, bien que n'étant pas réglementairement soumis à cette obligation, organise des tables rondes pour informer ses clients et engager, sur les années à venir, un dialogue sur la diminution des déchets et le recyclage.

GRUPE INSTALLUX

Production de déchets (ICP)

	En Tonnes	2023	2022
Déchets industriels dangereux recyclables		421	455
Déchets d'aluminium recyclables		1 848	2 553
Autres déchets recyclables		447	510
Déchets industriels dangereux non recyclables		93	131
Autres déchets industriels dangereux non recyclables		308	397
Production annuelle de déchets industriels		3 117	4 046
Part des déchets recyclables		87,1%	87,0%

La diminution de la production annuelle de déchets industriels entre 2022 et 2023 est de 929 tonnes (soit – 23%), dont 831 tonnes au sein de la société IES, notamment du fait d'un recul des volumes extrudés.

La part des déchets recyclables est stable quant à elle, à 87% environ.

c) Utilisation durable des ressources :

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Hormis pour les entités industrielles du Groupe, les sociétés FAC et IES, les activités du Groupe sont globalement peu consommatrices d'eau, et les unités de production ne sont pas installées dans des zones en déficit hydrique.

Consommation d'eau

	En m3	2023	2022
Consommation d'eau (1)		40 089	47 757

(1) Les consommations correspondent à une période de 12 mois glissants qui peut être différente de l'année civile selon les sites.

Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Le Groupe Installux, dans un souci de préservation de l'environnement et d'amélioration de sa performance, recherche en permanence à optimiser sa consommation de matières premières et d'emballages.

Des actions ont été menées sur les différents sites industriels pour réduire la consommation de matières premières (poudre de peinture, billettes d'aluminium).

Le service R&D conçoit des produits qui répondent aux contraintes mécaniques et thermiques en fonction de leur utilisation, en intégrant la préservation des ressources naturelles et en limitant la consommation de matière nécessaire à leur réalisation.

Le Groupe Installux s'est engagé dans la démarche Alu+C-. Cette démarche garantit la réduction de l'empreinte carbone de la production de profilés grâce à deux facteurs essentiels :

- la maîtrise des approvisionnements des billettes utilisées pour le filage provenant d'Europe.
- la maîtrise de l'empreinte carbone de la phase d'extrusion.

Le Groupe a par ailleurs pour objectif de se fournir le plus possible en billettes vertes « bas carbone », afin de limiter son impact environnemental. Ces billettes doivent émettre moins de 4 kg de CO₂ par kg d'aluminium (contre 6,7 kg de CO₂ pour une billette classique).

GROUPE INSTALLUX

	2022/2023 (1)	2021/2022 (1)
Part des approvisionnements en billets vertes « bas carbone » (ICP)	81 %	69 %

(1) Le calcul est effectué sur la période de juillet N-1 à juin N, qui est alignée sur celle de référence pour la certification Alu+C-.

La volonté du Groupe est d'accroître encore ce taux d'approvisionnement en billets vertes « bas carbone ».

Economie circulaire

L'aluminium est un métal assez facilement recyclable. Le Groupe demande à ses filiales de systématiquement faire reprendre leurs déchets d'aluminium par des sociétés spécialisées qui vont réintroduire ces derniers dans un nouveau cycle de consommation après fusion.

La soude d'aluminium est un déchet de l'extrusion. Ce déchet est revendu à une société qui l'utilise comme matière première dans sa production.

Quand les contraintes techniques le permettent, le Groupe Installux utilise de l'aluminium recyclé (deuxième fusion) pour sa production.

Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

L'amélioration de la performance et la préservation des ressources naturelles conduisent le Groupe à chercher en permanence des solutions pour réduire sa consommation d'énergie et son empreinte carbone.

Ces dernières années, le Groupe a réalisé d'importants travaux dans ses locaux en France (siège social et Tiaso). Ces travaux ont notamment porté sur l'isolation des locaux, le changement des menuiseries et le changement du chauffage dans le but de réduire sa consommation énergétique.

En 2022 et 2023, le chauffage a été réduit de quelques degrés dans les ateliers et les bureaux et des doudounes ont été distribuées aux collaborateurs.

Le recours aux énergies renouvelables constitue aussi un important axe de développement pour le Groupe, qui a décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur ses 2 sites espagnols fin 2023, afin d'économiser 20% de la consommation à compter de leur mise en service, en 2024.

Consommation d'énergie (ICP)

En Mwh	2023	2022
Consommation de gaz	15 190	19 374
Consommation d'électricité	10 061	9 905

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Sur le principal site du Groupe, un restaurant d'entreprise permet de mutualiser les prises de repas. Le site emploie environ 250 personnes en moyenne, dont la moitié environ déjeune quotidiennement au restaurant.

d) Changement climatique :

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Aucun site du Groupe n'est situé dans une zone exposée aux risques liés au changement climatique.

Les produits commercialisés pour la fabrication de menuiseries aluminium sont conformes à la réglementation thermique RT 2012 qui a été mise en place pour réduire les consommations d'énergie dans les bâtiments.

D'autre part, la mise en service de contenants (civières) pour le transport de nos profilés entre notre site d'extrusion et nos sites de consommation contribue à la réduction des déchets et donc à la réduction de notre empreinte sur les changements climatiques.

Transport

Conscient de l'impact environnemental généré par le transport de ses produits, le Groupe a mis en place des éléments de suivi et des actions de réduction des émissions :

- l'entité espagnole IES porte une attention particulière à ses transporteurs et les sélectionne notamment sur des critères environnementaux, grâce à la mise en place d'un tableau de suivi ou d'estimations des émissions de gaz à effet de serre par transporteur => **une réflexion est en cours pour généraliser ce suivi au niveau du Groupe et être en mesure de présenter l'indicateur correspondant dans la DPEF ;**

- sur le site de Saint Bonnet de Mure, la navette interne à moteur thermique a été remplacée par un modèle électrique.

Le Groupe a par ailleurs lancé fin 2022 une vaste étude sur ses flux de produits, entre entités du Groupe et depuis ou à destination de tiers (fournisseurs / clients), afin de les rationaliser et de contribuer ainsi à la réduction de leur impact environnemental. Cette étude confiée à un cabinet spécialisé a donné lieu à des premiers constats et préconisations en 2023 et se poursuivra en 2024.

Selon la teneur des conclusions définitives, de l'ampleur technique des chantiers à entreprendre et de leur coût, le Groupe déterminera la feuille de route à mettre en œuvre, probablement dans une optique moyen terme.

e) Protection de la biodiversité :

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Les activités du Groupe n'ont pas d'impact direct sur la biodiversité. Le Groupe a un impact indirect par sa consommation d'aluminium qui est sa principale matière première.

L'aluminium est un métal extrait de la bauxite (minerai contenant majoritairement de l'alumine). L'extraction minière dans les régions où sont situées les mines de bauxite peut avoir un impact sur la biodiversité locale.

Le Groupe Installux s'inscrit dans les enjeux de développement de la biodiversité et a choisi d'installer des ruches sur son site de Saint Bonnet de Mure. Les abeilles assurent la quasi-totalité de la pollinisation, celle de 80 % des espèces de plantes.

III – Informations sociétales :

a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable :

Impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local

Le Groupe Installux se veut un acteur économique intégré dans tous les territoires où il est présent. La performance économique du Groupe a des retombées au niveau des différents territoires où il est implanté, par les salaires, les impôts et taxes versés, et par l'activité générée auprès des fournisseurs locaux en achat de composants, sous-traitance ou prestations de services.

GROUPE INSTALLUX

Le Groupe Installux est présent par l'intermédiaire de ses dirigeants auprès de différentes instances ou associations professionnelles ou autres (locales ou nationales) en relation avec son secteur d'activité.

Le Groupe a par ailleurs créé son propre organisme de formation certifié QUALIOPI, Campus Aluminium Installux, avec pour mission d'impliquer les acteurs du territoire pour transformer le métier de Fabricant menuisier Aluminium vers un métier d'avenir, porteur d'opportunité et défenseur d'un savoir-faire français. L'accompagnement Campus Aluminium est également ciblé sur la polyvalence et le développement de compétences pour permettre aux entreprises de fabrication aluminium une gestion à 360° de leur activité et ainsi développer une approche compétence et métier pour pérenniser leur entreprise.

Actions de partenariat ou de mécénat

	2023	2022
Montant du mécénat (en K€)	45	58
Hauteur de la contribution en part du bénéfice après impôt (en %)	0,69 %	0,88 %

Le Groupe soutient plusieurs programmes d'aide auprès des enfants notamment à travers des associations comme l'UNICEF, l'association « Coup de Pouce » partenaire de la réussite à l'école, « Rêves de gones » ou « Dr Clown », et entretient un partenariat historique avec l'association « Action contre la faim ».

Le Groupe apporte également son soutien à d'autres associations humanitaires nationales ou internationales et à des associations d'aide à la recherche médicale.

b) Sous-traitance et fournisseurs :

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe Installux se veut un acteur responsable et raisonné de la vie économique qui cherche à entretenir des relations durables de partenariat avec ses fournisseurs et sous-traitants.

Le Groupe a investi dans un parc de contenants pour le transport des produits longs (profilés aluminium, PVC, etc.). L'action de déploiement de ce mode opératoire vers tous nos fournisseurs extrudeurs ou sous-traitants susceptibles de transporter des produits pouvant être conditionnés dans ce type de contenant se poursuit depuis une dizaine d'années. Ceci permet de limiter les déchets d'emballage bois ou carton.

Prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Historiquement, le Groupe Installux était un concepteur gammiste de produits aluminium pour le bâtiment. Il concevait et commercialisait des concepts de menuiserie et de véranda qui étaient fabriqués en sous-traitance par des fournisseurs d'extrusion et de traitement de surface. Depuis plusieurs années, Installux a fait le choix stratégique d'intégrer la production des produits qu'il commercialise. Ceci a eu pour conséquence de réduire fortement la part de la sous-traitance dans les achats du Groupe.

Les activités de sous-traitance encore externalisées concernent une partie du traitement de surface des profils et des opérations d'usinage complexes. Est qualifiée de sous-traitance, toute opération de valeur ajoutée réalisée sur nos produits bruts (profilés aluminium ou pièces de fonderie) en dehors des usines du Groupe.

Les fournisseurs du Groupe sont majoritairement basés en Europe et sont donc soumis aux mêmes règles en matière de responsabilité sociale et environnementale.

d) Loyauté des pratiques :

Actions engagées pour prévenir la corruption

Le Groupe s'engage à respecter les lois et réglementations applicables dans tous les pays où il est présent. Il demande à ses collaborateurs de conduire les activités du Groupe de manière éthique et transparente en préservant au mieux les intérêts de tous.

Ces principes sont régulièrement rappelés aux personnes qui interviennent dans des pays où de telles pratiques sont avérées.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe Installux se conforme au règlement européen REACH. Aucun produit commercialisé par le Groupe ne nécessite son inscription sur la liste des produits dangereux.

Le Groupe Installux commercialise essentiellement des produits destinés au second œuvre du bâtiment. Certains de ces produits peuvent être soumis à des normes ou à des réglementations pour permettre leur commercialisation.

Nos produits de fermeture (porte, fenêtre, etc.) sont conformes à la norme RT 2012 (réglementation thermique pour le bâtiment). Ils ont subi des tests et ont été certifiés par un organisme certificateur des produits du bâtiment (CSTB).

L'atelier de sertissage de la société IES basée en Espagne, est certifiée NF par le CSTB. Ceci atteste d'un niveau d'exigence et de suivi de production élevé qui assure au consommateur une bonne qualité des produits.

e) Autres

Ethique : lutte contre le harcèlement et protection des données

Pour les entités soumises à cette obligation, le règlement intérieur décrit les différentes mesures mises en place pour lutter contre le harcèlement sexuel et le harcèlement moral. A ce jour, 2 personnes ont suivi une formation dédiée au harcèlement sexuel.

Ethique : protection des données

Le Groupe suit les recommandations et est en conformité par rapport aux attentes de la CNIL et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). La Direction des Systèmes d'Information se charge de décrire les mesures techniques appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque au travers d'un document intitulé "Mesures élémentaires de sécurité recommandées par la CNIL".

Chaque Direction métier participe à son niveau à la mise en œuvre de la réglementation et a la charge, de manière autonome, de documenter le Registre des traitements en fonction de la nature des données traitées. Concernant le stockage des données, la culture de l'internalisation est forte. Les données d'Installux sont actuellement stockées sur nos serveurs en interne, majoritairement dans nos deux salles informatiques (data center). Des solutions SaaS (Software as a Service) ou en hybridation (mixte entre stockage interne et sur le cloud) pourraient cependant être envisagées dans les prochaines années. Ces solutions seront éventuellement mises en œuvre en maintenant le niveau d'exigence sur la protection des données.

Promotion d'activités sportives

Par le biais de son CSE, le Groupe offre aux collaborateurs qui le souhaitent l'inscription à certaines courses pédestres locales : course à pied annuelle à Saint Bonnet de Mure, Run In Lyon...

Promotion du lien Nation-armée et soutien de l'engagement dans les réserves

A ce jour, le Groupe Installux n'a pas mis en place d'action spécifique pour promouvoir le lien Nation-armée ou pour soutenir l'engagement dans les réserves et aucune demande particulière n'a été effectuée par les collaborateurs dans ce domaine. Cependant, si une telle demande intervenait, le Groupe ferait tout son possible pour faciliter sa réalisation.

Sujets non applicables au Groupe

En dehors des actions de mécénat effectuées auprès d'associations qui agissent dans ces domaines (cf supra), il est précisé que les activités du Groupe sont sans impact sur les éléments suivants :

- la lutte contre la précarité alimentaire,
- le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

BM&A

11 rue de Laborde
75008 PARIS

RAPPORT DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE, DESIGNE ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux actionnaires,

En notre qualité de professionnel de l'expertise comptable désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1873 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») relative à l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration ») de votre société (ci-après « entité »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

1. CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

2. COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Comme indiqué en page 4 de la DPEF, le périmètre de reporting de l'indicateur quantitatif « Index égalité femmes / hommes » n'intègre pas la société France Alu Color ;
- Comme indiqué en page 8, le périmètre de reporting de l'indicateur « Nombre total d'heures de formation » ne couvre pas l'ensemble du périmètre en 2023, ce qui rend les données difficilement comparables avec 2022 ;
- L'indicateur relatif aux postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité et les plans d'action visant à réduire ces émissions ne sont pas présentées.

3. PREPARATION DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

4. LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

5. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE

Il appartient à la direction :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Directoire.

6. RESPONSABILITE DE L'EXPERT-COMPTABLE DESIGNÉ OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

7. DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, aux normes professionnelles de l'expert-comptable applicables en France, aux textes légaux et réglementaires applicables aux professionnels de l'expertise comptable que nous sommes tenus de respecter et au programme de vérification élaboré par BM&A.

8. INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce, le code de déontologie des professionnels de l'expertise comptable ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17029. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques, des normes professionnelles, de la norme ISO 17029.

9. MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre septembre 2023 et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de deux semaines.

Nous avons mené 3 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

10. NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques ;

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

- le cas échéant, nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :

. apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenue, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

. corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Selon les risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante et/ou dans une sélection d'entités (1) ;

- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration le cas échéant ;

- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

pour les indicateurs clés de performance que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

. des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

. des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices (1) et couvrent entre 27% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

(1) *Installux SA, Installux Extrusion Services*

GROUPE INSTALLUX

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon les normes professionnelles de l'Ordre des experts-comptables ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Paris, le 30 avril 2024



Marie-Cécile Moinier
Membres de l'Ordre des experts-comptables

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Attachée à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

ANNEXE 1

Informations quantitatives	Informations qualitatives
<ul style="list-style-type: none">- Age et ancienneté- Taux d'absentéisme- Accident du travail (taux de fréquence et taux de gravité)- Formation (nombres d'heures, % de salariés ayant suivi une formation, nombre de salariés formés)- Déchets (Aluminium recyclable, Part des déchets recyclables)- Consommation d'eau- Part des approvisionnements en billettes vertes « bas carbone »- Consommation d'énergie (gaz et électricité)	<ul style="list-style-type: none">- Démarche de management participatif- Table ronde organisée dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur- Installation de panneaux photovoltaïques sur deux sites espagnols- Etude sur les flux de produits (Transport)- Participation à la course « Run in Lyon »

TITRE 2 – LA SOCIÉTÉ INSTALLUX

2.1/ COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels qui vous sont présentés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires et marge :

Du fait d'une baisse des volumes et malgré l'impact en année pleine des hausses de tarifs pratiquées en 2022 pour faire face à l'envolée du cours de l'aluminium, le chiffre d'affaires recule de 12 % à 84 984 K€.

La marge brute diminue de 5 463 K€ et de 1,2 point.

Analyse du résultat :

en K€	Montant	Variation / N-1	
Marge sur coûts variables	23 159	- 4 776	- 1,3 pt
Résultat d'exploitation	4 117	- 3 011	- 42 %
Résultat financier	645	+ 526	
Résultat exceptionnel	- 2	+ 75	
Intéressement et participation	- 356	+ 66	
Résultat avant IS	4 405	- 2 344	- 35 %
Résultat net	3 372	- 1 732	- 34 %

Dans la lignée de la marge brute en baisse de 1,2 point, la marge sur coûts variables recule de 1,3 point. Elle est en diminution de 4 776 K€ en raison de la baisse d'activité.

Du fait notamment d'une variation favorable de la dotation nette à la provision sur stock de 1 886 K€ (reprise nette de 545 K€ en 2023 contre une dotation nette de 1 341 K€ en 2022), la baisse du résultat d'exploitation se limite à 3 011 K€. Le résultat financier s'apprécie de 526 K€ du fait de la hausse des taux d'intérêt auxquels sont placés les excédents de trésorerie.

Le résultat exceptionnel n'appelle pas de commentaire particulier.

Après prise en compte du recul de l'intéressement et de la participation de 66 K€, ainsi que de l'impôt sur les sociétés de 613 K€, le bénéfice net s'établit à 3 372 K€, en baisse de 1 732 K€.

Capitaux propres :

Début d'exercice	76 338 K€
Réduction de capital	- 1 703 K€
Dividendes versés	- 2 240 K€
Résultat 2023	3 372 K€
Fin d'exercice	75 767 K€

Trésorerie :

Les disponibilités figurant au bilan pour 43,8 M€ comprennent 37,5 M€ de comptes à terme renouvelables (de durées comprises entre 1 et 60 mois) et 1,7 M€ d'escompte en valeur.

GRUPE INSTALLUX

La hausse de la trésorerie nette de 4,8 M€ se décompose ainsi :

Marge brute d'autofinancement	+ 5,2 M€
Diminution du besoin en fonds de roulement	+ 4,0 M€
Investissements nets	- 2,0 M€
Opérations de financement	- 2,4 M€
Total	+ 4,8 M€

Dépenses non déductibles fiscalement :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 67 758 € au titre des dépenses non-déductibles fiscalement visées par l'article 39-4 du même Code ; l'impôt correspondant s'élève à 16 940 € (au taux marginal de l'impôt sur les sociétés de 25 %, hors contributions additionnelles).

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons qu'il n'a été procédé, en application de l'article 39-5 du même Code, à la réintégration dans le bénéfice imposable de la société d'aucun frais généraux.

Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Informations relatives aux délais de paiement clients et fournisseurs :

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant dans les tableaux ci-dessous le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2023 et dont le terme est échu, ventilé par tranche de retard, ainsi que le nombre de tiers concernés.

Les délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement sont les délais contractuels. Ils sont généralement compris entre 30 jours fin de mois et 60 jours fin de mois pour les fournisseurs et entre un paiement comptant et une échéance à 60 jours fin de mois pour les clients.

Factures fournisseurs échues et non réglées au 31/12/2023	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nombre de fournisseurs concernés					22
Montant HT en K€	39	0	26	30	94
Pourcentage des achats HT de l'exercice	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %

Factures clients échues et non réglées au 31/12/2023 (hors clients douteux)	0 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nombre de clients concernés					183
Montant HT en K€	847	294	194	318	1 653
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	1,0 %	0,3 %	0,2 %	0,4 %	1,9 %

Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices est annexé au présent rapport.

2.2/ AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons d'affecter le Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui s'élève à la somme 3 371 925,15 euros, majoré de la somme 1 056,00 euros, figurant au compte « Report à Nouveau » créditeur, soit au total la somme 3 372 981,15 euros, de la façon suivante :

- une somme de 2 240 792,00 euros (soit 8,00 euros par action) serait distribuée aux actionnaires à titre de dividendes, étant précisé que dans l'hypothèse où, au jour de la mise en paiement du dividende, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la quote-part du dividende revenant auxdites actions sera affectée à un compte « Report à Nouveau » créditeur à ouvrir au passif du bilan, ci	2 240 792,00 €
- une somme de 1 132 189,15 euros serait virée au compte « Autres Réserves », qui se trouverait ainsi porté de 66 084 261,73 euros à 67 216 450,88 euros, ci	1 132 189,15 €
TOTAL	<u>3 372 981,15 €</u>

Le dividende serait mis en paiement au siège social le 25 juin 2024.

Pour ceux des actionnaires qui opteraient pour la soumission des dividendes perçus au barème progressif de l'impôt sur le revenu (par dérogation au prélèvement forfaitaire unique instauré par la loi de finances pour 2018), il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 2 240 792,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

2.3/ DIVIDENDES DISTRIBUÉS AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices sociaux ont été les suivants :

	Dividende Total	Dividende éligible à la réfaction	Dividende non éligible à la réfaction
Exercice clos le 31 décembre 2020	2 282 288 € (8,00 € par action)	2 282 288 €	0 €
Exercice clos le 31 décembre 2021	2 282 288 € (8,00 € par action)	2 282 288 €	0 €
Exercice clos le 31 décembre 2022	2 240 792 € (8,00 € par action)	2 240 792 €	0 €

2.4/ REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous proposons de fixer le montant global annuel de la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice écoulé, à la somme de 24 000 euros.

2.5/ OPÉRATIONS AFFECTANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Directoire a fait usage des délégations de pouvoirs consenties par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21 juin 2022 et par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 juin 2023 lors de l'adoption du programme de rachat d'actions propres.

Au titre de ce programme de rachat d'actions et au cours de l'exercice écoulé, les informations sont les suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 480,
- Cours moyen des achats : 288,93 €,
- Nombre d'actions vendues : néant,
- Cours moyen des ventes : néant,
- Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice : 5 187,
- Réallocation : néant,
- Finalité des programmes de rachat : annulation des actions,
- Frais de négociations : 277 euros,
- Nombre d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2023 : 421 actions, soit 0,15 % du capital social, pour valeur d'achat globale de 118 574 € et une valeur nominale de 6 736 €.

2.6/ ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Mandats des membres du Conseil de Surveillance :

Aucun mandat de membres du Conseil de Surveillance n'arrive à expiration avec la présente Assemblée Générale.

Mandats des membres du Directoire :

Aucun mandat de membres du Directoire n'arrive à expiration avec la présente Assemblée Générale.

Mandats des Commissaires aux comptes :

Aucun mandat des co-commissaires aux comptes n'arrive à expiration avec la présente Assemblée Générale.

2.7/ ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

État de la participation des salariés au capital de la société :

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, il n'y avait pas d'actions détenues par le personnel, de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise ou par les salariés ou anciens salariés dans le cadre de Fonds Communs de Placement d'Entreprise.

Option d'achat ou de souscription d'actions - Attribution d'actions gratuites :

Notre société n'a pris aucune décision dans ces domaines.

2.8/ PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

2.8.1. À notre connaissance, à la date du 31 décembre 2023, les seuils légaux étaient franchis par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Seuil franchi	
	En capital (280 099 actions)	En droit de vote (280 099 droits de vote)
Financière CCE	66,67 %	66,67 %
Amiral Gestion	5,00 %	5,00 %

Au cours de l'exercice 2023, la société n'a reçu aucune déclaration de franchissement de seuil.

Au 31 décembre 2023, le public détenait 21,75 % du capital social et des droits de vote.

2.8.2. La Société a été notifiée, conformément à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des dispositions de l'article 223-22 du règlement général de l'AMF, des transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et depuis le 1^{er} janvier 2024 par des dirigeants et personnes assimilées sur les titres de la société :

Nom du dirigeant et assimilés	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Montant
FINANCIERE CCE (holding familiale de contrôle)	Achat	28/06/2023	298	96 552 €
FINANCIERE CCE (holding familiale de contrôle)	Achat	13/10/2023	79	20 382 €
FINANCIERE CCE (holding familiale de contrôle)	Achat	25/10/2023	800	208 000 €
FINANCIERE CCE (holding familiale de contrôle)	Achat	28/11/2023	391	92 276 €
FINANCIERE CCE (holding familiale de contrôle)	Achat	22/01/2024	7 966	2 150 820 €
Total			9 534	2 568 030 €

2.9/ ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Au cours de l'exercice 2023, le cours de l'action a évolué de la façon suivante :

- cours au 31 mars 2023 : 340,00 €
- cours au 30 juin 2023 : 318,00 €
- cours au 30 septembre 2023 : 246,00 €
- cours au 31 décembre 2023 : 266,00 €

Ainsi, au 31 décembre 2023, la capitalisation boursière de la société s'élevait donc à 74 506 K€, inférieure de 35 % aux capitaux propres consolidés du Groupe de 114 427 K€.

2.10/ OBSERVATIONS DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Le Comité social et économique n'a émis aucune observation, en application des dispositions de l'article L. 2323-8 du Code du Travail, sur la situation économique et sociale de l'entreprise.

2.11/ SUCCURSALES

Notre société ne dispose d'aucune succursale, ni en France, ni à l'étranger.

2.12/ PRÊTS INTER ENTREPRISES

Notre société n'a consenti aucun prêt inter-entreprises dans le cadre des dispositions de l'article L. 511-6, 3 bis du Code monétaire et financier.

TITRE 3 – RACHAT D' ACTIONS PROPRES

3.1/ INSTAURATION D'UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Nous vous proposons la mise en place d'un nouveau programme de rachat de ses propres actions par la Société, qui viendrait se substituer à celui autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 20 juin 2023.

Les rachats d'actions pourraient notamment être utilisés pour annuler des actions dans le cadre de l'autorisation qui vous sera soumise à cet effet, afin de pouvoir mettre en œuvre une politique de retour vers les actionnaires.

Les objectifs du programme de rachat seraient les suivants :

- annulation de tout ou partie des actions rachetées, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois ;
- remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion ou d'apport, conformément à la réglementation applicable ;
- mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'autorisation serait accordée dans les limites suivantes :

- pourcentage de rachat maximum de capital autorisé : 10 % du capital au jour de l'utilisation de l'autorisation (ou 5 % s'il s'agit d'acquisitions d'actions faites en vue de leur conservation et leur remise ultérieure en paiement ou en échange) ;
- prix d'achat unitaire maximum : 400 euros ; représentant au jour de la rédaction du présent rapport, sur la base d'un capital de 4 481 584 euros, divisé en 280 099 actions, et sans tenir compte des actions déjà détenues, un montant maximum à consacrer à ce programme de 11 203 600 euros ;
- durée : 18 mois, soit jusqu'au 10 décembre 2025.

Les opérations de rachat d'actions pourraient être effectuées à tout moment, sauf en période d'offre publique sur le capital de la Société.

Il est rappelé que l'autorisation d'acheter ses propres titres est soumise par la loi à plusieurs limites. En particulier, la société ne peut posséder, directement ou par l'intermédiaire d'une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, plus de 10 % du total de ses propres titres ; l'acquisition ne peut avoir pour effet d'abaisser les capitaux propres à un montant inférieur à celui du capital augmenté des réserves non distribuables ; les actions auto-détenues n'ont pas droit de vote et les dividendes leur revenant sont affectés le cas échéant au report à nouveau.

Si vous décidez d'approuver l'instauration de ce programme de rachat d'actions propres, vous voudrez bien déléguer au Directoire tous les pouvoirs nécessaires pour sa mise en œuvre.

3.2/ REDUCTION DE CAPITAL

Nous vous demanderons de déléguer, pour une durée de 18 mois, tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à l'annulation de tout ou partie des actions de la Société acquises dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé par votre Assemblée.

Ainsi, le Directoire pourra, s'il le juge opportun, réduire le capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois, par annulation de tout ou partie des actions acquises. Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois.

TITRE 4 - CONCLUSION

Vous allez maintenant entendre la lecture des rapports des Commissaires aux comptes, puis nous répondrons à vos questions.

Nous vous demanderons ensuite d'adopter les résolutions qui vous seront soumises.

Fait à Saint-Bonnet-de-Mure
Le 29 mars 2024

Le Directoire

TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en K€)

<i>Dénomination Siège Social</i>	<i>Capital Réserves + R. à N.</i>	<i>Quote-part Dividendes</i>	<i>Val. brute Titres Val. nette Titres</i>	<i>Prêts Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires Résultat</i>
FILIALES (plus de 50 %)					
S.A.S. Tiaso St-Bonnet-de-Mure (69)	617 16 866	100,00	11 354 11 354		17 759 491
S.A.S. Mécanalu St-Bonnet-de-Mure (69)	171 1 229	100,00	1 700 1 700		10 267 706
S.A.S. France Alu Color Marcilloles (38)	700 21 088	100,00	1 893 1 893		18 538 2 127
S.L. Installux Extrusión Services Parets del Valles - Barcelone - ESPAGNE	2 000 4 531	100,00	10 10	26 000	54 120 182
S.A. Installux Trading Export Genève - SUISSE	(1) 108 (1) 2 087	100,00 120	72 72		(2) 685 (2) - 27
S.A.R.L. Installux Management Gestion - I.M.G. St-Bonnet-de-Mure (69)	8 1 217	100,00	5 5	400	5 529 118
S.A.S. Campus Aluminium Installux St-Bonnet-de-Mure (69)	10 - 91	100,00	10	400	324 29

(1) conversion au cours de clôture

(2) conversion au cours moyen de l'exercice

RESULTATS DE LA SOCIETE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en €)

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois) :	31/12/2023 12	31/12/2022 12	31/12/2021 12	31/12/2020 12	31/12/2019 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 481 584	4 564 576	4 564 576	4 564 576	4 856 000
Nombre d'actions - ordinaires	280 099	285 286	285 286	285 286	303 500
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	84 983 975	96 783 515	84 044 128	71 861 970	80 054 878
Résultat avant impôt, participation, intéressement, dotation et reprise amortissements et provisions	5 947 558	10 561 377	11 638 375	6 664 076	9 824 174
Impôts sur les bénéfices	1 032 638	1 645 259	2 338 846	1 881 783	2 314 268
Intéressement, participation des salariés	355 521	421 345	624 024	412 178	456 269
Dotation et reprise amortissements et provisions	1 187 474	3 391 286	2 645 738	- 2 421 827	2 569 305
Résultat net	3 371 925	5 103 487	6 029 768	6 791 942	4 484 332
Résultat distribué	2 240 792	2 282 088	2 282 088	2 282 288	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, intéressement, avant dotation et reprise amortissements et provisions	16	30	30	15	23
Résultat après impôt, participation, intéressement, dotation et reprise amortissements et provisions	12	18	21	24	15
Dividende attribué	8	8	8	8	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	134	139	143	142	144
Masse salariale	5 205 680	5 201 146	4 957 928	4 162 447	4 597 118
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	2 425 968	2 330 263	2 284 058	1 895 270	2 012 299

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2024

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport, établi selon les dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce.

TITRE 1 – OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES ANNUELS

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ses observations sur le rapport de gestion et sur le rapport de gestion groupe établis par le Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que le rapport de gestion – incluant le rapport de gestion groupe - de la Société INSTALLUX SA.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et les comptes consolidés, ainsi que le rapport de gestion, incluant le rapport de gestion Groupe, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

TITRE 2 – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Selon le même article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le rapport sur le gouvernement d'entreprise de la société INSTALLUX.

2.1/ COMPOSITION ET REUNIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1 - Au cours de l'exercice 2023, le Conseil de Surveillance était composé des membres suivants :

		Fin de mandat
•	Monsieur Christian CANTY Président du Conseil	2028
•	Monsieur Roland TCHENIO Vice-Président du Conseil	2028
•	Monsieur Gérard COSTAILLE	2028
•	Société FINANCIERE CCE (représentée par Madame Marie-Josée CANTY)	2028
•	Monsieur Vincent GIRMA (à compter du 20 juin 2023)	2029

2 - Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni 4 fois : le 28 février 2023, le 25 avril 2023, le 11 juillet 2023 et le 17 octobre 2023.

GRUPE INSTALLUX

Il n'existe pas de règlement intérieur relatif au fonctionnement du Conseil de Surveillance, non plus que de comités spécifiques, ni de censeurs.

2.2/ COMPOSITION ET REUNIONS DU DIRECTOIRE

Au cours de l'exercice 2023, le Directoire était composé des membres suivants :

	Fin de mandat
• Monsieur Christophe CANTY Président du Directoire	2028
• Monsieur Sylvain CHARRETIER	2028
• Monsieur Jérôme SEMAY	2028

Le Directoire s'est réuni autant de fois que l'intérêt de la Société le nécessitait.

2.3/ LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

Nom, Prénom, Domicile des Mandataires sociaux	Date de naissance	Date de nomination	Autres fonctions
PRESIDENT ET MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE			
M. Christian CANTY 601, chemin des Grandes Vierres DOMMARTIN (Rhône)	23.11.1947	21.06.2022 Membre du Conseil de Surveillance 21.06.2022 Président du Conseil de Surveillance	<u>Administrateur</u> : . INSTALLUX EXTRUSION SERVICES SL . INSTALLUX GULF BSC . INSTALLUX TRADING EXPORT SA <u>Gérant</u> : . FINANCIERE CCE SARL . I.M.G. SARL . IMMOBILIERE CCE SCI . COMPANS INDUSTRIES REUNIES SCI . MARCILLOLES SCI <u>Représentant permanent de</u> <u>FINANCIERE CCE, Gérante</u> : . LES CEMBROS SC
MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE			
Monsieur Roland TCHENIO 29, boulevard des Belges 69006 LYON	02.02.1944	21.06.2022 Membre du Conseil de Surveillance	<u>Président</u> : . TT INVESTISSEMENTS <u>Administrateur</u> : . UPERGY SA . FONDATION ALPHA OMEGA . ASSOCIATION COUP DE POUCE <u>Gérant</u> : . SCI BOULEVARD LANNES . SCI MAURYLAND

GROUPE INSTALLUX

M. Gérard COSTAILLE 2, route d'Avallon SAINTE MAGNANCE (Yonne)	15.03.1949	21.06.2022 Membre du Conseil de Surveillance	
FINANCIERE CCE Chemin du Bois Rond SAINT BONNET DE MURE (Rhône) Rep. par Mme Marie-Josée CANTY 601, chemin des Grandes Vierres DOMMARTIN (Rhône)	484 496 161 RCS LYON 08.08.1944	21.06.2022 Membre du Conseil de Surveillance 21.06.2022	<u>Présidente</u> : . FRANCE ALU COLOR SAS . TIASO SAS . CAMPUS ALUMINIUM INSTALLUX SAS . MECANALU SAS <u>Gérante</u> : . LESCEMBROSSC
M. Vincent GIRMA 22, rue Henri Chevalier 69300 CALUIRE ET CUIRE	18.10.1968	20.06.2023 Membre du Conseil de Surveillance	<u>Gérant</u> : . SC DINOPACHOU . CAIMAN SCI . MARCELLE SCI . RAS CAMPUS SCI . SCI ARNAS . SIXIEME SENS SCI . SYNODIA IMMOBILIERE SC . VINOSEMB SCI . VISEMANI SCI . GROUPEMENT FORESTIER ALFRED . GROUPEMENT FORESTIER BONHAM . SOCAGESTION SCI <u>Président du CA</u> : . SOCAMETT
PRESIDENT ET MEMBRE DU DIRECTOIRE			
M. Christophe CANTY 56 bis, avenue du 8 Mai 1945 TASSIN LA DEMI LUNE (Rhône)	06.05.1975	21.06.2022 Membre du Directoire 21.06.2022 Président du Directoire	<u>Président</u> : . INSTALLUX GULF BSC <u>Directeur Général</u> : . 1000 FOIS 1 FOIS <u>Gérant</u> : . FINANCIERE CCE SARL . I.M.G. SARL . CCEE SCI . M.J.C.S. SCI . JUKI SCI <u>Administrateur</u> : . INSTALLUX EXTRUSION SERVICES SL . INSTALLUX GULF BSC . INSTALLUX TRADING EXPORT SA
MEMBRES DU DIRECTOIRE			
M. Sylvain CHARRETIER 3, rue du Château d'eau GUIGNES (Seine et Marne)	30.06.1972	21.06.2022 Membre du Directoire	<u>DGD</u> : . TIASO SAS <u>Gérant</u> : . I.M.G. SARL
M. Jérôme SEMAY Les Ollagnons 69440 MORNANT	03.07.1976	21.06.2022 Membre du Directoire	<u>Gérant</u> : . I.M.G. SARL

2.4/ POUVOIRS DES DIRIGEANTS

1 - La direction de la Société est exercée par le Directoire, composé de Monsieur Christophe CANTY, Président, Monsieur Sylvain CHARRETIER et Monsieur Jérôme SEMAY.

Aucune limitation n'est apportée par les statuts aux pouvoirs du Directoire.

2 - Il n'existe pas de règlement intérieur relatif au fonctionnement du Directoire, non plus que de comités spécifiques, ni de censeurs.

2.5/ INFORMATION CONCERNANT LES ORGANES DE CONTROLE

Commissaires aux comptes

Les mandats des Commissaires aux comptes de la société sont les suivants :

	Date de nomination	Fin de mandat
TITULAIRES		
PREMIER MONDE <i>M. Patrick VELAY</i>	20 juin 2023	Comptes 31 décembre 2028
NOVANCES <i>M. Julien DUPRAZ</i>	13 juin 2019	Comptes 31 décembre 2024

2.6/ ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS

Aucune délégation de pouvoir ou de compétence en matière d'augmentation de capital n'a été accordée au Directoire par l'Assemblée Générale.

2.7/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice 2023, aucune convention n'a été conclue, directement ou indirectement, entre l'un des mandataires sociaux de notre Société ou l'un des actionnaires disposant de plus de 10% des droits de vote de la société et l'une de nos filiales.

Pour plus d'informations sur ces conventions, nous vous laissons vous reporter au rapport spécial des Co-Commissaires aux Comptes.

Fait à Saint Bonnet de Mure
Le 29 avril 2024

Le Conseil de Surveillance

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTES	En K€	2023	2022
Note 5	CHIFFRES D'AFFAIRES	149 608	163 312
	Achats consommés	-74 606	-89 845
	Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	-989	243
Note 6	Charges de personnel	-28 582	-25 855
	Charges externes	-29 050	-29 429
	Impôts et taxes	-885	-1 005
	Dotations aux amortissements	-7 830	-7 639
Note 8	Dotations nettes aux provisions	944	-1 054
Note 9	Autres produits et charges d'exploitation (1)	-366	22
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	8 244	8 749
Note 11	Autres produits et charges opérationnels non courants	126	
	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	8 370	8 749
	Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	969	99
	Coût de l'endettement financier brut	-657	-156
Note 12.1	COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	312	-57
Note 12.2	Autres produits et charges financiers	-114	-61
Note 13	Charge d'impôt	-2 265	-2 291
	RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	6 302	6 339
	. dont part du Groupe	6 520	6 572
	. dont part des intérêts minoritaires	-218	-233
Note 14	Résultat par action (part du Groupe)	23,29	23,34
Note 14	Résultat dilué par action (part du Groupe)	23,29	23,34

Il n'y a pas eu d'activité abandonnée sur les exercices présentés, ni de filiale mise en équivalence.

(1) Les autres charges correspondent essentiellement aux pertes sur créances irrécouvrables (hors effet des dotations et reprises sur provisions).

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

En K€	2023	2022
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (REPORT)	6 302	6 339
Autres éléments du résultat net global :		
- Écarts de conversion	84	221
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net consolidé	84	221
- Écarts actuariels sur les engagements de retraite (cf. note 19)	302	167
- Divers		-86
- Impôts différés sur écarts actuariels	-75	-20
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net consolidé	226	61
RÉSULTAT NET GLOBAL	6 613	6 621
- dont part du Groupe	6 848	6 794
- dont part des intérêts minoritaires	-235	-172

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉ

ACTIF

NOTES	En K€	2023	2022
Note 15.1	Écarts d'acquisition	894	894
Note 15.3	Immobilisations incorporelles	1 586	1 318
Note 15.4	Immobilisations corporelles	32 834	33 369
Note 15.4	Actifs liés aux droits d'utilisation	22 594	15 749
Note 15.5	Actifs financiers non courants	1 046	964
Note 15.6	Autres actifs non courants		
Note 26	Impôts différés actifs nets	1 580	1 791
	TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	60 534	54 086
Note 16.1	Stocks	28 801	36 619
Note 16.2	Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients	26 024	27 739
	Créances d'impôt sur les sociétés	936	758
Note 16.4	Autres actifs courants	2 806	2 324
Note 17	Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 963	35 717
	TOTAL DES ACTIFS COURANTS	109 530	103 158
	TOTAL ACTIF	170 064	157 244

PASSIF

NOTES	En K€	2023	2022
Note 18	Capital	4 482	4 565
	Prime de fusion	877	877
	Réserves et résultats consolidés	109 069	104 517
	Capitaux propres - Part du Groupe	114 427	109 958
	Intérêts minoritaires	488	722
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	114 915	110 681
Note 19	Engagements au titre des pensions et retraites	1 843	2 075
	Dettes d'impôt sur les sociétés	7	
Note 20.1	Provisions non courantes		
Note 21.2	Dettes financières non courantes	204	356
Note 22	Dettes financières non courantes liées aux obligations locatives	19 481	12 805
Note 26	Impôts différés passifs nets		57
	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	21 535	15 293
Note 20.2	Provisions courantes	1 111	1 176
Note 21.2	Dettes financières courantes	10 154	7 153
Note 22	Dettes financières courantes liées aux obligations locatives	3 393	3 140
	Dettes fournisseurs	11 439	12 653
	Dettes d'impôt sur les sociétés	345	163
Note 23	Autres passifs courants	7 171	6 986
	TOTAL DES PASSIFS COURANTS	33 614	31 270
	TOTAL PASSIF	170 064	157 244

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE CONSOLIDÉ

NOTES	En K€	2023	2022
	Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	6 302	6 339
	Amortissements (1) et provisions (hors actif circulant), dont variation des engagements au titre des indemnités de fin de carrière	7 674	7 867
	Plus ou moins-values de cessions	-41	179
Note 12.1	Coût de l'endettement financier net	-312	57
	Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 265	2 291
	Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	15 889	16 734
	Impôts versés	-2 187	-2 460
Note 16.1	Variation des stocks	7 803	-8 949
Note 16.2	Variation du poste clients	1 697	-3 055
	Variation du poste fournisseurs	-1 815	-2 659
	Variation des autres actifs et passifs courants	526	-561
	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	6 024	-17 684
	FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	21 913	-951
Note 15.2	Acquisition d'immobilisations	-4 510	-3 758
	Cession d'immobilisations	220	31
	Flux nets liés aux acquisitions et cessions de filiales		-1 393
	FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-4 290	-5 121
	Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-2 240	-2 254
	Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-43
	Acquisition d'actions propres	-139	-739
	Remboursement d'emprunts	-151	
	Remboursement des dettes liées aux obligations locatives (capital et intérêts (2))	-3 449	-3 379
	Intérêts financiers nets versés	621	58
	FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-5 357	-6 357
	Incidence des variations de cours des devises	-19	114
	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	12 246	-12 314
Note 17	TRÉSORERIE NETTE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	28 716	41 030
Note 17	TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	40 961	28 716

(1) Dont 3 224 K€ de dotations aux amortissements des actifs liés aux droits d'utilisation en 2023 (contre 3 314 K€ en 2022).

(2) Dont intérêts pour 309 K€ en 2023 et 115 K€ en 2022.

Le flux net généré par l'activité de 21 913 K€ est principalement liée à une baisse du volume de l'activité du Groupe de l'ordre de 8 % par rapport à 2022 (-15 % en retraitant l'entrée de Mécanalu) et à des effets prix et volumes entraînant un recul des stocks de 7 803 K€ (cf note 16.1).

En 2022, les flux nets de 1 393 K€ relatifs aux acquisitions et cessions de filiales étaient liés à l'acquisition de la société Mécanalu (prix d'acquisition de 1 700 K€ diminué de la trésorerie nette acquise de 307 K€).

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

Aucune société du Groupe n'a sollicité de reports d'échéances de dettes sociales ou de dettes fournisseurs, ni de décalages de règlement de loyers.

La trésorerie est une trésorerie nette de la trésorerie passive et des comptes courants répondant à la définition de la trésorerie.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Prime de fusion	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global		Total part Groupe	Mino-ritaires	Total
				Écart de conversion	Écarts actuariels			
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021	4 565	877	100 856	307	-447	106 157	938	107 095
Résultat net global			6 572	160	61	6 794	-172	6 621
Actions auto-détenues			-739			-739		-739
Dividendes			-2 254			-2 254	-43	-2 297
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022	4 565	877	104 436	467	-386	109 958	722	110 681
Résultat net global			6 520	102	226	6 848	-235	6 613
Actions auto-détenues - acquisition			-139			-139		-139
Actions auto-détenues - annulation	-83		83					
Dividendes			-2 240			-2 240		-2 240
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2023	4 482	877	108 660	569	-160	114 427	488	114 915

Le total des réserves distribuables de la société mère représente 66 091 K€ des réserves du Groupe (hors résultat de la période) au 31 décembre 2023, contre 64 847 K€ au 31 décembre 2022.

Il sera proposé à l'Assemblée générale de verser un dividende de 8,00 € par action pour un montant total de 2 241 K€ (avant neutralisation des actions auto-détenues), comme en 2023.

NOTES ANNEXES

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire du 29 mars 2024. Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 juin 2024.

Installux est une société anonyme de droit français, située à Saint-Bonnet-de-Mure, et cotée sur Euronext Growth (cf. note 1.1). L'activité du Groupe par métier est décrite note 2.6.

NOTE 1 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.1 - Faits marquants

Faits marquants 2023 :

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à 149,6 M€ en 2023, en baisse de 8 % par rapport à 2022. Cette variation s'explique principalement par une diminution des volumes, associée à un recul du cours de l'aluminium.

La société Sofadi-Tiaso a cédé en décembre 2023 sa branche d'activité Agencement de magasins Sofadi, qui faisait partie de l'activité « Aménagements d'espaces ». Les actifs cédés sont le fonds de commerce (pour 150 K€ en 2023) et le stock (de manière étalée sur 2023, pour 160 K€ et 2024). Un seul salarié a été transféré et les locaux ont été conservés. La société Sofadi-Tiaso a été renommée Tiaso en février 2024.

Le Directoire du 25 avril 2023 a procédé à l'annulation de 5 187 actions auto-détenues, ramenant le capital de la société Installux à 4 481 K€.

Au cours de l'exercice 2023, la société Installux a acquis 480 de ses propres actions, pour un montant de 139 K€.

Incertitudes liées à l'environnement macro-économique :

Le Groupe doit composer avec les incertitudes économiques qui ont affecté le marché de l'immobilier en 2023 et qui restent d'actualité en 2024.

Le Groupe a été impacté par l'augmentation des prix de l'énergie en 2023. La charge d'énergie de la filiale FAC a en effet augmenté de 1,2 M€ et a donné lieu à une répercussion partielle au marché sous forme de surcharge énergie.

Le Groupe s'efforce de conclure des contrats pour couvrir ses besoins en énergie au meilleur tarif et a par ailleurs investi 1,1 M€ en 2023 pour installer des panneaux photovoltaïques en toiture des deux sites espagnols. Cet investissement doit permettre de couvrir environ 25% des besoins en électricité de la société IES.

Rappel des faits marquants 2022 :

Le Groupe avait acquis 100 % de la société Mécanalu à la barre du Tribunal de Commerce en octobre 2022 pour un prix de 1 700 K€. Le prix d'acquisition avait été payé lors de l'acquisition, il n'existe pas de complément de prix. Compte tenu des impacts non significatifs, la société Mécanalu avait été consolidée à compter du 31 décembre 2022 et rattachée au secteur aménagements d'espaces. Les frais d'acquisition avaient été constatés en charges

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

courantes. L'écart d'acquisition s'élevait à 232 K€ et la finalisation de l'analyse n'a pas conduit par la suite à modifier l'affectation du prix d'acquisition.

Pour information, le chiffre d'affaires et le bénéfice net réalisés par la filiale en 2022 s'élevaient respectivement à 9 875 K€ et 319 K€.

1.2- Modifications apportées aux comptes antérieurement publiés

Aucune modification n'a été apportée aux comptes antérieurement publiés.

1.3- Informations proforma

Comme indiqué ci-dessus, la société Mécanalu a été consolidée à partir du 31 décembre 2022 et n'avait donc pas eu d'impact sur le compte de résultat consolidé du Groupe de l'exercice 2022.

Les principaux agrégats du compte de résultat et du bilan au 31 décembre 2022 liés à la société Mécanalu sont présentés ci-après pour information :

- . Chiffre d'affaires : 9 875 K€,
- . Résultat opérationnel courant : 446 K€,
- . Bénéfice net : 319 K€,
- . Total actif immobilisé net : 230 K€,
- . Trésorerie nette : 475 K€,
- . Emprunts auprès d'établissements de crédit : 507 K€.

1.4- Événements postérieurs

Dans un contexte géopolitique et économique faisant peser un risque de ralentissement de l'activité, le Groupe reste particulièrement vigilant face à l'évolution des prix des matières premières et du coût de l'énergie et s'attache à en limiter les impacts en couvrant au mieux ses besoins.

NOTE 2 – PRINCIPES DE CONSOLIDATION ET METHODES D'ÉVALUATION

2.1 – Référentiel comptable

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe Installux au 31 décembre 2023 ont été établis en appliquant le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2023. Ce référentiel est disponible sur le site de l'Union Européenne.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par la Commission Européenne, et applicables à compter du 1er janvier 2023 sont présentés ci-après :

- Amendements IAS 1, Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables ; et mise à jour d'un guide d'application pratique de la matérialité (« IFRS Practice Statement 2 : Making Materiality Judgements »), adopté en mars 2022 par l'Union Européenne (UE) ;
- Amendements IAS 8, Définition d'une estimation comptable ; adopté en mars 2022 par l'UE ;
- Amendements IAS 12, Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction, adopté en août 2022 par l'UE ;
- Amendements IAS 12 - Pilier 2, adopté en novembre 2023 par l'UE, et d'application immédiate en 2023 (a).

Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2023.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

(a) Le Groupe est en-dessous des seuils définis par la Directive Européenne Pilier 2. Pour information, le groupe est présenté dans un pays dont le taux d'impôt est inférieur à 15% (filiale non significative).

Les sociétés françaises sont concernées par la réforme des retraites, publiée en avril 2023, et applicable à compter du 1^{er} septembre 2023. L'impact positif, lié principalement à l'allongement de l'âge de départ à la retraite, a été constaté en résultat pour un montant de + 87 K€.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements et interprétations adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, mais dont l'application anticipée aurait été possible en tant qu'interprétation de textes existants, et qui entreront en vigueur après le 31 décembre 2023, notamment :

Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- L'amendement IFRS 16, Dettes sur obligation locative dans une opération de cession et de lease-back, publié par l'UE en novembre 2023 ;
- L'amendement IAS 1, Présentation des états financiers : classement des dettes en courant ou non courant, et dettes non courantes comprenant des covenants, adopté par l'UE en décembre 2023 ;
- L'amendement IFRS 7, Instruments financiers : accords de financement avec les fournisseurs, adopté par l'IASB en mai 2023, et adoption en cours par l'UE.

Exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- L'amendement IAS 21, Absence de convertibilité des devises, adopté par l'IASB en août 2023, et adoption en cours par l'UE.

Le Groupe ne s'attend pas à ce que ces amendements aient un impact significatif sur ses comptes consolidés.

Il n'existe pas de normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, et d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2023, mais non encore approuvés au niveau européen (et dont l'application anticipée n'est pas possible au niveau européen), qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés.

Les comptes des diverses sociétés du Groupe, établis selon les règles comptables en vigueur dans leur pays respectif, sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour les comptes consolidés.

2.2 – Règles générales de présentation des états de synthèse

L'état de la situation financière est présenté selon le critère de distinction « courant / non courant » défini par la norme IAS 1. Ainsi, les actifs et passifs sont ventilés entre la part à plus d'un an en « non courant » et la part à moins d'un an en « courant ».

Le compte de résultat consolidé est présenté par nature, selon le modèle proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n°2013-03 du 7 novembre 2013. Le Groupe met notamment en évidence un résultat opérationnel courant, déterminé selon les recommandations de l'ANC.

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon le format préconisé par l'ANC dans sa recommandation n°2013-03.

2.3 – Méthodes de consolidation

Les sociétés dont le Groupe détient le contrôle exclusif sont intégrées globalement, sauf si elles sont jugées non significatives.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

L'analyse du contrôle exclusif est effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 10 (pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles des activités pertinentes, exposition à des rendements variables et capacité d'utiliser son pouvoir pour influencer sur les rendements). Ce contrôle est généralement présumé exister dans les sociétés dans lesquelles le Groupe détient directement ou indirectement plus de 50 % des droits de vote.

Le Groupe n'a pas identifié de sociétés dans lesquelles il détient directement ou indirectement une influence notable (pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques ; présomption lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote).

L'analyse des partenariats effectuée selon les critères définis par la norme IFRS 11 n'a conduit à identifier ni co-entreprises, ni activités conjointes.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à consolider les trois SCI propriétaires de l'immobilier d'exploitation, car il n'existe pas de lien juridique avec Installux et ses filiales et il n'existe aucun engagement du Groupe envers elles. En revanche, les actifs immobiliers de ces SCI, louées pour l'exploitation du Groupe, ont été retraités au titre de la norme IFRS 16. Les informations chiffrées concernant les SCI sont données note 29.2.

Les états financiers des filiales sont généralement inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif et jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les soldes, transactions, provisions et résultats réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés en consolidation.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est donnée en note 3.1.

2.4 – Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre, date d'établissement des comptes consolidés du Groupe.

2.5 – Estimations et jugements de la Direction

L'établissement des comptes consolidés implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable de certains actifs, passifs, produits, charges, ainsi que sur les informations données en annexe.

Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les principales estimations faites par la Direction lors de l'établissement des états financiers, faisant appel au jugement, portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des tests de dépréciation, des provisions (provisions pour clients douteux, provisions pour engagements de retraite, provisions pour risques, etc.), et de l'activation des impôts différés. L'impact sur les comptes d'une variation des principales hypothèses retenues, déterminée dans le cadre des tests de sensibilité, est cependant limité sur les exercices présentés.

Les estimations faites par la Direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

Comme indiqué en note 2.1, le Groupe n'a pas été affecté de manière significative en 2023 par le contexte géopolitique et économique qui reste marqué par des incertitudes, notamment sur l'exercice 2024. Ces incertitudes concernent notamment le secteur de l'immobilier. Ainsi, l'analyse effectuée n'a pas conduit à des changements d'estimation significatifs sur les exercices présentés, ni à constater des dépréciations complémentaires sur certains éléments d'actifs.

Par ailleurs, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des engagements sociaux reste toujours très volatile (forte augmentation des taux en 2022, diminution en 2023 - cf. note 19).

En matière d'effets du changement climatique, à ce stade, le Groupe n'a pas identifié d'impact significatif sur les comptes, en lien avec la réglementation environnementale actuelle, telles que la modification de la durée d'utilité des actifs non courants, la modification des business plans, la constatation d'une provision pour risques, ou encore la prise en compte d'un risque crédit. En effet, les risques liés aux effets du changement climatique, tels qu'évalués à ce jour, ainsi que les engagements pris par le Groupe en termes de neutralité carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes.

2.6 – Information sectorielle

L'analyse des critères prévus par la norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle a conduit à l'identification des secteurs d'activité suivants :

- L'activité bâtiment et amélioration de l'habitat,
- L'activité aménagement d'espaces,
- L'activité traitement de surface,
- L'activité extrusion aluminium.

Comme indiqué en note 1.1, la société Mécanalu acquise en 2022 a été rattachée à l'activité aménagement d'espaces.

Cette segmentation correspond bien à celle retenue par l'organe de Direction du Groupe pour suivre les performances dans les reportings internes réguliers.

La répartition des entités juridiques par secteurs opérationnels est donnée en note 3, et les informations sectorielles sont données en note 4.

2.7 – Méthodes de conversion en devises

Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change de la transaction. Les écarts entre le cours de change à l'origine et le cours de règlement sont constatés en résultat.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis à la clôture de l'exercice au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits au compte de résultat. Les écarts de change constatés sur les créances et dettes inter-compagnies sont maintenus en résultat en consolidation.

Les écarts de change sont rattachés au compte de résultat à la rubrique correspondante du résultat opérationnel, s'ils se rattachent à des opérations commerciales (achats, ventes, ...) et en coût de l'endettement financier, s'ils se rattachent à des placements ou à des dettes financières.

Le Groupe n'a pas mis en place d'instruments de couverture de change, compte tenu de l'exposition non significative au risque de change.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La monnaie de fonctionnement des filiales étrangères du Groupe correspond à la monnaie locale en vigueur.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

Le Groupe n'a pas de filiales situées dans un pays hyper-inflationniste.

La conversion des comptes des filiales étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, s'effectue de la manière suivante :

- Tous les éléments d'actif et de passif (hors composantes des capitaux propres) sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- Les composantes des capitaux propres, hors résultat de l'exercice, sont converties au cours historique,
- Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période,
- Les écarts d'acquisition liés à l'acquisition d'une société étrangère sont libellés dans la devise de la filiale,
- Lorsqu'une filiale étrangère distribue des dividendes, l'élimination de ces derniers se fait au taux du jour de la distribution. La contrepartie avec les réserves consolidées accumulées les exercices précédents est constatée en « autres éléments du résultat global »,
- La réserve de conversion est constatée en résultat lors de la cession de la filiale.

Les variations des écarts de conversion constatées sur les capitaux propres d'ouverture et sur le résultat de l'exercice sont inscrites en « autres éléments du résultat global ». Les écarts de conversion cumulés sont présentés distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

2.8 – Écarts d'acquisition

Les fonds de commerce acquis et non identifiables séparément selon les critères de la norme IAS 38 sont traités comme des écarts d'acquisition.

En application de la norme IFRS 3, les goodwill et fonds commerciaux ont été figés pour leur montant net existant au 1^{er} janvier 2004. Les amortissements cumulés à cette date ont été compensés avec les valeurs brutes.

Les principes présentés ci-dessous sont ceux définis par la norme IFRS 3 révisée, applicable de manière obligatoire pour les acquisitions réalisées à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur, en conformité avec les règles prévues par la norme IFRS 3. Dans le cas d'une prise de contrôle, la différence entre le coût d'acquisition des titres, et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition, est comptabilisée en écarts d'acquisition. La détermination des justes valeurs et des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition. Dans ce délai, les écarts d'acquisition sont présentés en en-cours. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat, y compris les impôts différés actifs.

Les rachats de fonds de commerce correspondant à un branche d'activité autonome et indépendante sont traités comme des regroupements d'entreprise.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, majoré des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, constatés immédiatement en charges.

Les écarts d'acquisition sont rattachés à une unité génératrice de trésorerie lors de l'acquisition, en fonction des synergies attendues par le Groupe.

Le Groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

En cas d'acquisition de minoritaires après la prise de contrôle, la différence entre le prix payé et la quote-part de capitaux propres acquise est constatée directement en réserves consolidées. De même, en cas de cession sans perte du contrôle, l'impact est constaté directement en réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année selon les principes généraux définis dans la note 2.13. Les dépréciations constatées ne peuvent être reprises en résultat avant la cession de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill est rattaché.

2.9. Réévaluation

Le Groupe n'a pas opté pour la réévaluation des actifs incorporels et corporels.

2.10. Immobilisations incorporelles

2.10.1. Frais de recherche et développement (autres que les dépenses de logiciels)

Le Groupe n'engage aucun frais de recherche.

Les frais de développement, s'ils sont significatifs, sont immobilisés lorsque les 6 critères définis par la norme IAS 38 sont respectés : faisabilité technique, intention d'achever, utiliser ou vendre, capacité à utiliser ou à vendre, avantages économiques probables, disponibilité des ressources et capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

En pratique, l'analyse effectuée n'a pas conduit à activer de frais de développement.

2.10.2. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constatées au coût d'acquisition, frais accessoires inclus. Les immobilisations incorporelles sont toutes à durée de vie définie et, par conséquent, amorties sur la durée d'utilité attendue, de manière linéaire.

Elles sont essentiellement constituées de logiciels, amortis linéairement sur une durée comprise entre 3 et 10 ans. Seules les dépenses de développement internes et externes liées aux phases d'analyse organique, de programmation, tests, jeux d'essai et de documentation destinée à l'utilisateur sont immobilisées, lorsque les critères définis par la norme IAS 38 sont respectés. Les projets informatiques sont amortis à compter de la date de mise en service des différents lots.

2.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent dans l'état de la situation financière à leur coût d'acquisition, majoré des frais accessoires et des autres coûts directement attribuables à l'actif.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en composants, lorsque les différences de durée d'utilisation attendue entre les composants et la structure principale peuvent être déterminées dès l'origine de manière fiable, et lorsque le montant correspondant est supérieur au seuil de matérialité déterminé par le Groupe.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 n'a pas conduit à activer de frais d'emprunts, l'impact étant considéré comme non significatif.

Les immobilisations corporelles sont à durée de vie définie, à l'exception des terrains.

La base amortissable des immobilisations corporelles est constituée par la valeur brute, les valeurs résiduelles étant non déterminables ou non significatives. Un amortissement est constaté selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation attendue par le Groupe.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

- Bâtiments (a) :	17 ou 25 ans
- Matériel et outillage :	5 à 15 ans
- Matériel de stockage :	10 à 20 ans
- Matériel de manutention :	5 à 15 ans
- Agencements divers :	10 à 20 ans
- Présentoirs :	5 ans
- Showroom :	3 ans
- Matériel de transport :	4 à 6 ans
- Matériel de bureau :	5 à 10 ans
- Matériel informatique :	3 à 7 ans
- Mobilier :	5 à 15 ans

(a) Les bâtiments acquis d'occasion par IES en 2014 et en 2019 sont amortis sur les durées d'utilisation résiduelles attendues, soit respectivement 17 et 25 ans.

Les modalités d'amortissement sont révisées chaque année. Les modifications sont constatées de manière prospective, lorsque l'impact est significatif.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, selon les modalités définies en note 2.13.

Le Groupe ne détient pas d'immeuble de placement.

2.12. Contrats de location

La norme IFRS 16 ne fait pas la distinction côté preneur entre contrats de location financement et contrats de location simple.

Les contrats de location sont des contrats de location (ou des contrats qui contiennent un contrat de location) qui confèrent le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

Les contrats de location qui répondent à cette définition sont comptabilisés selon les modalités définies ci-dessous, sauf dans les cas d'exemptions prévus par la norme (durée des contrats inférieure à 12 mois, et/ou biens sous-jacents de faible valeur, tels que copieurs, ...), et pour les contrats non retraités du fait de leur impact non significatif (locations de véhicules et de chariots élévateurs).

En pratique, l'analyse a conduit à retraiter uniquement les contrats de location immobilière.

Pour les contrats non retraités en tant que contrats de location, les loyers sont constatés en charges de manière linéaire sur la durée du contrat.

Pour les contrats qui rentrent dans le champ de la norme IFRS 16, les règles de comptabilisation sont présentées ci-après.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

A la date de début du contrat, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif financier au titre d'une obligation locative. L'actif et le passif sont présentés sur une ligne distincte du bilan.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers non encore versés, sur la durée du contrat. La valeur actualisée est déterminée en utilisant le taux d'emprunt marginal calculé pour chaque pays, en fonction de la durée du contrat, en tenant compte du profil de versement des loyers.

La durée d'un contrat de location est la période exécutoire qui correspond à la période non résiliable, augmentée de toute option de prolongation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer, et de toute option de résiliation du contrat que le Groupe a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Conformément à l'interprétation IFRS IC de novembre 2019, le Groupe tient compte de la date jusqu'à laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel.

En pratique :

- Les durées retenues pour les principaux contrats de location correspondant à la France : période exécutoire de 9 ans (baux commerciaux 3/6/9) ; période non résiliable de 3 ans et certitude d'exercer les options de prolongation après 3 et 6 ans.
- Il n'existe pas de clauses de résiliation anticipée dans les différents baux, et il n'existe pas de clauses susceptibles d'amener les bailleurs à verser au Groupe une indemnité plus que non significative, en cas de non renouvellement du bail à la fin de la période non résiliable. De même ; il n'existe pas d'incitations économiques susceptibles de conduire l'une des parties à ne pas résilier le bail.

Les paiements de loyers correspondent aux paiements fixes, aux paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, et aux prix d'exercice des options d'achat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer. En pratique, l'essentiel des loyers sont fixes et il n'y a pas d'options d'achats.

L'actif lié au droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût comme suit : le coût est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, et ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des réévaluations de l'obligation locative. Aucune perte de valeur et aucune réévaluation de l'obligation locative n'ont été constatées sur l'exercice 2023.

En l'absence d'option d'achat, les actifs liés au droit d'utilisation sont amortis sur la durée du contrat telle que définie ci-dessus.

Les agencements liés aux contrats de location sont amortis sur une durée qui est en pratique proche de la durée du contrat. Pour information, leur valeur nette comptable est non significative.

Le Groupe n'a pas bénéficié d'allègements de loyers sur les exercices présentés liés à la crise sanitaire.

Dans le cas de regroupement d'entreprises, la valeur des actifs et passifs liés aux contrats de location est déterminée en tenant compte de la période qui reste à courir (loyers, calcul du taux d'actualisation...).

2.13. Tests de dépréciation

Des tests de dépréciation sont réalisés chaque année, pour tous les actifs non amortis (actifs à durée de vie indéfinie) et pour les actifs amortis lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Les actifs à durée de vie indéfinie concernent uniquement les écarts d'acquisition et les terrains.

L'analyse des dépréciations est réalisée en fonction des actifs testés, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des unités génératrices de trésorerie « UGT » (plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

flux largement indépendants de ceux générés par les autres groupes). Les écarts d'acquisition sont notamment testés au niveau des UGT.

Les UGT correspondent généralement aux entités juridiques. La décomposition en UGT est cohérente avec l'information sectorielle. Il existe 9 UGT en 2023, comme en 2022.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou du groupe d'actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des frais de cession lorsqu'elle peut être mesurée de manière fiable et la valeur d'utilité. En pratique, les tests sont réalisés à ce jour par rapport à la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue des actifs et de leur sortie à la fin de l'utilisation prévue par l'entreprise. Elle ne prend pas en compte l'impact de la structure financière, les investissements de croissance, ni les restructurations non engagées.

Les dépréciations constatées sur une unité génératrice de trésorerie sont imputées en priorité sur les écarts d'acquisition, puis sur la valeur des autres composants de l'unité, dans la limite de leur valeur recouvrable, lorsque celle-ci peut être déterminée de manière fiable. Les dépréciations viennent modifier les bases amortissables, lorsque l'impact est significatif.

Les dépréciations sur les goodwill sont irréversibles, sauf en cas de sortie de l'UGT.

Les principaux paramètres retenus sont indiqués ci-dessous :

- les prévisions sont réalisées par la Direction sur les années 2024 à 2026. Elles sont ensuite extrapolées sur les années 2027 et 2028.
- les flux liés à l'horizon explicite des années 2024 à 2028 sont actualisés à un taux de 11,3 % en 2023, contre 11,9 % en 2022, cf. infra. Le taux d'actualisation est calculé en retenant un taux sans risque (taux des OAT), une prime de risque marché, un coefficient bêta et une prime de risque spécifique, qui peut varier selon les UGT en fonction des risques spécifiques identifiés. Le taux prend en compte un effet d'impôt. La prise en compte d'un taux avant impôt conduirait à un résultat similaire,
- la valeur terminale est déterminée en appliquant au flux prévisionnel de l'exercice 2028 le même taux d'actualisation que celui retenu pour les flux explicites et un taux de croissance à l'infini de 1,75 % en 2023, contre 2,0 % en 2022.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité des valeurs déterminées à la variation de certaines hypothèses actuarielles (taux d'actualisation - plus ou moins 1 point -, taux de croissance à l'infini - plus ou moins 0,5 point -, et données opérationnelles clés - chiffre d'affaires ou taux de marge).

L'analyse effectuée n'a pas conduit à intégrer dans le calcul du taux d'actualisation une prime de risques spécifique liée à la crise sanitaire, ni à étendre la fourchette des tests de sensibilité.

Les mouvements de dépréciation sont comptabilisés selon le cas en résultat opérationnel, ou en autres produits et charges opérationnels non courants lorsque les critères d'affectation à cette rubrique sont respectés (cf. note 2.24).

L'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier d'actifs liés aux contrats de location qui seraient à tester indépendamment d'une UGT.

2.14. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers sont constitués essentiellement de dépôts et cautionnements considérés comme des actifs constatés selon la méthode du coût amorti (cf. note 2.21 sur les instruments financiers).

Une dépréciation est constatée lorsque les flux de trésorerie attendus sont inférieurs à la valeur comptable.

2.15. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.
Les stocks sont essentiellement constitués de marchandises et de matières premières.

Le coût d'acquisition est calculé selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré, ou du dernier prix d'achat pour la société France Alu Color.

Une dépréciation est constatée le cas échéant en tenant notamment compte des perspectives de vente pour les produits destinés à être vendus, de l'obsolescence ou du taux de rotation pour les références non destinées à être vendues en l'état.

2.16. Créances clients, autres actifs liés aux contrats clients, passifs liés aux contrats clients

Les règles de constatation du chiffre d'affaires sont présentées en note 2.22.

Créances clients :

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur, qui en pratique est proche de leur valeur nominale.

Les créances cédées dans le cadre de transactions de financement (ex : escompte en valeur, contrats de factoring) pour lesquelles le Groupe conserve un risque, sont maintenues en créances clients (cf. note 16.2).

Dépréciations des clients :

Les dépréciations des clients sont constatées en fonction des pertes attendues, conformément à la norme IFRS 9, selon le modèle suivant :

- Clients douteux : provision au cas par cas, les taux de provision retenus sont de 100 % pour les clients en liquidation judiciaire, de 50 à 100 % pour les clients en redressement judiciaire.
- Clients pour lesquels des indices de pertes de valeur ont été identifiés – clients contentieux (retards de règlement, litiges, ...) : provision individuelle et statistique. Une analyse est effectuée au cas par cas, en tenant compte d'informations qualitatives et quantitatives sur le client, dans le cadre du process de revue mensuelle du risque client. Les taux retenus sont en pratique compris entre 20 et 100 %.
- Clients sans indice de pertes de valeur à la date de clôture : une provision pour pertes attendues est constatée au cas par cas, dans le cadre du process de revue mensuelle du risque crédit client. L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de provisions complémentaires, dans le contexte où le transfert en clients – contentieux intervient rapidement (2 mois au plus).

Les provisions sont constatées sur la part des créances non garanties (garanties EULER, COFACE ou lettre de crédit sur les créances françaises et étrangères).

Accords de compensation :

Néant.

Autres actifs liés aux contrats clients :

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

Passifs liés aux contrats clients :

Les passifs liés aux contrats clients correspondent essentiellement aux avances reçues des clients.

Les produits constatés d'avance ne sont pas significatifs.

2.17. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend essentiellement des soldes bancaires et des valeurs mobilières de placement offrant une grande liquidité, une volatilité faible, dont la date d'échéance est généralement inférieure à 3 mois lors de leur acquisition (ou, en cas d'échéance initiale supérieure à 3 mois, susceptibles d'être résiliées sans indemnité significative) et présentant un risque de perte de valeur marginal. Ils comprennent essentiellement des fonds monétaires en euros, des comptes à terme en euros, des certificats de dépôt négociables en euros répondant à la définition de trésorerie.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont constatées en produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

2.18. Avantages accordés au personnel

Avantages à court terme :

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés, ...) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Avantages postérieurs à l'emploi :

Régimes à cotisations définies : ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire. L'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations. Ces cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Régimes à prestations définies : les risques actuariels incombent au Groupe. Ils correspondent aux engagements de fin de carrière définis par les conventions collectives. L'engagement est calculé en retenant l'hypothèse d'un départ à l'initiative des salariés, selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turnover, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire). Le détail des hypothèses actuarielles retenues est communiqué en note 19.

L'obligation liée aux engagements de retraite est étalée sur les années de services qui génèrent un droit, pour les régimes postérieurs à l'emploi répondant à 3 critères (droits définis en fonction de l'ancienneté, existence d'un plafond des droits, condition de présence à la date de départ en retraite), dans les autres cas, l'obligation est étalée en tenant compte de l'ancienneté globale.

Le taux d'actualisation a été déterminé en tenant compte des taux de rendement des obligations privées ne présentant pas de risques, et ayant une maturité proche de celle des engagements.

Conformément à la norme IAS 19, le coût des services rendus, le coût financier, l'impact des changements de régime et les indemnités versées sont constatés en résultat consolidé. Aucun changement de régime n'est intervenu sur les exercices présentés, à l'exception de la réforme des retraites (impact constaté en résultat : +87 K€), cf note 2.1.

Les écarts actuariels liés aux modifications d'hypothèses actuarielles et aux effets d'expérience, sont quant à eux constatés immédiatement en autres éléments du résultat global ; ils ne sont pas recyclables en résultat consolidé ultérieurement.

Le Groupe n'externalise pas la gestion et le financement des indemnités de départ à la retraite auprès d'un fonds extérieur.

L'engagement est constaté dans l'état de la situation financière en passif non courant, pour le montant de l'engagement total.

Autres avantages à long terme :

Il n'y a pas d'autres avantages à long terme, l'intéressement et la participation des salariés étant versés l'année suivante à un fonds extérieur en ce qui concerne les sommes bloquées.

Indemnités de fin de contrat de travail :

Les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées dès la mise en œuvre d'une procédure.

2.19. Provisions (hors engagement de retraite), actifs et passifs éventuels

Une provision doit être comptabilisée si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, existant indépendamment d'actions futures du Groupe, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent essentiellement les provisions pour litiges, qui sont liées à des litiges commerciaux ou prud'homaux. Elles sont déterminées au cas par cas en fonction du risque estimé.

Les provisions sont ventilées entre « passif courant » et « passif non courant » en fonction de l'échéance attendue. Les provisions dont l'échéance est à plus d'un an sont actualisées si l'impact est significatif.

Aucune provision pour restructuration n'a été constatée par le Groupe au cours des exercices présentés. De même, l'analyse effectuée n'a pas conduit à identifier de provisions pour garanties sur les exercices présentés.

Il n'existe pas d'actifs et passifs éventuels sur l'exercice clos au 31 décembre 2023 (cf. notes 2.18 et 20.3).

2.20. Imposition sur les bénéfices

Impôts exigibles :

L'impôt exigible est celui calculé pour chacune des entités selon les règles fiscales leur étant applicables.

Les sociétés Installux et Campus Aluminium Installux forment un groupe intégré fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les impôts exigibles sont présentés distinctement en passifs courants.

Le Groupe ne bénéficie pas de crédit d'impôt recherche.

Incertitudes fiscales :

Les actifs et passifs liés aux incertitudes fiscales sont constatés, conformément à l'interprétation IFRIC 23 applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, en créances et dettes d'impôts exigibles. Aucun montant n'a été constaté sur les exercices présentés.

Impôts différés :

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en fonction des derniers taux d'impôt en vigueur à la date de clôture de chaque exercice, applicables à la période de reversement attendue. Ils ne sont pas actualisés.

Les impôts différés sont comptabilisés sur l'ensemble des différences temporelles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs consolidés, à l'exception de celles liées aux écarts d'acquisition, et aux bénéfices non distribués des sociétés consolidées (sauf lorsque la distribution est prévisible). Les différences correspondent à des retraitements de consolidation, ou à des réintégrations / déductions fiscales temporaires.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables et autres différences temporaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des impôts différés passifs ou sur des résultats futurs, déterminés en fonction des prévisions disponibles établies par la Direction, lorsque celles-ci peuvent être estimées de manière fiable, ou en tenant compte de décisions de gestion fiscale à l'initiative de la société. Les résultats futurs sont pris en compte par prudence dans la limite de 3 ans. Le Groupe a tenu compte des dispositions applicables en matière d'utilisation des déficits fiscaux reportables.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale, quelle que soit leur échéance, dès lors que celle-ci a le droit de procéder à la compensation de ses actifs et passifs d'impôts exigibles, et que les actifs et passifs d'impôts différés concernés sont prélevés par la même administration fiscale.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés en actifs et passifs non courants.

Les impôts différés sont comptabilisés en résultat net consolidé, en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres, en fonction des retraitements sous-jacents.

La répartition entre impôt différé et impôt exigible est donnée en note 13.2.

Conformément aux recommandations de la CNCC, aucun impôt différé actif n'est constaté sur le suramortissement fiscal « Macron ». L'avantage fiscal est constaté annuellement. De même, aucun impôt différé passif n'est constaté, cet avantage étant définitivement acquis.

Conformément à l'option donnée dans le communiqué du CNC du 14 janvier 2010, et dans l'attente d'une position de l'ANC, la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) sont présentées en charges opérationnelles, et non en impôt sur les sociétés. Par conséquent, aucun calcul d'impôt différé n'a été effectué.

Le Groupe a fait le choix de constater un impôt différé sur le retraitement des contrats de location.

2.21. Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers, et des dérivés.

Le Groupe n'a pas recours à des instruments dérivés.

Les règles de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers sont déterminées par rapport à la classification suivante, définie par la norme IFRS 9, qui correspond au modèle de gestion des actifs et passifs financiers par le Groupe. Ces rubriques ne correspondent pas à des rubriques identifiées de l'état de la situation financière :

- Actifs et passifs constatés au « coût amorti » : il s'agit des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est de percevoir des flux contractuels, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Cette rubrique correspond :

- d'une part aux créances clients, aux dettes fournisseurs, aux dépôts et cautionnements et aux autres créances et dettes commerciales. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés à l'origine à la juste valeur, qui en pratique est proche de la valeur nominale. Ils sont évalués à la clôture à leur valeur comptable, ajustée le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. Les règles détaillées d'évaluation ont été présentées ci-dessus dans des notes spécifiques.
 - d'autre part, aux actifs et passifs constatés au coût amorti pour les prêts et les dettes. La juste valeur à l'origine est proche de la valeur nominale. Ces instruments sont évalués à la clôture au coût d'origine, diminué des amortissements en capital déterminés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur. La valeur nette comptable à la clôture de l'exercice est proche de la juste valeur.
- Actifs financiers évalués à la juste valeur, avec constatation en autres éléments du résultat global : ce sont des actifs financiers dont l'objectif du modèle économique est à la fois de percevoir des flux contractuels et la vente des actifs, et dont les conditions contractuelles prévoient à des dates spécifiées des flux correspondant uniquement à des remboursements en capital et en intérêts. Les variations de juste valeur sont recyclables en résultats. Aucun financier ne rentre dans cette rubrique sur les exercices présentés.
 - Actifs désignés en tant que « juste valeur par le résultat » : en l'absence de titres non consolidés, ils comprennent uniquement les valeurs mobilières de placement telles que SICAV ou FCP, qui font l'objet de valeurs liquidatives régulièrement. Ces actifs sont valorisés à leur juste valeur à la date de clôture, les écarts de juste valeur étant constatés en résultat.

Un tableau comparatif des justes valeurs des actifs par rapport à leur valeur comptable est donné en note 24.

Il n'a pas été effectué de reclassements d'actifs financiers en 2023 et 2022 entre les différentes catégories présentées ci-dessus.

Conformément à la norme IFRS 13, la ventilation des instruments financiers est donnée en note 24, en fonction de la hiérarchie de détermination de la juste valeur selon 3 niveaux.

Contrats de couverture des prix du gaz et de l'électricité :

Le groupe a mis en place auprès de ses fournisseurs de gaz et d'électricité des contrats permettant de couvrir un prix d'achat sur un horizon inférieur à 1 an à la date de clôture. Les prix sont garantis et ne s'appliqueront qu'à la consommation réelle (absence d'engagement sur des volumes). L'analyse a conduit à considérer que ces contrats rentraient dans l'exception prévue par la norme IFRS 9 (contrat mis en place pour les besoins propres de la société), et à ne pas constater à la juste valeur ces contrats.

2.22. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté selon les règles définies par la norme IFRS 15, qui pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sur la base d'une analyse en 5 étapes successives :

- l'identification du contrat,
- l'identification des différentes obligations de performance, c'est-à-dire la liste des biens ou services distincts que le vendeur s'est engagé à fournir à l'acheteur,
- la détermination du prix global du contrat,
- l'allocation du prix global à chaque obligation de performance,
- la comptabilisation du chiffre d'affaires et des coûts afférents lorsqu'une obligation de performance est satisfaite.

En pratique, les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires selon les principales obligations de performance identifiées sont présentées ci-après :

- Ventes de marchandises et produits prêts à la pose :

Il existe une seule obligation de performance. Le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la date de livraison.

- **Production d'extrusion aluminium :**

Il existe une seule obligation de performance. Le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la livraison d'aluminium extrudé.

- **Prestations de laquage :**

Il existe une seule prestation de performance. Le chiffre d'affaires est constaté lors du transfert du contrôle, qui en pratique correspond à la livraison des produits laqués.

- **Produits accessoires :**

Les produits accessoires correspondent principalement à la refacturation des frais de port (comptabilisée lors de la réalisation du transport) et aux locations d'outils (facturation mensuelle).

- **Garanties :**

L'analyse des contrats n'a pas mis en évidence d'obligations de performance distinctes au titre des garanties données. L'analyse effectuée n'a pas conduit à constater de provision pour garantie.

- **Mises en conformité :**

Des provisions ont été constituées au titre de la mise en conformité des outils clients (cf. note 20.2).

- **Retours :**

Il n'existe pas d'obligations spécifiques en matière de retours lorsque les produits vendus ne sont pas défectueux.

- **Conditions de règlement :**

Les transactions avec les clients sont réglées aux conditions définies dans les contrats, qui peuvent varier d'un pays à l'autre. Les délais de règlement sont habituellement compris entre 2 et 3 mois.

Il n'existe pas de contrats qui comportent une composante financement.

Les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires ne font pas appel à des jugements significatifs. Les seules incertitudes portent sur l'analyse du risque client (cf. note 2.5 sur les jugements et incertitudes).

Autres points :

- le Groupe Installux intervient en tant que principal et non agent dans sa relation avec les clients,
- comme indiqué ci-dessus en note 2.16, il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats,
- il n'existe pas de contrats clients pour lesquels le chiffre d'affaires est constaté à l'avancement,
- le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes accordés aux clients ; les taxes sur les ventes et les taxes sur la valeur ajoutée sont exclues du chiffre d'affaires. Celui-ci comprend également le résultat de change lié aux ventes.

2.23. Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent :

- les pertes (ou gains) sur créances irrécouvrables,
- les produits et charges divers de gestion,
- les résultats de cession des outils clients.

Les produits constatés dans les comptes individuels qui ne sont pas la contrepartie d'une prestation réalisée vis-à-vis des tiers (production immobilisée, transferts de charges, ...), sont présentés en diminution des charges correspondantes.

2.24. Autres produits et charges opérationnels non courants

Les autres produits et charges opérationnels non courants correspondent à des produits et charges inhabituels, peu fréquents et de montants significatifs, tels que :

- les résultats de cession des actifs à caractère non courant, à l'exception des outils clients,
- les dépréciations des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles répondant à cette définition,
- le résultat de cession des sociétés consolidées,
- les coûts nets liés à des restructurations.

2.25. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend le coût de l'endettement financier brut (intérêts sur emprunts, sur contrats de location-financement, etc.), diminué des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers sont principalement constitués des gains et pertes de change sur comptes courants intra-groupes.

2.26. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net « part du Groupe » par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après déduction des actions auto-détenues.

Il n'existe pas d'instruments dilutifs.

2.27. Tableau des flux de trésorerie

Le Groupe applique la méthode indirecte de présentation des flux de trésorerie, selon une présentation proche du modèle proposé par le CNC dans sa recommandation 2004-R-02. Les flux de trésorerie de l'exercice sont ventilés entre les flux générés par l'activité, par les opérations d'investissement et par les opérations de financement.

Le tableau des flux de trésorerie est établi notamment à partir des règles suivantes :

- la trésorerie est une trésorerie nette de la trésorerie passive et des comptes courants répondant à la définition de la trésorerie,
- les plus et moins-values sont présentées pour leur montant net d'impôt, lorsque la société constate un impôt,
- les provisions sur actifs circulants sont constatées au niveau de la variation des flux d'exploitation du besoin en fonds de roulement, et sont rattachées aux postes d'actifs correspondants (stocks, clients, autres créances),
- la variation du poste « fournisseurs d'immobilisations » vient en déduction des acquisitions d'immobilisations. De même, la variation des créances sur cessions d'immobilisations vient en déduction du prix de cession des immobilisations,
- l'incidence des variations de périmètre est présentée pour un montant net dans les flux d'investissement. Elle correspond au prix effectivement payé au cours de l'exercice, ajusté de la trésorerie active / passive acquise,
- les flux d'investissements ne comprennent pas les mouvements liés aux actifs liés aux droits d'utilisation (compensation des augmentations d'actifs avec les augmentations des dettes liées),
- les flux de financement comprennent les remboursements effectués au titre des dettes sur obligations locatives (cf. supra : les augmentations des dettes sont compensées avec celles liées aux actifs),
- les flux liés aux intérêts versés et reçus sont classés en flux liés aux opérations de financement, y compris ceux liés aux dettes sur obligations locatives.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

NOTE 3 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Sociétés consolidées :

Le périmètre du Groupe ventilé par secteur opérationnel, est présenté dans le tableau ci-dessous :

Sociétés	N° Siret	Activité	Pays	% d'intérêt au 31/12/2023	% d'intérêt au 31/12/2022
BÂTIMENT ET AMÉLIORATION DE L'HABITAT					
SA Installux (société mère)	963 500 905 00038	Profilés et composants aluminium	France	100	100
SA Installux Trading Export – ITE (1)		Activité de trading	Suisse	100	100
BSC Installux Gulf (filiale à 51 % d'ITE) (1)		Offre Groupe	Bahreïn	51	51
AMÉNAGEMENT D'ESPACES					
SAS Tiaso (2)	659 835 433 00031	Agencement / Cloisons	France	100	100
SAS Mécanalu	400 566 006 00047	Cloisons	France	100	100
TRAITEMENT DE SURFACE					
SAS France Alu Color - FAC	351 500 368 00011	Traitement de surface	France	100	100
EXTRUSION ALUMINIUM et TRAITEMENT DE SURFACE					
SL Installux Extrusión Services - IES		Extrusion aluminium et Traitement de surface	Espagne	100	100
DIVERS					
Sarl Installux Management Gestion - IMG	399 401 868 00019	Management	France	100	100
SAS Campus Aluminium Installux - CAI	851 753 178 00017	Formation	France	100	100

(1) Par simplification, les sociétés ITE et Installux Gulf ont été affectées au secteur Bâtiment et amélioration de l'habitat.

(2) La société Sofadi-Tiaso a été renommée Tiaso en février 2024 suite à la cession de la branche d'activité Sofadi (cf note 1.1).

Les % de contrôle sont identiques aux % d'intérêt.

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

3.2 Évolution du périmètre :

Acquisition de 100% de la société Mécanalu en 2022 (cf note 1.1).

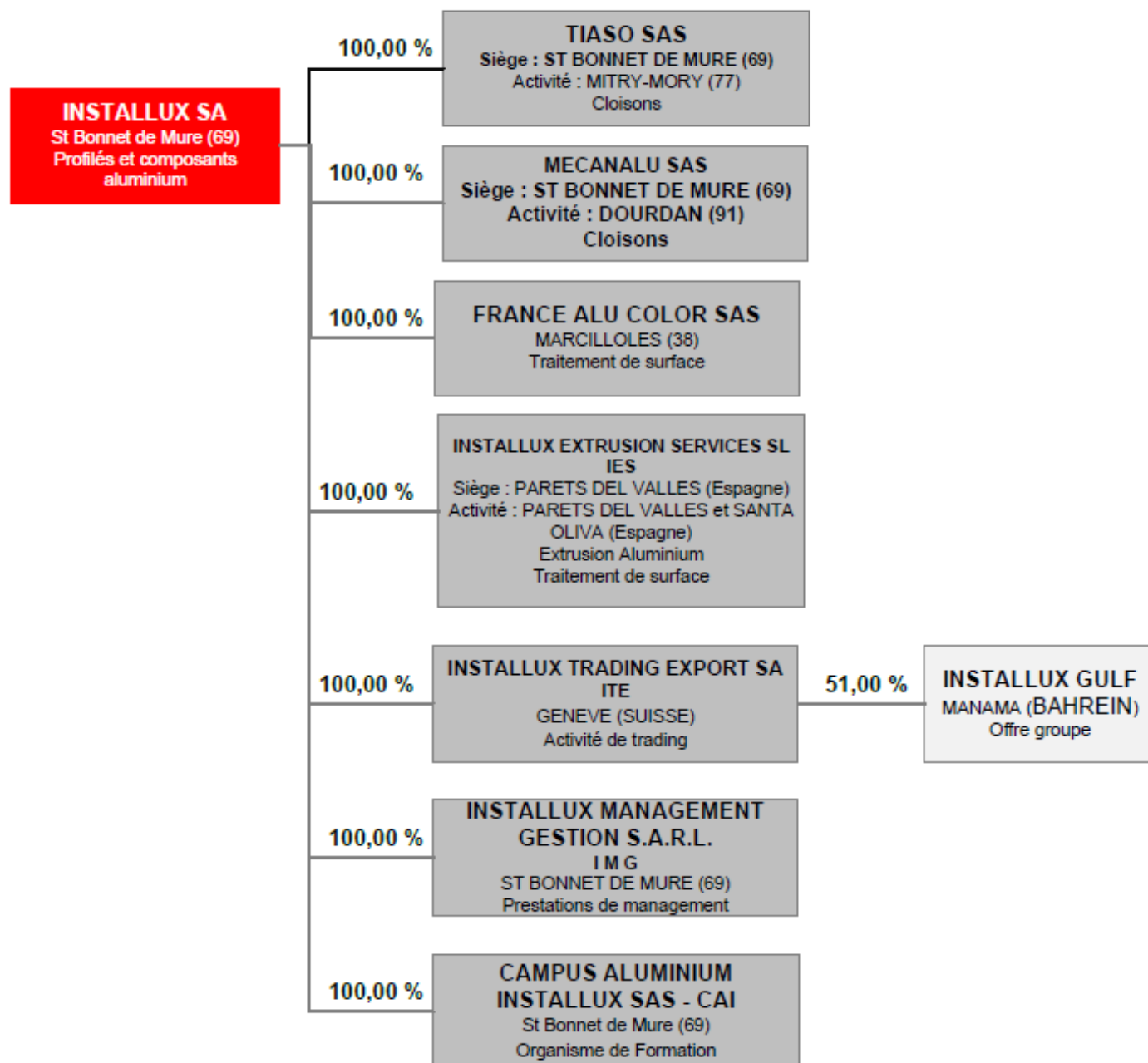
3.3 Engagement de rachat accordé aux minoritaires :

Il n'existe aucun engagement de cette nature dans le Groupe.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

3.4 – Organigramme :



GROUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

NOTE 4 – INFORMATION SECTORIELLE

2023	Bâtiment Amélioration de l'habitat	Aménagement d'espaces (2)	Traitement de surface (3)	Extrusion aluminium (4)	Éliminations et divers	Consolidé
CHIFFRE D'AFFAIRES	86 906	28 001	22 999	52 323	-39 317	149 608
Dont revenus externes	84 481	17 653	10 381	26 672	179	139 365
Dont revenus internes (entre secteurs)	2 425	10 348	12 618	25 651	-39 496	10 242
RÉSULTAT SECTORIEL (1)	3 363	844	2 741	706	591	8 244
Autres produits et charges opérationnels non courants					126	126
Produits financiers nets					198	198
Impôts					-2 265	-2 265
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ						6 302

Actifs sectoriels	133 932	30 707	37 392	38 757	-70 724	170 064
Passifs sectoriels	56 759	9 752	13 723	31 637	-56 722	55 149
Investissements (hors financiers)	2 047	208	673	1 508		4 436

Dotation aux amortissements	-3 391	-856	-1 481	-1 929	-173	-7 830
Dotation nette aux provisions	593	307	120	-75	-1	944

2022	Bâtiment Amélioration de l'habitat	Aménagement d'espaces	Traitement de surface (3)	Extrusion aluminium (4)	Éliminations et divers	Consolidé
CHIFFRE D'AFFAIRES	99 945	18 422	23 786	70 836	-49 678	163 312
Dont revenus externes	97 709	18 286	10 988	36 166	163	163 312
Dont revenus internes (entre secteurs)	2 236	137	12 798	34 670	-49 841	
RÉSULTAT SECTORIEL (1)	6 185	152	4 039	-881	-746	8 749
Autres produits et charges opérationnels non courants						
Produits financiers nets					-119	-119
Impôts					-2 291	-2 291
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ						6 339

Actifs sectoriels	126 891	30 491	25 872	45 273	-71 283	157 244
Passifs sectoriels	50 305	10 395	4 363	38 320	-56 819	46 563
Investissements (hors financiers)	1 948	10	707	1 038		3 704

Dotation aux amortissements	-3 076	-681	-1 735	-1 973	-173	-7 639
Dotation nette aux provisions	-1 796	76	-117	756	26	-1 054

(1) Résultat opérationnel courant

(2) Acquisée en octobre 2022, la société Mécanalu a été consolidée à compter du 31 décembre 2022 et rattachée au secteur aménagements d'espaces (cf note 1.3). En 2023, sa contribution respectivement au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant est de 10 242 K€ et de 569 K€.

La cession de la branche d'activité Sofadi datant de décembre 2023, celle-ci a peu d'impact sur l'année 2023 et sur la comparaison avec l'année 2022. Le chiffre d'affaires dégagé par cette activité en 2023 s'élève à 1 538 K€ contre 1 746 K€ pour l'année complète 2022 (cf note 1.3).

(3) Le client Installux représente 42 % du chiffre d'affaires du secteur en 2023 et 43 % en 2022.

(4) Le client Installux représente 42 % du chiffre d'affaires du secteur en 2023 et 44 % en 2022.

La colonne « éliminations et divers » des actifs et passifs sectoriels intègrent principalement les opérations intra-groupes entre secteurs d'activité. Il n'existe pas de clients externes qui représentent plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe sur les exercices présentés.

La société MECANALU n'a pas d'impact sur le compte de résultat consolidé 2022, car la filiale a été consolidée à compter du 31 décembre 2022 (cf note 1.1).

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

NOTE 5 – CHIFFRE D’AFFAIRES

La ventilation du chiffre d’affaires par secteur d’activité est présentée ci-dessus dans la note 4.

La ventilation du chiffre d’affaires par nature est donnée dans le tableau ci-dessous :

	2023	2022
France :		
Ventes de marchandises et divers	107 139	109 662
Production d'extrusion aluminium	17 463	24 876
Prestations de laquage	9 522	9 692
Produits accessoires (1)	3 833	3 318
TOTAL FRANCE	137 958	147 547
Export :		
Ventes de marchandises et divers	8 774	13 354
Production d'extrusion aluminium	1 932	1 427
Prestations de laquage	721	708
Produits accessoires (1)	223	276
TOTAL EXPORT	11 650	15 765
TOTAL	149 608	163 312

(1) Les produits accessoires comprennent principalement des frais de port refacturés.

Le chiffre d’affaires export correspond au chiffre d’affaires réalisé par les filiales étrangères hors de France, et le chiffre d’affaires export des sociétés françaises. Le chiffre d’affaires à l’export est principalement réalisé au Moyen-Orient.

L’analyse effectuée selon les dispositions de la norme IFRS 15 n’a pas conduit à présenter d’autres axes de ventilations du chiffre d’affaires.

La société Mécanalu ayant été consolidée à compter du 31 décembre 2022, il n’y a pas d’information comparative pour l’année 2022. Elle a contribué à hauteur de 10 242 K€ dans le chiffre d’affaires 2023.

La cession de la branche d’activité Sofadi datant de décembre 2023, celle-ci a peu d’impact sur l’année 2023 et sur la comparaison avec l’année 2022 (cf notes 1.3 et note 4).

NOTE 6 – CHARGES DE PERSONNEL

	2023	2022
Avantages à court terme (salaires, participation, intéressement)	-20 019	-17 893
Avantages à court terme (charges sociales) (1)	-7 621	-6 538
Charge nette liée aux indemnités de fin de carrière (cf. note 19)	-167	-194
Autres	-775	-1 231
TOTAL	-28 582	-25 855

(1) Les charges sociales comprennent les régimes de retraite à cotisations définies.

La société Mécanalu représente une charge de 2 027 K€ en 2023 ; 0 K€ en 2022.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

NOTE 7 – FRAIS D'ÉTUDES, DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Le total des frais s'est élevé à 2 278 K€ en 2023 et à 1 704 K€ en 2022.

La société Mécanalu représente une charge de 198 K€ en 2023 ; 0 K€ en 2022.

La part engagée dans la phase de développement des projets identifiés remplissant l'ensemble des critères énoncés dans la note 2.10.1 n'a pas représenté un montant significatif susceptible d'être activé au titre des frais de développement (hors dépenses de logiciels).

NOTE 8 – DOTATION NETTE AUX PROVISIONS

	2023	2022
Actifs non courants		152
Actifs courants	775	-896
Risques et charges	177	-184
Dépréciation des UGT	-8	-126
TOTAL	944	-1 054

Les dotations nettes aux provisions ont été constatées en totalité dans le résultat opérationnel courant.

La dotation nette aux provisions s'entend hors variation de provision liée aux engagements de retraite (dotation nette de - 70 K€ en 2023 contre - 89 K€ en 2022), comptabilisée en frais de personnel, dans la rubrique « Charge nette liée aux indemnités de fin de carrière » (cf. note 6). L'impact positif, lié principalement à l'allongement de l'âge de départ à la retraite, a été constaté en résultat pour un montant de + 87 K€.

La société Mécanalu représente un produit de 89 K€ en 2023 ; 0 K€ en 2022.

NOTE 9 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	2023	2022
Pertes sur créances irrécouvrables nettes des rentrées sur créances amorties	-135	-210
Résultat net sur immobilisations incorporelles cédées ou mises au rebut	68	-121
Résultat net sur immobilisations corporelles cédées ou mises au rebut	-26	-58
Subventions d'exploitation reçues	76	270
Sortie du stock vendu dans le cadre de la cession de la branche d'activité SOFADI	-160	
Autres	-188	141
TOTAL	366	22

La société Mécanalu représente une charge de 89 K€ en 2023 ; 0 K€ en 2022.

GROUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

NOTE 10 – COÛT NET DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

	2023	2022
Pertes sur créances irrécouvrables nettes des rentrées sur créances amorties	-135	-210
Dotation provision clients douteux	-628	-735
Reprise provision clients douteux	679	465
TOTAL	-84	-480

L'impact net des clients douteux (dotation nette majorée des créances irrécouvrables) constaté en résultat représente 0,06 % du chiffre d'affaires en 2023, contre 0,29 % en 2022.

La société Mécanalu représente une charge de 23 K€ en 2023 ; 0 K€ en 2022.

NOTE 11 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

Au titre des autres produits et charges opérationnels non courants, l'exercice 2023 comprend la plus-value de 126 K€ réalisée sur la cession de l'activité agencement par Sofadi. Hormis cet élément, les exercices présentés ne comprennent aucun autre produit ou charge de cette nature.

NOTE 12 – COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

12.1 Coût de l'endettement financier net :

Les produits de placement comprennent principalement les produits de comptes à terme.

Le coût de l'endettement financier brut intègre 309 K€ au titre des intérêts liés aux dettes sur obligations locatives en 2023, contre 115 K€ en 2022.

12.2 Autres produits et charges financiers :

Au titre des exercices présentés, ce poste comprend essentiellement des pertes de change sur transactions financières.

NOTE 13 – CHARGE D'IMPÔT

13.1 Taux d'impôt :

La charge d'impôt concerne essentiellement les sociétés françaises, pour lesquelles le taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés est de 25 % en 2023, comme en 2022.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

Les sociétés Installux et Campus Aluminium Installux forment un groupe intégré fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2020.

La société Installux Gulf n'est pas soumise à l'impôt.

13.2 Détail de l'impôt comptabilisé dans le résultat net consolidé :

	2023	2022
Impôt social	-2 187	-2 367
Impôt différé	-78	76
TOTAL	-2 265	-2 291

13.3 Rapprochement impôt théorique / impôt réel (impôt constaté dans le résultat net consolidé) :

	2023		2022	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	8 567		8 630	
Impôt théorique calculé selon le taux normal applicable en France	-2 142	-25,00%	-2 158	-25,00%
ÉCARTS				
Différence de taux d'impôt	-128	-1,49%	-147	-1,70%
Charges non déductibles et produits non imposables	-16	-0,19%	-21	-0,24%
Crédits d'impôt et assimilés	20	0,24%	35	0,40%
IMPÔT CONSTATÉ	-2 265	-26,44%	-2 291	-26,54%

NOTE 14 – RÉSULTAT PAR ACTION

	2023	2022
Résultat net consolidé part du Groupe	6 520	6 572
Nombre d'actions ordinaires (1)	279 983	281 574
Résultat net par action (€)	23,29	23,34

(1) Le nombre d'actions ordinaires correspond au nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (hors actions propres). Au 31 décembre 2023, la société détenait 421 actions propres.

Le résultat de base est identique au résultat dilué par action, car il n'existe pas d'instrument dilutif.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

NOTE 15 – ACTIFS NON COURANTS

15.1 Écarts d'acquisition

UGT	2023	2022
Tiaso (1)	583	583
Mécanalu (1)	232	232
Installux (ex Installux Services et ex Côté Baies) (2)	79	79
VALEUR BRUTE	894	894
DÉPRÉCIATION		
VALEUR NETTE	894	894

(1) Secteur « Aménagement d'espaces »

La société Sofadi-Tiaso a été renommée Tiaso, suite à la cession de la branche d'activité Sofadi en 2023 (cf note 1). Concernant Mécanalu, comme indiqué en note 1.2, l'analyse effectuée n'a pas conduit à modifier l'affectation du prix d'acquisition réalisée à titre provisoire en 2022.

(2) Secteur « Bâtiment / Amélioration de l'habitat »

L'application des tests de dépréciation et des tests de sensibilité tels que définis note 2.13 n'a pas mis en évidence de scénarios probables susceptibles de conduire à une dépréciation.

15.2 Acquisitions de l'exercice

	2023	2022
Actifs incorporels	479	572
Actifs corporels	3 957	3 132
Actifs financiers non courants	97	51
Variation des dettes fournisseurs d'immobilisations	-23	3
TOTAL	4 510	3 758

Les dettes fournisseurs d'immobilisations sont présentées en dettes fournisseurs et s'élèvent à 42 K€ au 31 décembre 2023 et à 19 K€ au 31 décembre 2022.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

15.3 Immobilisations incorporelles

	2022	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Variations de change	Autres mouvements	2023
Concessions, brevets, licences (1)	2 556	168		-6	1 355	4 072
Immobilisations en cours	1 319	311	-81		-1 355	194
VALEUR BRUTE	3 875	479	-81	-6		4 266
Concessions, brevets, licences	-2 475	-212		6		-2 681
Immobilisations en cours	-81		81			
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION (a)	-2 556	-212	81	6		-2 681
VALEUR NETTE	1 318					1 586

(1) Essentiellement des logiciels

(a) dont dépréciations :

	2022	Acquisitions/ dotations	Cessions reprises	Variations de change	Autres mouvements	2023
Mécanalu	-81		81			
Installux Gulf	-195			6		-189
TOTAL	-276					-189

Les immobilisations incorporelles de la société Installux Gulf sont dépréciées en totalité sur les exercices présentés.

Les acquisitions et cessions en 2022 s'élevaient respectivement à 572 K€ et 144 K€.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

15.4 Immobilisations corporelles et actifs liés aux droits d'utilisation

. Immobilisations corporelles :

	2022	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Variations de change	Autres mouvements	2023
Terrains et agencements	3 570					3 570
Constructions	11 145	14			643	11 802
Installations techniques	54 770	1 815	-667	-10	234	56 142
Autres immobilisations corporelles	12 676	1 129	-25	-4	89	13 865
Immobilisations en cours et avances et acomptes	371	999	-10		-966	395
VALEUR BRUTE	82 532	3 957	-702	-13		85 774
Agencement des terrains	-16	-1				-17
Constructions	-3 384	-660				-4 044
Installations techniques	-36 564	-2 884	586	10		-38 852
Autres immobilisations corporelles	-9 200	-857	24	5		-10 028
AMORTISSEMENT ET DEPRECIATION (a)	-49 163	-4 402	610	15		-52 940
VALEUR NETTE	33 369					32 834

(a) dont dépréciations :

	2022	Acquisitions/ dotations	Cessions reprises	Variations de change	Autres mouvements	2023
Installlux Gulf	-549	-8		17		-540
TOTAL	-549					-540

Les immobilisations corporelles de la société Installlux Gulf sont dépréciées en totalité sur les exercices présentés.

Les acquisitions et cessions en 2022 s'élevaient respectivement à 3 132 K€ et 1 762 K€.

Il n'existe pas d'actifs corporels donnés en garantie, ni loués en crédit-bail.

Mise en œuvre des tests de dépréciation :

Installlux Gulf :

Les immobilisations incorporelles et corporelles de l'UGT Installlux Gulf sont intégralement dépréciées en 2023 (idem 2022) pour tenir compte des risques liés à l'instabilité politique à Bahreïn (provision de 729 K€ au 31 décembre 2023, contre 744 K€ au 31 décembre 2022). Il n'existe pas d'écart d'acquisition affecté à cette UGT.

Les analyses effectuées n'ont pas mis en évidence de risques de dépréciations sur d'autres actifs.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

. Actifs liés aux droits d'utilisation

	2022	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	Autres mouvements	2023
VALEUR BRUTE	30 321	10 069	-8 916		31 474
AMORTISSEMENT	-14 572	-3 224	8 916		-8 880
VALEUR NETTE	15 749				22 594

Comme indiqué en note 2.12, les contrats retraités portent sur des contrats de location immobilière.

Conformément aux dispositions de la norme, les augmentations ne sont pas présentées en flux d'investissements dans le tableau des flux de trésorerie (compensation avec l'augmentation corrélative des dettes).

15.5 Actifs financiers non courants

	2022	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	2023
Dépôts et cautionnements	964	97	-15	1 046
VALEUR BRUTE	964	97	-15	1 046
PROVISION				
VALEUR NETTE	964			1 046

Il n'y a pas d'impact de variations de change sur la période.

Les acquisitions et cessions en 2022 s'élevaient respectivement à 51 K€ et 2 K€.

15.6 Autres actifs non courants

Il n'existe aucun autre actif non courant fin 2023.

15.7 Ventilation des actifs par devise

L'essentiel des actifs se situent dans la zone Euro. L'impact des devises est peu significatif par rapport au total de l'actif non courant.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

NOTE 16 – ACTIFS COURANTS

16.1 Stocks

	2023	2022
Marchandises	19 850	24 632
Matières premières	8 856	11 628
En-cours	768	1 148
Produits finis	2 131	2 739
VALEUR BRUTE	31 604	40 147
PROVISION	-2 804	-3 528
VALEUR NETTE	28 801	36 619

Pour mémoire, le montant des stocks en 2022 intégrait l'effet des hausses de prix d'achat, ainsi que d'une augmentation des volumes stockés fin 2022. Ces deux tendances se sont inversées en 2023, les stocks retrouvant un niveau comparable aux années 2020 et 2021, respectivement de 25 914 K€ et 30 237 K€.

Le stock de matières premières est constitué de stocks d'aluminium brut pour 5 619 K€ en 2023, contre 7 781 K€ en 2022.

L'analyse des stocks réalisée selon les principes définis en note 2.15 a conduit à constater au 31 décembre 2023 une dépréciation de 2 769 K€ sur le stock de marchandises et de 35 K€ sur les autres catégories de stocks.

L'analyse effectuée n'a pas conduit à modifier les modalités de dépréciation des stocks.

L'incidence des variations des cours des devises est non significative sur la valeur nette des stocks.

16.2 Créances clients et autres actifs liés aux contrats clients

Créances clients :

	2023	2022
Valeur brute	27 690	29 456
Provision clients douteux (cf. principes définis en note 2.16)	-1 666	-1 717
VALEUR NETTE	26 024	27 739

Les créances cédées dans le cadre de contrats de factoring ou d'escompte en valeur sont maintenues en créances clients (avec en contrepartie une diminution de la trésorerie), pour un montant de 2 078 K€ en 2023 et 1 980 K€ en 2022.

L'analyse effectuée n'a ainsi pas conduit à modifier le modèle de provisionnement des créances clients, ni les modalités de leur mise en œuvre (cf note 2.5).

L'impact net des clients douteux (dotation nette majorée des créances irrécouvrables) constaté en résultat est donné en note 10.

Les écarts de conversion liés à la conversion des clients externes des filiales étrangères n'ont pas d'impact significatif sur la présentation des comptes. Comme indiqué ci-dessus, il n'existe pas d'autres actifs liés aux contrats clients.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

Autres actifs liés aux contrats clients :

Il n'existe pas d'actifs liés aux coûts d'obtention ou d'exécution des contrats.

16.3 Créances échues non provisionnées

Certaines créances échues non provisionnées sont garanties et les autres ont généralement une échéance dépassée depuis moins de 6 mois.

16.4 Autres actifs courants

	2023	2022
Fournisseurs avances versées et avoirs à recevoir	791	198
Créances fiscales et sociales	1 293	1 353
Charges constatées d'avance	525	737
Débiteurs divers	197	35
	VALEUR NETTE	2 806
		2 324

Toutes les échéances sont inférieures à un an et aucun autre actif courant n'a fait l'objet d'une dépréciation. Il n'existe pas d'autres actifs courants significatifs échus non provisionnés.

Aucune créance n'a été donnée en garantie, ni ne fait l'objet d'un accord de compensation avec une dette.

NOTE 17 – TRÉSORERIE NETTE

	2023	2022
Comptes à terme	39 120	25 016
Comptes courants bancaires et disponibilités	11 843	10 701
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	50 963	35 717
Concours bancaires créditeurs	-2	-2
Comptes courants créditeurs (sociétés non consolidées)	-10 000	-7 000
TRÉSORERIE CRÉDITRICE	-10 002	-7 002
	TRÉSORERIE NETTE	28 716

Aucun élément de trésorerie n'a été donné en garantie vis-à-vis des tiers.

Les données présentées intègrent les variations de juste valeur au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 (non significatives).

Il n'existe pas d'élément de trésorerie significatif soumis à des restrictions (contrôle des changes...).

Les comptes courants créditeurs concernent la société Financière CCE (cf. note 29). Le compte courant a été présenté en trésorerie créditrice, car il est exigible à tout moment.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

NOTE 18 – CAPITAL

18.1 Nombre d'actions

	2023	2022
Valeur du capital (€)	4 481 584	4 564 576
Nombre d'actions ordinaires	280 099	285 286
Valeur nominale (€)	16	16

Le Directoire du 25 avril 2023 a procédé à l'annulation de 5 187 actions auto-détenues, ramenant le capital de la société Installux à 4 481 K€.

18.2 Objectif, politique et procédure de gestion

Le Groupe Installux n'est soumis à aucune contrainte légale ou contractuelle concernant son capital social. Le suivi des capitaux propres est effectué par le Groupe à partir des mêmes composantes que celles des capitaux propres consolidés.

Le Groupe n'a ni objectif, ni politique, ni procédure de gestion du capital. L'arbitrage entre financement sur fonds propres et financement externe est effectué en fonction des opérations réalisées.

Il n'existe pas de contrat de liquidité sur les exercices présentés.

Comme indiqué en note 1.1, la société Installux détenait 421 de ses propres actions fin 2023, contre 5 128 fin 2022.

Les intérêts minoritaires sont liés à la société Installux Gulf (cf. note 3). Compte tenu de l'impact non significatif sur les postes clés des états financiers (chiffre d'affaires, résultat opérationnel courant, trésorerie nette d'endettement, ...), aucune information détaillée n'est donnée au-delà de celle déjà présentée sur le résultat net consolidé et global et sur les capitaux propres.

NOTE 19 – ENGAGEMENTS AU TITRE DES PENSIONS ET RETRAITES

	2023	2022
ENGAGEMENT NET À L'OUVERTURE	2 075	2 010
Coût des services rendus	176	169
Coût financier	79	25
Indemnités versées (y compris charges sociales)	-98	-104
Impact changement de régime lié à la réforme des retraites (cf note 2.1)	-87	
Impact sur résultat consolidé	70	89
Autres éléments du résultat global (écarts actuariels)	-302	-167
Variation de périmètre (société Mécanalu)		144
ENGAGEMENT NET À LA CLÔTURE	1 843	2 075

La charge nette de l'exercice constatée en résultat consolidé (hors effet d'impôt), tenant compte des indemnités versées par le Groupe, s'est élevée à 167 K€ en 2023, contre 194 K€ en 2022.

GROUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

La variation des écarts actuariels en 2022 et 2023 est principalement liée à la variation des taux d'actualisation (cf infra).

Le calcul de l'engagement a été effectué en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- taux d'actualisation (cf. note 2.18) : 3,4 % en 2023, contre 3,8 % en 2022,
- taux de revalorisation des salaires : 3,25 % en 2023, contre 3,5 % en 2022,
- taux de turnover : prise en compte des démissions et assimilés,
- taux de charges sociales selon taux réels observés par catégorie socioprofessionnelle,
- taux de mortalité : table INSEE,
- âge de départ à la retraite (prise en compte de l'impact de la réforme des retraites) : 65 ans pour les ouvriers et ETAM et 67 ans pour les cadres en 2023, contre 62 ans pour les ouvriers et 65 ans pour les cadres et ETAM en 2022.

Aucune modification de régime n'est intervenue sur les exercices présentés.

Une variation de 0,5 point de certains paramètres aurait un impact sur la provision de l'ordre de 6 % concernant le taux d'actualisation, de 6 % concernant le taux de revalorisation de salaires et de 1 % concernant le taux de turnover. Le taux d'actualisation est très inférieur aux moyennes historiques.

La durée moyenne s'élevait à 12 années au 31 décembre 2023 et à 11,7 années au 31 décembre 2022.

L'échéancier de l'engagement net se répartit ainsi : 1 % à moins d'un an, 12 % compris entre 1 et 5 ans et 87 % à plus de 5 ans, contre respectivement 4 %, 12 % et 84 % en 2022.

NOTE 20 – PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

20.1 Provisions non courantes

Aucune provision non courante n'est constatée dans l'état de la situation financière.

20.2 Provisions courantes

	2022	Variation de périmètre	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Écarts de conversion	2023
Provision pour litiges	571		216	-30	-106		651
Autres provisions	605		98	-199	-44		460
TOTAL	1 176		313	-228	-150		1 111

Les mouvements de provisions sont intégralement constatés dans le résultat courant.

Les provisions pour litiges concernent des risques relatifs à des salariés à hauteur de 343 K€.

Comme indiqué en note 2.1, les passifs liés aux incertitudes fiscales sont constatés en dettes d'impôts, conformément à l'interprétation IFRIC 23 applicable au 1^{er} janvier 2019. Aucune provision pour risques fiscaux n'a été constatée sur les exercices présentés

20.3 Actifs et passifs éventuels

Il n'existe aucun actif ou passif éventuel significatif à la clôture de l'exercice.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

NOTE 21 – EXCÉDENT FINANCIER NET

21.1 Variation

	2022	Augmen- tation	Diminution	Écarts de conversion	Autres mouvements	2023
Dettes financières bancaires	-507		151			-356
Concours bancaires créditeurs (1)	-2					-2
Comptes courants créditeurs (1)	-7 000	-3 000				-10 000
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-7 509	-3 000	151			-10 358
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	35 717	15 246				50 963
EXCÉDENT FINANCIER NET avant dettes sur obligations locatives	28 208	12 246	151			40 605
Dettes sur obligations locatives	-15 944	-10 069	3 140			-22 874
EXCÉDENT FINANCIER NET	12 264	2 176	3 291			17 731

(1) cf. note 17

Hormis les dettes liées aux obligations locatives, l'endettement du Groupe au 31 décembre 2023 est constitué de comptes courants créditeurs et de dettes financières bancaires liées à la société Mécanalu.

Le Groupe n'a pas demandé le report de règlement de certains passifs financiers suite à la crise sanitaire.

21.2 Échéancier de l'endettement financier

L'échéancier de l'endettement financier est le suivant (hors dettes sur obligations locatives) :

	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières bancaires	-152	-153	-51			-356
Concours bancaires créditeurs	-2					-2
Comptes courants créditeurs	-10 000					-10 000
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	-10 154	-153	-51			-10 358
				-204		

L'échéancier des dettes sur obligations locatives est présenté note 22 ci-après.

21.3 Endettement financier par devise à l'origine

L'endettement est exclusivement en euros.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

NOTE 22 – DETTES FINANCIÈRES LIÉES AUX OBLIGATIONS LOCATIVES

	2022	Augmen- tation	Rembour- sement de la période	Variations de change	2023
Dettes financières liées aux obligations locatives	15 944	10 069	-3 140		22 874
TOTAL	15 944				22 874

Comme indiqué en note 2.12, les contrats retraités portent sur des contrats de location immobilière.

L'échéancier des dettes sur obligations locatives est le suivant :

- Part à moins d'un an : 3 393 K€,
- Part comprise entre 1 et 5 ans : 12 333 K€,
- Part supérieure à 5 ans : 7 148 K€.

Pour information, les intérêts financiers liés au retraitement IFRS 16 versés en 2023 se sont élevés à 309 K€, contre 115 K€ en 2022, soit un flux total décaissé de 3 449 K€ en 2023 contre 3 378 K€ en 2022.

Conformément aux dispositions de la norme, les augmentations ne sont pas présentées en flux de financement dans le tableau des flux de trésorerie (compensation avec l'augmentation corrélative des dettes).

Comme indiqué en note 2.1, le Groupe n'a pas bénéficié d'allègements de loyers sur les exercices présentés.

NOTE 23 – DETTES D'IMPÔTS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

DETTES D'IMPÔTS :

Les dettes d'impôts ne comprennent pas de passifs liés aux incertitudes fiscales (IFRIC 23), sur les exercices présentés.

AUTRES PASSIFS COURANTS :

	2023	2022
Clients et créiteurs divers (avances clients et avoirs à établir). Cf. note 2.16	664	639
Produits constatés d'avance	144	151
Sous-total passifs liés aux contrats clients	808	790
Dettes fiscales et sociales (hors impôt)	6 363	6 196
VALEUR NETTE	7 171	6 986

Le Groupe n'a pas demandé le report de paiement de certaines dettes à la clôture des exercices présentés. L'ensemble des autres passifs courants est à moins d'un an.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

NOTE 24 – INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 définit des catégories financières dont l'affectation détermine le traitement comptable, mais qui ne correspondent pas à des postes spécifiques de l'état de la situation financière. Le tableau ci-dessous permet de faire le lien entre les actifs et les passifs financiers, les postes de l'état de la situation financière et leur traitement comptable.

Le Groupe n'a pas mis en place de contrat portant sur des dérivés.

	Désignation des instruments financiers	2023		2022	
		Valeur nette comptable	Juste valeur (2)	Valeur nette comptable	Juste valeur (2)
ACTIFS					
Actifs financiers non courants	B	1 046	1 046	964	964
Créances clients	B	26 024	26 024	27 739	27 739
Autres actifs courants (1)	B	988	988	234	234
Trésorerie et équivalents de trésorerie	A	50 963	50 963	35 717	35 717
PASSIFS					
Dettes financières courantes et non courantes	B	10 358	10 358	7 509	7 509
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	B	11 439	11 439	12 653	12 653
Autres passifs courants (1)	B	664	664	639	639

(1) Hors comptes de régularisation et créances et dettes fiscales et sociales.

(2) La valeur nette comptable des actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti est proche de leur juste valeur.

A : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat,

B : actifs et passifs évalués au coût ou au coût amorti.

C : actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global : aucun actif financier ne rentrait dans cette catégorie sur les exercices présentés.

L'impact des dépréciations et des variations de juste valeur a été donné dans les notes annexes supra liées aux postes concernés.

Comme indiqué ci-dessus, il n'existe pas de titres de participation non consolidés significatifs (cf. note 15.5).

Aucun reclassement n'a été effectué entre les catégories sur les exercices présentés.

Lorsque la juste valeur est utilisée, soit pour évaluer les actifs / passifs financiers (cas des valeurs mobilières de placement), soit pour donner une information en annexe dans le tableau précédent sur la juste valeur des autres actifs / passifs financiers, les instruments financiers sont ventilés selon la hiérarchie définie par la norme IFRS 13 :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée par référence à des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques : valeurs mobilières de placement ;
- Niveau 2 : juste valeur évaluée par référence à des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix) : autres placements de trésorerie (certificats de dépôts et dépôts à terme) ;
- Niveau 3 : juste valeur évaluée par référence à des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché : aucun instrument financier n'est évalué en niveau 3 dans les comptes.

L'analyse effectuée selon la norme IFRS 7 n'a pas conduit à constater un ajustement au titre du risque de non-exécution (risque de contrepartie lié au risque de non recouvrement des actifs, et risque de crédit propre lié au risque de ne pas honorer les passifs financiers).

NOTE 25 – EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES

25.1 Gestion du risque de taux

Hormis des emprunts bancaires peu significatifs (356 K€), l'endettement du Groupe Installux concerne principalement l'avance en compte courant consentie par la société Financière CCE (10 000 K€), rémunérée au taux Euribor 1 mois + 0,6 %.

Les excédents de trésorerie du Groupe sont affectés en partie à des comptes à terme rémunérés à taux fixe sur des durées longues ne comportant aucun risque de taux. Les excédents de trésorerie résiduels sont quant à eux placés sur des comptes à terme rémunérés à taux fixe sur des durées courtes ; une variation instantanée de 1 point du taux de rémunération de ces supports aurait un impact non significatif sur le résultat consolidé avant impôt.

25.2 Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité du Groupe Installux est maîtrisé par une trésorerie largement excédentaire et une activité régulière tout au long de l'année. En effet, les actifs financiers courants sont très supérieurs aux passifs financiers courants.

Ainsi, les échéances des actifs et passifs financiers courants ne sont pas ventilées pour la part à moins d'un an.

25.3 Gestion du risque de contrepartie

Le Groupe Installux est son propre assureur du risque client sur la zone Euro. Pour maîtriser ce risque, le Groupe a diversifié son portefeuille clients et a mis en place un suivi quotidien de l'encours client. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe et seuls 10 clients atteignent individuellement 1 % du chiffre d'affaires global du Groupe. Ils représentent au total 23 % de ce chiffre d'affaires. Comme indiqué en note 10, l'impact net des clients douteux est peu significatif sur les exercices présentés.

Les placements sont effectués uniquement auprès de banques de premier rang et le Groupe veille à diversifier l'attribution de ses transactions financières sur l'ensemble de ses partenaires bancaires, afin de limiter le risque de contrepartie.

Afin de sécuriser ses approvisionnements en matières premières, le Groupe a intégré l'activité extrusion.

25.4 Gestion du risque de marché

Risque action :

Il n'y a aucun risque action.

Risque pays et risque de change :

Le Groupe n'est pas soumis à un risque pays significatif. Comme indiqué en note 15.4, les immobilisations de l'UGT Installux Gulf sont intégralement dépréciées. Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'actifs dans les pays affectés par la guerre en Ukraine.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

Le Groupe Installux réalise l'essentiel de son activité en zone Euro et est donc peu sensible aux variations de change. Les impacts sont essentiellement dus à sa filiale Installux Gulf, dont la devise (le BHD) est indexée sur le Dollar US. Une variation instantanée de 10 % du BHD serait sans impact significatif sur les comptes.

Pour information, le résultat de change net constaté en 2023 en résultat s'élève à - 113 K€ contre - 62 K€ en 2022. Il porte essentiellement sur le chiffre d'affaires et les comptes courants intra-groupes.

Les actifs et passifs en devises à la clôture de l'exercice ne sont pas significatifs.

Risque lié aux cours des matières premières :

En 2023, les billettes et les profils aluminium ont représenté 53 % des achats consommés, contre 74 % en 2022.

Pour couvrir ce risque et limiter l'impact des variations du cours de l'aluminium, le Groupe négocie des contrats d'approvisionnement auprès de ses fournisseurs, fixant les prix d'achat pour un volume et une durée déterminée. La fixation de ces prix d'achat est effectuée de manière corrélée avec les contrats de vente. Le Groupe ne prend aucune position spéculative sur le cours des métaux (contrats d'approvisionnement inférieurs aux prévisions de vente).

Au jour de l'arrêté des comptes 2023, les prix d'achat d'aluminium du Groupe sont fixés pour 63 % du volume prévisionnel 2024, contre 42 % en 2023.

Risque lié aux cours de l'énergie :

Le Groupe a mis en place auprès de ses fournisseurs d'énergie (gaz et électricité) des contrats garantissant un prix d'achat sur l'exercice suivant (cf note 2.21).

NOTE 26 – IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2023	2022
Différences temporaires fiscales / comptables	267	315
Éliminations de marges intra-groupes	233	280
Engagements de retraite	482	447
Déficits reportables	736	799
Réévaluation des actifs (regroupement d'entreprise)	-136	-141
Autres impôts différés	-2	34
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	1 580	1 734
Dont impôts différés actifs nets	1 580	1 791
Dont impôts différés passifs nets		-57

Les mouvements d'impôts différés en 2023, soit - 154 K€, se détaillent comme suit :

- impact sur le résultat consolidé : - 79 K€,
- impact lié autres éléments du résultat global (a) : - 75 K€.

(a) Ecart actuariels liés aux engagements de retraite

Comme indiqué en note 2.20, les impôts différés sont présentés pour leur montant net par entité fiscale.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

Les sociétés Installux et Campus Aluminium Installux forment un groupe intégré fiscalement depuis le 1^{er} janvier 2020.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2023 concernent IES. Ils devraient être utilisés dans les 3 prochaines années.

Il n'existe pas d'impôts différés actifs significatifs non constatés au 31 décembre 2023.

NOTE 27 – EFFECTIFS MOYENS

En 2022, les effectifs moyens étaient présentés hors impact de la société Mécanalu acquise en octobre 2022.

	2023	2022
Ouvriers	245	236
Employés - Techniciens - Agents de maîtrise	168	160
Cadres	97	85
EFFECTIFS SALARIÉS	509	480
Personnel mis à disposition du Groupe	55	90
EFFECTIFS TOTAUX	564	570

Au 31 décembre 2023, l'effectif salarié était de 507 personnes, contre 513 personnes au 31 décembre 2022.

L'effectif total de clôture n'est pas significatif, car les contrats d'intérim sont généralement arrêtés lors de la fermeture de fin d'année.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

- **A - engagements hors bilan liés au périmètre du Groupe consolidé (engagements de rachat d'actions,...) :**

La cession des titres Roche Habitat intervenue en 2020 est assortie d'une garantie de passif de 190 K€ expirant le 31 mars 2024. Aucune garantie n'a été appelée en 2023.

Dans le cadre de la cession de la branche d'activité Sofadi à la société Foussier, qui prévoit une cession étalée du stock, le Groupe Installux bénéficie d'une garantie bancaire de 500 K€ qui expirera le 5 décembre 2024.

- **B - engagements hors bilan liés au financement du Groupe :**

Cf. note 21.

- **C - engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe.**

Pour information, les engagements de loyers (engagement global intégrant la location et les autres composantes) liés aux contrats de véhicules et matériels, non retraités compte tenu de leur caractère non significatif se sont élevés à 641 K€ au 31 décembre 2023, contre 786 K€ au 31 décembre 2022. Les durées de contrats sont généralement comprises entre 2 et 5 années. La charge annuelle correspondante s'est élevée à 596 K€ sur l'exercice 2023, contre 596 K€ sur l'exercice 2022.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

Les commandes d'immobilisations en cours représentaient un total de 279 K€ au 31 décembre 2023, contre 426 K€ au 31 décembre 2022.

NOTE 29 – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

29.1 Avantages accordés aux Dirigeants et aux membres du Comité exécutif

	2023	2022
Avantages à court terme :		
Rémunérations (salaire, intéressement, participation, jetons de présence)	1 416	1 421
Charges sociales	664	611

Il n'existe pas d'instruments dilutifs attribués aux dirigeants sur les exercices présentés.

29.2 Informations concernant les SCI ICCE, Compans et Marcilloles (cf. note 2.3)

Ces sociétés sont propriétaires de l'immobilier d'exploitation du Groupe et sont détenues indirectement par la Direction du Groupe Installux.

Synthèse des comptes cumulés des SCI :

	2023	2022
RUBRIQUES DU BILAN :		
Actifs non courants nets	11 244	11 687
Capitaux propres (y compris résultat)	17 296	19 175
Endettement		
RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT :		
Chiffre d'affaires	5 437	4 801
Résultat	5 026	2 366

29.3 Transactions réalisées avec les sociétés non consolidées ayant des dirigeants en commun

Le tableau ci-dessous indique les montants figurant dans les comptes du Groupe Installux et relatifs aux entreprises liées présentées note 29.2, ainsi qu'aux sociétés suivantes :

- société fournissant des prestations au Groupe : Financière CCE (prestations d'assistance et de Direction générale) ;
- société cliente du Groupe : Les Cembros.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

	2023	2022
RUBRIQUES DE L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE :		
ACTIF :		
Dépôts et cautionnements versés	947	881
Créances clients	89	75
Autres créances	653	2
PASSIF :		
Comptes courants créditeurs	10 000	7 000
Dettes fournisseurs	366	319
Autres dettes	10	
RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT :		
Chiffre d'affaires	194	132
Loyers et charges locatives	-5 417	-4 783
Prestation d'assistance et de Direction générale	-1 002	-1 030
Charges financières	-327	-38

Il n'y a pas d'engagement entre le Groupe Installux et les sociétés liées définies ci-dessus. Par ailleurs, le Groupe Installux n'a pas constaté de dépréciation ni de perte sur ces sociétés sur les exercices présentés.

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

NOTE 30 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Honoraires des Commissaires aux comptes

	31/12/2023					
	Novances		Premier Monde - Meunier et Associés		Autres cabinets	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Émetteur	36	68,4	36	67,7		
Filiales intégrées						
globalement	14	26,4	14	27,2	23	100,0
Services Autres que la Certification des Comptes requis par les textes						
Émetteur	3	5,2	3	5,1		
Filiales intégrées						
globalement						
Services Autres que la Certification des Comptes						
Émetteur						
Filiales intégrées						
globalement						
TOTAL	52	100,0	52	100,0	23	100,0

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

	31/12/2022					
	Novances		Premier Monde - Meunier et Associés		Autres cabinets	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Émetteur	35	69,3	35	68,5		
Filiales intégrées						
globalement	13	25,6	14	26,4	10	100,0
Services Autres que la Certification des Comptes requis par les textes						
Émetteur	3	5,1	3	5,1		
Filiales intégrées						
globalement						
Services Autres que la Certification des Comptes						
Émetteur						
Filiales intégrées						
globalement						
TOTAL	51	100,0	51	100,0	10	100,0

RESULTATS DU GROUPE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2023 12	31/12/2022 12	31/12/2021 12	31/12/2020 12	31/12/2019 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE (K€)					
Capital social	4 482	4 565	4 565	4 565	4 856
Nombre d'actions					
- ordinaires	280 099	285 286	285 286	285 286	303 500
- à dividende prioritaire					
OPERATIONS ET RESULTATS (K€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	149 608	163 312	138 729	113 247	133 251
Charge d'impôt	2 265	2 291	3 048	1 589	3 302
Intéressement et participation des salariés	923	905	1 292	796	1 135
Résultat net	6 302	6 339	8 512	3 967	9 004
Résultat distribué (société mère)	2 241	2 282	2 282	2 282	0
RESULTAT PAR ACTION (€)					
Résultat net	22	22	30	14	30
Dividende distribué (société mère)	8	8	8	8	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	509	480	466	463	454
Charges de personnel (K€)	28 582	25 855	24 662	21 954	22 821

NOVANCES

13 rue Claude Chappe - Parc de Crécy
69370 ST DIDIER AU MONT D'OR

PREMIER MONDE

20, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Installux,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Installux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La note 19 « Engagements au titre des pensions et retraites » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne et précise les paramètres retenus pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière. Cette évaluation présente une sensibilité importante selon les hypothèses retenues par la société. Nous nous sommes assurés que les estimations retenues étaient adaptées, documentées, reflétaient convenablement les passifs concernés et faisaient l'objet d'une information appropriée en annexe aux comptes consolidés.

4- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

5- Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

6- Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-

GRUPE INSTALLUX – COMPTES CONSOLIDES

NORMES IFRS - 31 DECEMBRE 2023

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Lyon, le 30 avril 2024

NOVANCES

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Julien DUPRAZ, représentant légal



PREMIER MONDE

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Patrick VELAY, représentant légal



COMPTES INDIVIDUELS DE LA SOCIÉTÉ INSTALLUX

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

BILAN ACTIF

(en K€)

Rubriques	Montant brut	Amortissements Dépréciations	2023	2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	3 491	2 109	1 383	56
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1		1	1 232
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	47		47	47
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	26 298	20 373	5 925	6 041
Autres immobilisations corporelles	5 815	4 362	1 453	1 297
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	28		28	28
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	15 044	10	15 034	15 034
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	579		579	2 107
ACTIF IMMOBILISE	51 302	26 853	24 449	25 840
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	168		168	141
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	15 400	2 444	12 956	17 100
Avances, acomptes versés/commandes				
CREANCES				
Créances clients & comptes rattachés	15 170	708	14 461	15 198
Autres créances	29 050		29 050	34 240
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	43 812		43 812	24 489
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	413		413	624
ACTIF CIRCULANT	104 011	3 152	100 859	91 793
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	155 313	30 005	125 308	117 633

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

BILAN PASSIF

(en K€)

Rubriques	2023	2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 4 482)	4 482	4 565
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 366	1 366
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	456	456
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	66 090	64 819
Report à nouveau	1	28
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 372	5 103
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	75 767	76 338
Provisions pour risques	308	362
Provisions pour charges	460	442
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	768	804
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts, dettes financières divers	40 080	31 609
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 105	6 328
Dettes fiscales et sociales	2 354	2 374
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	234	181
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	48 773	40 492
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	125 308	117 633

Résultat de l'exercice en centimes 3 371 925,15 €

Total du bilan en centimes 125 307 605,44 €

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

COMPTE DE RESULTAT

(en K€)

Rubriques	France	Exportation	2023	2022
Ventes de marchandises	76 240	2 688	78 928	91 048
Production vendue de biens	691	42	733	829
Production vendue de services	4 322	1 002	5 323	4 907
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	81 252	3 732	84 984	96 784
Production stockée				
Production immobilisée				1
Subventions d'exploitation			1 751	593
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			32	24
PRODUITS D'EXPLOITATION			86 768	97 401
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			45 501	65 015
Variation de stock (marchandises)			4 689	(8 468)
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)			1 268	1 642
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			(26)	(5)
Autres achats et charges externes			20 101	20 043
Impôts, taxes et versements assimilés			389	509
Salaires et traitements			5 206	5 201
Charges sociales			2 426	2 330
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 893	1 576
Sur actif circulant : dotations aux provisions			1 009	2 200
Pour risques et charges : dotations aux provisions			43	
Autres charges			152	228
CHARGES D'EXPLOITATION			82 650	90 273
RESULTAT D'EXPLOITATION			4 117	7 128
Produits financiers de participations			1 201	295
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			709	66
Reprises sur provisions et transferts de charges				14
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			1 910	376
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés			1 258	257
Différences négatives de change			8	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			1 265	257
RESULTAT FINANCIER			645	118
RESULTAT COURANT			4 762	7 247
PRODUITS EXCEPTIONNELS			101	232
CHARGES EXCEPTIONNELLES			103	308
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(2)	(77)
Intéressement et participation des salariés aux résultats de l'entreprise			356	421
Impôts sur les bénéfices			1 033	1 645
BENEFICE OU PERTE			3 372	5 103

ANNEXES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le Directoire a procédé en date du 25 avril 2023 à l'annulation de 5 187 actions auto-détenues, ramenant le capital de la société Installux à 4 481 K€.

Au cours de l'exercice 2023, la société Installux a acquis 480 de ses propres actions, pour un montant de 139 K€. Au 31 décembre 2023, elle détenait 421 actions d'autocontrôle, pour un montant de 119 K€, comptabilisé en immobilisations financières.

FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les coûts de développement sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis selon les règles suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels bureautique	Linéaire	3 à 4 ans
Progiciels de gestion intégrée	Linéaire	10 ans
Autres logiciels	Linéaire	4 et 8 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, éventuellement augmenté des frais nécessaires à leur mise en service.

Les modes et les durées d'amortissement retenus sont les suivants :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel et outillage	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel de stockage	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel de manutention	Linéaire	5 à 15 ans
Agencements divers	Linéaire	10 à 20 ans
Showroom	Linéaire	3 ans
Véhicules	Linéaire	4 à 6 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition.

Elles sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur valeur à la date de clôture de l'exercice.

Cette valeur ne peut être inférieure à la quote-part des capitaux propres détenus dans les sociétés concernées.

STOCKS

Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Ils sont dépréciés le cas échéant par voie de provision pour tenir compte de leur valeur à la date de clôture de l'exercice.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Taux de provision retenus :

clients en liquidation judiciaire	100 %
clients en redressement judiciaire	50 % à 100 %
clients au contentieux	20 % à 100 %

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

(en K€)

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisition apports
Frais d'établissement, de recherche et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 200		292
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 200		292
Terrains	47		
	<i>dont composants</i>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales, agencements, aménagements			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 305		1 095
Installations générales, agencements, aménagements	2 749		211
Matériel de transport	3		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 411		441
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes	28		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 542		1 747
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	15 044		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	2 107		190
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 150		190
TOTAL GENERAL	50 892		2 229

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

Rubriques	Diminution par virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement, de recherche et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles			3 492	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			3 492	
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions installations générales, agencements, aménagement Installations techniques, matériel et outillage industriels Installations générales, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau et informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes		101	47 26 298 2 961 3 2 852 28	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		101	32 188	
Participations évaluées par mise en équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières		1 717	15 044 579	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		1 717	15 623	
TOTAL GENERAL		1 819	51 302	

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

(en K€)

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 912	197		2 109
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 912	197		2 109
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions inst. générales, agencements Installations techn., matériel et outillage Installations générales, agencements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	19 264 1 995 1 871	1 200 155 341	91	20 373 2 150 1 2 211
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 130	1 696	91	24 734
TOTAL GENERAL	25 041	1 893	91	26 843

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établ., recherche, développement Autres postes d'immob. incorporelles							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Constructions inst. générales, agencements Installations techn., matériel et outillage Installations générales, agencements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
TOTAL GENERAL							
Charges réparties sur plusieurs exercices				Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations							

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

TABLEAU DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

(en K€)

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles 30 % Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties clients Provisions pertes marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	362 136 306	 98	54 24 56	308 112 348
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES (1)	804	98	134	768
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilisations financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations	 10 2 989 832	 623 386	 1 168 509	 10 2 444 708
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	3 830	1 009	1 677	3 162
TOTAL GENERAL	4 635	1 106	1 811	3 929
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		1 052 54	1 751 60	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

(1) Les provisions pour risques et charges reprises au cours de l'exercice ont été utilisées à hauteur de 80 K€.

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

TABLEAU DES DISPONIBILITES

(en K€)

Rubriques	2023	2022
Comptes bancaires & caisse	4 668	3 072
Comptes à terme et certificats de dépôts négociables (dont intérêts courus)	37 477	20 047
Effets portés en compte et non échus (escompte en valeur)	1 666	1 370
Total	43 812	24 489

TABLEAU DES ECHEANCES DES CREANCES

(en K€)

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	579		579
Clients douteux ou litigieux	941	941	
Autres créances clients	14 229	14 229	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	23	23	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	629	629	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	357	357	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés	15	15	
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés (2)	27 050	27 050	
Débiteurs divers	976	976	
Charges constatées d'avance	413	413	
TOTAL GENERAL	45 211	44 632	579
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés			

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES

(en K€)

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	Plus d'1 an, moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine (1)				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 105	6 105		
Personnel et comptes rattachés	916	916		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	712	712		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : Taxe sur la valeur ajoutée	590	590		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	136	136		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	40 080	40 080		
Autres dettes	234	234		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	48 773	48 773		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts, dettes contractés auprès d'associés personnes physiques				

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	280 099			16

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en K€)

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		76 338
Distributions sur résultats antérieurs		2 240
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		74 098
Variations en cours d'exercice		En plus
	En moins	
Réduction de capital par annulation d'actions auto-détenues	1 703	
Résultat de l'exercice		3 372
	SOLDE	1 669
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		75 767

IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Dénomination sociale - Siège social	Forme	Montant capital	% détenu
Financière CCE Chemin du Bois Rond - 69720 St-Bonnet-de-Mure 484 496 161 R.C.S Lyon	S.A.R.L.	22 798 500	78,10 %

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en K€)

<i>Dénomination Siège Social</i>	<i>Capital Réserves + R. à N.</i>	<i>Quote-part Dividendes</i>	<i>Val. brute Titres Val. nette Titres</i>	<i>Prêts Cautions</i>	<i>Chiffre d'affaires Résultat</i>
FILIALES (plus de 50 %)					
S.A.S. Tiaso St-Bonnet-de-Mure (69)	617 16 866	100,00	11 354 11 354		17 759 491
S.A.S. Mécanalu St-Bonnet-de-Mure (69)	171 1 229	100,00	1 700 1 700		10 267 706
S.A.S. France Alu Color Marcilloles (38)	700 21 088	100,00	1 893 1 893		18 538 2 127
S.L. Installux Extrusión Services Parets del Valles - Barcelone - ESPAGNE	2 000 4 531	100,00	10 10	26 000	54 120 182
S.A. Installux Trading Export Genève - SUISSE	(1) 108 (1) 2 087	100,00 120	72 72		(2) 685 (2) - 27
S.A.R.L. Installux Management Gestion - I.M.G. St-Bonnet-de-Mure (69)	8 1 217	100,00	5 5	400	5 529 118
S.A.S. Campus Aluminium Installux St-Bonnet-de-Mure (69)	10 - 91	100,00	10	400	324 29

(1) conversion au cours de clôture

(2) conversion au cours moyen de l'exercice

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

PRODUITS A RECEVOIR

(en K€)

	Montant
Rubriques	
AUTRES CREANCES	990
409 600 Fournisseurs - avoirs à recevoir	2
409 800 Fournisseurs - avoirs à recevoir	16
409 890 Fournisseurs - avoirs à recevoir Groupe	957
448 700 Etat produits à recevoir	15
BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS	364
518 700 Intérêts courus à recevoir	364
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	1 355

CHARGES A PAYER

(en K€)

	Montant
Rubriques	
DETTES FOURNISSEURS CPTEs RATTACHES	610
408 100 Fournisseurs - factures à recevoir	355
408 190 Fournisseurs - factures à recevoir Groupe	254
AUTRES DETTES	234
419 800 Clients - avoirs à établir	234
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 333
428 200 Provision congés payés	407
428 600 Personnel - charges à payer	485
438 200 Charges sociales sur provision congés payés	182
438 600 Organismes sociaux - charges à payer	140
448 600 Etat - charges à payer	120
TOTAL DES CHARGES A PAYER	2 176

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(en K€)

	Montant
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	413
486 000 Charges d'exploitation constatées d'avance	413
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
487 000 Produits d'exploitation constatés d'avance	
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	413

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en K€)

	2023	2022
Ventes de marchandises – France	76 240	87 901
Ventes de marchandises – Export	2 688	3 147
Ventes de produits – France	691	691
Ventes de produits – Export	42	139
Produits accessoires	5 323	4 907
TOTAL	84 984	96 784

EFFECTIF MOYEN

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	39	
Agents de maîtrise et techniciens	46	1
Ouvriers	49	32
TOTAL	134	33

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en K€)

Nature des produits	Montant
Intérêts sur comptes à terme et certificats de dépôts négociables	709
Intérêts des avances Groupe	1 081
Dividendes	120
TOTAL	1 910

Nature des charges	Montant
Intérêts des avances Groupe	1 176
Escomptes accordés sur règlements clients	82
Pertes de change	8
TOTAL	1 265

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

(en K€)

Nature des produits	Montant
Produits de cessions d'immobilisations	41
Reprises sur provisions pour risques et charges	60
TOTAL	101

Nature des charges	Montant
Indemnités et litiges	38
VNC des immobilisations cédées ou mises au rebut	10
Dotations aux provisions pour risques et charges	54
TOTAL	103

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

(en K€)

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû (1)	Résultat net après impôt
Résultat courant	4 762	1 147	3 615
Résultat exceptionnel	-2	-1	-2
Intéressement et participation des salariés	-356	-114	-242
RESULTAT COMPTABLE	4 405	1 033	3 372

(1) L'impôt dû comprend l'impôt sur les sociétés - IS - au taux normal de 25 %, la contribution additionnelle de 3,3 % (calculée sur l'IS excédant 763 K€) ainsi qu'un crédit d'impôt mécénat d'entreprise de 27 K€.

Les sociétés Installux et Campus Aluminium Installux forment depuis le 1^{er} janvier 2020 un groupe intégré fiscalement, dont Installux est la société tête de groupe. Conformément à la convention signée entre les deux sociétés, les suppléments d'IS liés aux bénéfices fiscaux de Campus Aluminium Installux sont intégralement affectés à cette société, à l'exception de la part correspondant à la contribution additionnelle de 3,3 %, qui reste à la charge d'Installux. Cette part est non significative sur l'exercice 2023 (inférieure à 1 K€), de sorte qu'en l'absence d'intégration fiscale, la charge d'IS de la société Installux aurait été du même ordre.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en K€)

Engagements donnés	Montant hors bilan
Effets portés en compte et non échus	1 666
Engagement en matière de retraite (1)	705
Redevances de location longue durée	161
TOTAL	2 533

(1) Le calcul de l'engagement a été effectué en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- taux d'actualisation : 3,4 % en 2023, contre 3,8 % en 2022,
- taux de revalorisation des salaires : 3,25 % en 2023, contre 3,5 % en 2022,
- taux de turnover : prise en compte des démissions et assimilés,
- taux de charges sociales selon taux réels observés par catégorie socioprofessionnelle,
- taux de mortalité : table INSEE,
- âge de départ à la retraite (prise en compte de l'impact de la réforme des retraites) : 65 ans pour les ouvriers et ETAM et 67 ans pour les cadres en 2023, contre 62 ans pour les ouvriers et 65 ans pour les cadres et ETAM en 2022.

Il n'existe aucun engagement reçu par la société Installux.

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

REMUNERATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (en K€)

Rubriques	Directoire	Conseil de Surveillance
Engagements financiers	0	0
Rémunérations allouées (jetons de présence)	0	18

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE (en K€)

Rubriques	Montant
IMPOT DU SUR : A réintégrer ultérieurement :	
TOTAL ACCROISSEMENTS	
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR : Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Provision congés payés 397 x 25,83 %	102
Provision Organic 106 x 25,83 %	27
Participation des salariés 7 x 25,83 %	2
A déduire ultérieurement :	
Divers	
TOTAL ALLEGEMENTS	132
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	-132

IMPOT DU SUR : Plus-values de fusion en sursis d'imposition :	
Fusion SOFADI-TIASO : 1 039 x 12 % x 25,83 %	32
CREDIT A IMPUTER SUR : Déficits reportables Moins-values à long terme	
SITUATION FISCALE LATENTE NETTE	32

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en K€)

Rubriques	Montants	
	Détail	Total
Résultat net	3 372	
- Amortissements et provisions (hors stocks et clients)	1 856	
- Plus ou moins-values de cessions	-30	
Marge brute d'autofinancement	5 198	
Variation des stocks (nette)	4 118	
Variation des créances d'exploitation et comptes de régularisation actif (nette)	41	
Variation des dettes d'exploitation et comptes de régularisation passif	-189	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 970	
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		9 167
Acquisition d'immobilisations	-2 090	
Variation des dettes sur immobilisations		
Cession d'immobilisations	41	
Remboursement des immobilisations financières	15	
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		-2 035
Dividendes versés	-2 240	
Rachats et reventes d'actions propres	-139	
Emission d'emprunt		
Remboursement d'emprunts		
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		-2 378
Trésorerie d'ouverture = disponibilités 24 489 + avances nettes Groupe 1 538	26 027	
Variation des VMP et des disponibilités	19 323	
Variation des comptes courants Groupe	-14 569	
Trésorerie de clôture = disponibilités 43 812 - avances nettes Groupe 13 030	30 781	
VARIATION DE TRESORERIE		4 754

NOVANCES

13 rue Claude Chappe - Parc de Crécy
69370 ST DIDIER AU MONT D'OR

PREMIER MONDE

20, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Installux,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Installux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne la valorisation des titres de participations.

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion ne mentionne pas de manière individuelle les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 30 avril 2024

NOVANCES

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Julien DUPRAZ, représentant légal



PREMIER MONDE

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Patrick VELAY, représentant légal



NOVANCES

13 rue Claude Chappe - Parc de Crécy
69370 ST DIDIER AU MONT D'OR

PREMIER MONDE

20, rue Louis Guérin
69100 VILLEURBANNE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'Assemblée Générale des actionnaires de la société Installux,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Avance de trésorerie avec Installux Trading Export

◇ Modalités :

- Avance de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 euros souscrite auprès de la société INSTALLUX TRADING EXPORT, et rémunérée au taux légal fixé par l'administration fédérale des contributions AFC (Confédération Suisse) et qui s'élève à 1.5% sur l'année 2023 contre 0.25% sur l'année 2022,
- Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 1 579 956 euros,
- Montant des charges financières comptabilisées sur l'exercice : 21 599 euros.

2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2-1 Avance de trésorerie avec Financière CCE

◇ Modalités :

- Montant maximum de l'avance de trésorerie souscrite auprès de la société Financière CEE fixé à 10 000 000 euros, et rémunérée au taux égal à l'Euribor moyen du mois précédent majoré de 0,60%,
- Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 10 000 000 euros,
- Montant des charges financières comptabilisées sur l'exercice : 327 055 euros.
- En application de la loi, nous vous signalons que l'autorisation préalable donnée par le conseil de surveillance ne comporte pas les motifs justifiant de l'intérêt de la convention et de l'engagement pour la société prévus par l'article L. 225-86 du code de commerce.

2-2 Convention d'assistance

◇ Modalités :

- Convention d'assistance facturée par la société Financière CCE au prorata des temps consacrés à sa mise en œuvre,
- Montant comptabilisé en charges sur l'exercice : 384 600 euros hors taxes.

2-3 Avance de trésorerie avec Installux Gulf

◇ Modalités :

- Montant maximum de l'avance de trésorerie consentie à la société Installux Gulf fixé à 300 000 euros, et rémunérée au taux égal à l'Euribor moyen du mois précédent majoré de 0,60 %,
- Montant de l'avance à la clôture de l'exercice : 239 981 euros,
- Montant des produits financiers comptabilisés sur l'exercice : 9 032 euros.

INSTALLUX – COMPTES INDIVIDUELS

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023

ANNEXE

**Mandataires sociaux concernés par les conventions relevant de l'article L.225-86
(situation arrêtée au 31/12/2023)**

	SA INSTALLUX	SARL FINANCIERE CCE	SA INSTALLUX TRADING EXPORT	SAS TIASO	SAS MECANALU	INSTALLUX GULF	SL INSTALLUX EXTRUSION SERVICES	SAS FRANCE ALU COLOR	SAS CAMPUS	SARL IMG
Monsieur CANTY Christian	Président Conseil Surveillance	Gérant	Administrateur	-	-	Administrateur	Administrateur	-	-	Gérant
Monsieur TCHENIO Roland	Membre Conseil Surveillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monsieur COSTAILLE Gérard	Membre Conseil Surveillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SARL Financière CCE	Membre Conseil Surveillance	-	-	Présidente	Présidente	-	-	Présidente	Présidente	-
Monsieur GIRMA Vincent	Membre Conseil Surveillance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monsieur CANTY Christophe	Président Directoire	Gérant	Administrateur	-	-	Président	Administrateur	-	-	-
Monsieur CHARRETIER Sylvain	Membre Directoire	-	-	Directeur Général Délégué	Directeur Général Délégué	-	-	-	-	Gérant
Monsieur SEMAY Jérôme	Membre Directoire	-	-	-	-	-	-	-	-	Gérant

Fait à Lyon, le 30 avril 2024

NOVANCES

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Julien DUPRAZ, représentant légal



PREMIER MONDE

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon-Riom
Patrick VELAY, représentant légal

